

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010



Plus qu'une Région,
une chance



Région



Centre

www.regioncentre.fr

RCRC

RCRC

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
L'INSTITUTION
LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES
UNE RÉGION STRATÈGE

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE INNOVANTE PORTEUSE D'EMPLOIS DURABLES

Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie
Structurer les filières économiques, anticiper les mutations et encourager l'innovation
Favoriser l'enseignement supérieur, la recherche

UNE ÉCO-RÉGION POUR TOUS

Développer les transports en commun et les modes de déplacement doux
Préserver la biodiversité, les ressources naturelles. Freiner le changement climatique et sensibiliser aux enjeux environnementaux
Promouvoir les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables

UNE RÉGION SOLIDAIRE, DES GÉNÉRATIONS ET DES TERRITOIRES

Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie
Développer un territoire plus attractif et plus solidaire
Favoriser les pratiques culturelles et la créativité
Inscrire la région Centre dans l'Europe
S'ouvrir au monde et développer la solidarité internationale

UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Permettre l'amélioration continue des politiques régionales
Simplifier et améliorer l'efficacité des procédures
Renforcer le pilotage de l'action régionale, mobiliser les agents, et nourrir le dialogue social
Garantir les équilibres budgétaires et l'efficacité de la gestion

RAPPORT FINANCIER

Édito



2010 a été l'année des élections régionales. Ce grand rendez-vous démocratique a confirmé et renouvelé la majorité sortante dans son bilan et dans son projet. Le nouvel exécutif a mis en oeuvre, sans attendre, les mesures d'avenir de son programme en conformité avec les priorités et les dispositions définies lors du vote du budget, renforcées dans cette

plateforme majoritaire pour un nouveau modèle de développement.

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE RÉSOLUMENT INNOVANTE PORTEUSE D'EMPLOIS DURABLES

Les mesures d'urgence ont été lancées en matière d'emploi et de formation. Les emplois précaires se multiplient, nécessitant un effort particulier de sécurisation des parcours professionnels. La formation tout au long de la vie est un enjeu fondamental. C'est pourquoi 2010 a vu, dans le droit fil de l'accord cadre signé en 2009 sur la formation tout au long de la vie, le lancement des mesures d'urgence pour l'emploi. Il s'agit d'aller vers une véritable sécurité sociale professionnelle avec le pacte de continuité professionnelle afin d'éviter les ruptures de parcours. Les contrats régionaux de qualification visent à accompagner globalement les jeunes sans qua-

lification et les visas compétences ont pour objectif d'accompagner les jeunes en recherche d'orientation ou d'emploi. Nous avons également lancé sur la fin 2010 la mesure concernant la création de

10 000 emplois non-délocalisables afin de promouvoir une économie et des emplois durables. Ces emplois en CDI et temps plein concernent les activités liées au développement des ressources locales, à l'économie sociale et solidaire, à la production de biens et de services pour la population locale, ou encore à la production d'énergie. La Région a conforté en 2010 sa place de chef de file en matière économique en étant à l'origine de plus de 75 % des aides aux entreprises soumises à des contreparties sociales et environnementales. Nos politiques économiques (les Contrats d'Aide aux Projets, CAP) qui favorisent l'innovation, l'export et la formation ont confirmé leur pertinence. Nous les avons renforcées avec le diagnostic innovation croissance destiné à élever le niveau de performance des entreprises

« LE NOUVEL EXÉCUTIF A MIS EN OEUVRE, SANS ATTENDRE, LES MESURES D'AVENIR DE SON PROGRAMME... »

régionales en adaptant les dispositifs actuels de soutien à l'innovation. Nous avons décidé de conforter de manière significative les moyens mis à disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche. En fixant comme objectif d'augmenter le budget consacré à la recherche et à l'innovation de 50 % d'ici à la fin de la mandature, la Région a clairement affiché une priorité à ces domaines stratégiques pour le développement futur de notre territoire. Le soutien à nos Pôles de compétitivité et aux grappes d'entreprises a également fait l'objet d'une attention particulière. La Région Centre a poursuivi la structuration de ses filières agricoles : la mise en place en 2010 de la Société Coopérative SelfBioCentre, à la croisée des secteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'agriculture bio, constitue une innovation économique et sociale exemplaire. L'objectif est de parvenir à une part significative de bio dans la production agricole régionale en assurant un débouché notamment dans nos lycées et de faciliter la conversion des exploitations.

UNE ÉCO-RÉGION POUR TOUS

Notre Agenda 21 régional constitue une démarche d'amélioration continue de l'ensemble des politiques de la Collectivité pour préparer de l'avenir. Nous avons accompagné les collectivités en région dans la mise en oeuvre de leur propre Agenda 21. Nous avons décidé en 2010 la création du Fonds d'Investissement pour l'investissement dans l'économie verte afin d'accompagner

les projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Il s'agit d'encourager la réduction des consommations d'énergie et de favoriser le développement économique régional en suscitant le renforcement des fonds propres et l'accès au crédit bancaire pour les PME. Nous avons favorisé l'essor d'un tourisme responsable et respectueux de notre patrimoine naturel et culturel en suscitant l'émergence d'un tourisme de nature, en particulier à travers les vélo-routes, dont la poursuite de la mise en oeuvre du circuit de la Loire à vélo qui sera terminé en 2012, est une illustration emblématique. Un effort important a été fait pour poursuivre le développement d'une offre de transports en commun de qualité, avec les investissements consacrés au TER. Il s'agit de diminuer de manière significative l'émission des Gaz à effet de serre et de développer une véritable alternative à la voiture. Cela s'est traduit par la commande de matériels, des investissements importants sur les infrastructures et par des mesures concernant les tarifications.

UNE RÉGION SOLIDAIRE, DES GÉNÉRATIONS ET DES TERRITOIRES

Nous avons décidé en 2010, et poursuivrons en 2011, un ambitieux programme d'isolation et d'efficacité énergétique pour tous les lycées. Par ailleurs, la mise en œuvre du Contrat de Performance Énergétique a concerné 18 lycées pour 16 M€ en 2010. Nous avons décidé la création, dans le cadre de nos politiques territoriales, de projets de développement ruraux, afin de territorialiser plus résolument nos politiques et de nous positionner comme un partenaire de l'ensemble des acteurs des territoires, et en premier lieu des habitants eux-mêmes. Ces initiatives locales, portées principalement par des acteurs privés et associatifs, devront être mutualisées, transversales et innovantes, pour permettre l'expérimentation d'actions nouvelles en lien avec les enjeux particuliers du territoire et le maintien du lien social. Nous avons également poursuivi à un rythme soutenu la création et la pérennisation des emplois associatifs dans le cadre du dispositif Cap'Asso. Ces emplois permettent une réelle professionnalisation et structuration des associations grâce à l'accompagnement dispensé par la Confédération permanente des coordinations associatives et financé par la Région auprès des porteurs de projets. Nous avons lancé en 2010 un vaste plan de création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) facilitant le regroupement des professionnels sur tous les territoires menacés de désertification médicale et d'inégalités d'accès à la santé. Ce programme va concerner la mise en œuvre d'un programme de 50 Maisons de santé pluridisciplinaires en lien avec l'État et les collectivités pour pallier à la désertification médicale, en dehors des agglomérations, par

«LA RÉGION ENTEND REMPLIR PLEINEMENT SON RÔLE D'ANIMATION ET DE MISE EN MOUVEMENT DES RÉSEAUX D'ACTEURS SUR TOUT LE TERRITOIRE ...»

le regroupement de professionnels, cabinets secondaires, etc. La loi a confié aux Régions la responsabilité du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDT). 2010 a marqué pour notre région le lancement de cette démarche « Ambitions 2020 » à partir d'un état des lieux détaillé de la situation de notre région.

La phase de consultation préparant l'élaboration du SRADDT consiste en 23 forums territoriaux et 6 forums thématiques répartis sur cette fin d'année 2010 et le premier semestre de 2011. Elle sera nourrie d'une forte concertation avec les citoyens et concertera également les Départements et Agglomérations.

Le Plan Climat Énergie régional, qui doit nous permettre de diminuer nos consommations d'énergie et de baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre, est inclus dans le SRADDT. Au terme d'une année de consultation et de concertation intense, il appartiendra aux Conseillers régionaux de proposer en juin 2011 une vision partagée de l'avenir, assortie d'objectifs concrets et mobilisateurs pour notre région. La

réforme territoriale va à contre courant de la nécessaire autonomie régionale en matière d'aménagement du territoire. L'élaboration du SRADDT suppose pour la Région une capacité normative qui ne lui est pas reconnue par la loi. Il y a là, à terme, un frein au développement régional, que ne fait qu'accroître l'affaiblissement financier des

Régions par la réforme fiscale et le gel des dotations de l'État. Malgré ces conditions très défavorables, la Région entend remplir pleinement son rôle d'animation et de mise en mouvement des réseaux d'acteurs sur tout le territoire pour faire de sa démarche « Ambitions 2020 » une chance pour la Région Centre.

François BONNEAU
Président du
Conseil régional du Centre

La région Centre

	Centre	Métropole
Population (2008)	2 531 588	62 134 963
Évolution 1999-2008	+ 0,41 %	+ 0,67 %
Poids en métropole	4,1 %	
Superficie (km ²)	39 151	543 952
Nombre de communes	1 842	38 036
Densité (habitants/km ²)	64,7	114,2
Nombre d'actifs en milliers (2007)	1 166	28 773
PIB/habitant en euros (2009)	25 571	29 897
Nombre d'emplois total en milliers (2008)	1 003	26 226
Nombre d'emplois salariés en milliers (2008)	912	23 855
Nombre d'emplois non salariés en milliers (2008)	91	2 371
Taux de chômage (4 ^e trimestre 2010)	8,4 %	9,2 %
Nombre de demandeurs d'emploi en milliers (mars 2011)	97	2 680

Sources :

Population : Insee, RP 2008

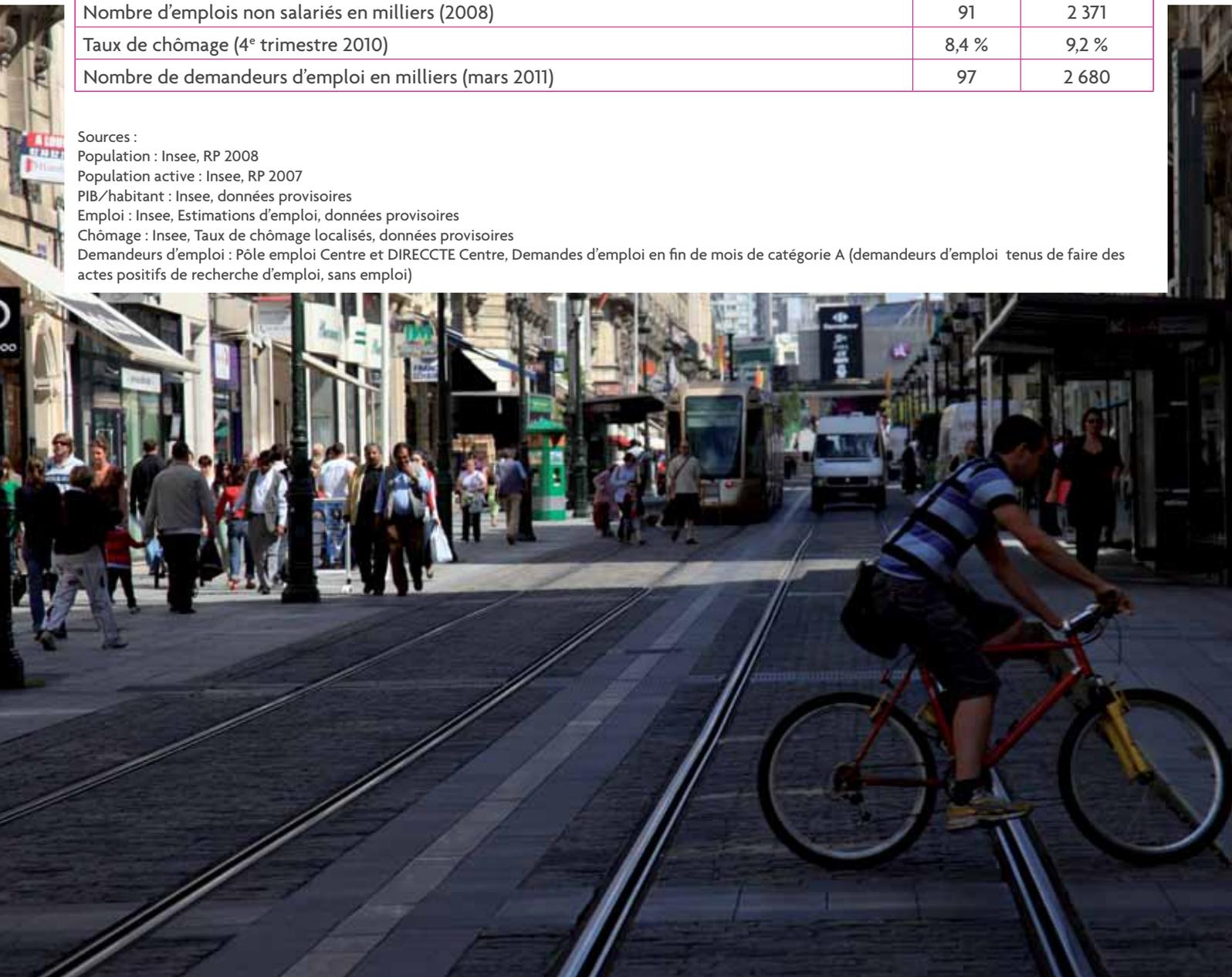
Population active : Insee, RP 2007

PIB/habitant : Insee, données provisoires

Emploi : Insee, Estimations d'emploi, données provisoires

Chômage : Insee, Taux de chômage localisés, données provisoires

Demandeurs d'emploi : Pôle emploi Centre et DIRECCTE Centre, Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)





Source : Fond de carte sous licence IGN et TéléAtlas
Réalisation : Conseil régional du Centre 2011

L'Institution



François BONNEAU,

Président du Conseil régional du Centre est élu par les conseillers régionaux. Il dirige les débats de l'assemblée régionale, prépare les délibérations et est responsable de leur exécution. Il gère le budget, organise les actions du Conseil régional et dirige les services de la collectivité. Il est assisté par :

• 15 VICE-PRÉSIDENTS

LES VICE-PRÉSIDENTS DISPOSENT D'UNE DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DANS DIFFÉRENTS DOMAINES.

Jean GERMAIN,

1^{er} vice-Président délégué

Finances, personnel, moyens généraux

Marie-Madeleine MIALOT-MULLER,

2^e vice-Présidente déléguée

Économie et emploi, agriculture, artisanat et économie solidaire

Gilles DEGUET,

3^e vice-Président délégué

Agenda 21, énergie, climat, environnement (eau, air, déchets)

Isabelle GAUDRON,

4^e vice-Présidente déléguée

Apprentissage, insertion, formation professionnelle et formation tout au long de la vie

Jean-Michel BODIN,

5^e vice-Président délégué

Transports, infrastructures, circulations douces et intermodalité

Michelle RIVET,

6^e vice-Présidente déléguée

Projet de développement rural

Dominique ROULLET,

7^e vice-Président délégué

Aménagement du territoire, SRADDT

Pascale ROSSLER,

8^e vice-Présidente déléguée

Biodiversité, éducation à l'environnement, Loire, tourisme et patrimoines

Patrick RIEHL,

9^e vice-Président délégué

Universités, enseignement supérieur, recherche, innovation et transfert de technologie

Chantal REBOUT,

10^e vice-Présidente déléguée

Éducation et lycées

Philippe FOURNIÉ,

11^e vice-Président délégué

Formations sanitaires et sociales, santé

Carole CANETTE,

12^e vice-Présidente déléguée

Culture et créativité numérique

François DUMON,

13^e vice-Président délégué

Jeunesse et sport, fonds européens

Karine GLOANEC-MAURIN,

14^e vice-Présidente déléguée

Coopération interrégionale, Europe et politiques européennes

Yann BOURSEGUIN,

15^e vice-Président délégué

Logement, habitat, technologies de l'information et de la communication et démocratie participative

• 77 CONSEILLERS RÉGIONAUX

Élus au suffrage universel lors des élections régionales, Ils composent l'Assemblée Régionale et se réunissent 6 fois par an, pour voter le budget de la Région et décider des grandes politiques régionales dans ses nombreux domaines de compétences.

L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DÉLÈGUE À UNE COMMISSION PERMANENTE, QUI SE RÉUNIT UNE FOIS PAR MOIS, LE SOIN DE PRENDRE DES DÉCISIONS SUR LES TRÈS NOMBREUX DOSSIERS INSTRUMENTÉS PAR LES SERVICES.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE RÉGIONALE ET LA COMMISSION PERMANENTE RÉGIONALE DÉBATTENT ET ADOPTENT LES DÉCISIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES RÉGIONALES. LEURS RÉUNIONS SONT PRÉCÉDÉES D'UN TRAVAIL DES 11 COMMISSIONS THÉMATIQUES.



• 11 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Finances, personnel et moyens généraux,
- Éducation et lycées,
- Université, enseignement supérieur, recherche, innovation et transfert de technologie
- Transports, circulations douces
- Économie et emploi, agriculture, artisanat et économie solidaire
- Biodiversité, environnement, développement durable, eau, air, déchets, Loire
- Aménagement du territoire, logement, habitat, projets de développement rural, technologie de l'information et de la communication
- Apprentissage, insertion, formation professionnelle et formation tout au long de la vie, formations sanitaires et sociales, Santé
- Culture et créativité numérique
- Tourisme, jeunesse et sport
- Relations internationales et actions européennes.

CESER

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL EST UNE ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PLACÉE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL. IL RÉUNIT 95 MEMBRES ISSUS DU MONDE ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ASSOCIATIF ET ENVIRONNEMENTAL QUE L'ON IDENTIFIE COMME LES «FORCES VIVES» DE LA RÉGION CENTRE.

LE CESER EXERCE SA MISSION CONSULTATIVE PAR L'ÉLABORATION D'AVIS, D'ANALYSES, DE PROPOSITIONS. IL S'EFFORCE AINSI, DEPUIS SA CRÉATION, DE DONNER AUX ACTEURS ET DÉCIDEURS RÉGIONAUX, AU PREMIER RANG DESQUELS LE CONSEIL RÉGIONAL, LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À ÉCLAIRER LEURS CHOIX EN AYANT EN PERMANENCE UNE VISION PROSPECTIVE ET TRANSVERSALE.

LES 95 MEMBRES DU CESER, RÉPARTIS EN QUATRE COLLÈGES, SONT DÉSIGNÉS POUR SIX ANS AU SEIN D'ORGANISMES REPRÉSENTATIFS DE LA VIE SOCIOPROFESSIONNELLE RÉGIONALE DONT LA LISTE EST FIXÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN APPLICATION DU DÉCRET DU 31 JUILLET 2001.

En cohérence avec la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle de l'environnement, le CESR est devenu le CESER (Conseil Économique Social et Environnemental de la Région).

En plus des saisines de la Région, préalablement à la tenue des réunions du Conseil Régional, le CESER, dans le cadre de son auto-saisine a débattu et voté plusieurs communications et rapports, notamment :

En juin 2010, la communication sur la mise en oeuvre du RSA et le rapport «conditions de vie et de travail des étudiants salariés »

En octobre 2010, les rapports «Égalité femmes/hommes» et «Les jeunes en région Centre» par exemple

En décembre 2010, les rapports «Prospective» et «Déconstruction»

Le CESER s'est également réuni avec le Conseil régional en septembre pour le lancement du SRADDT à l'élaboration duquel il contribue fortement.

L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE S'EST RÉUNIE À 6 REPRISES EN 2010

Mars :

- Élection du Président du Conseil régional
- Mise en place et élection des membres de la Commission Permanente Régionale (CPR)
- Vote des délégations de compétences (au Président et CPR)
- Formation des commissions thématiques et désignations des représentants de la Région dans divers organismes

Avril :

- Adoption du règlement intérieur
- Adoption du régime indemnitaire des Conseillers régionaux
- Attribution des moyens affectés aux groupes politiques constitués

Juin :

- Bilan de la mise en œuvre des aides économiques 2009
- Lancement des mesures d'urgence sociales et économiques et de la mesure «Aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables»
- Mise en œuvre du Programme Régional de Formation Professionnelle
- Adoption du règlement financier
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2009
- Présentation du rapport d'activités 2009
- Vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2010
- Autorisation de signature d'un contrat de performance énergétique pour les lycées
- Lancement du SRADDT

Septembre :

- Session commune CR et CESR : Débat autour du SRADDT

Octobre :

- Mise en œuvre du Fonds d'Investissement pour le Développement de l'économie verte en région Centre
- Mise en œuvre du Plan Climat Energie régional
- Lancement de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité
- Bilan de mise en œuvre de l'Agenda 21
- Vote décision modificative n° 2 pour l'exercice 2010
- Orientations budgétaires pour l'année 2011
- Maintien du tarif de la TIPP pour 2011
- Présentation de la mesure CREA CAMPUS et propositions pour étendre son périmètre à toute la région

Décembre

- Vote du budget primitif pour l'exercice 2011
- Appel à initiatives de développement durable : Adoption du cadre d'intervention
- Appel à projet innovation sociale : Adoption du règlement de l'appel à projets dans l'économie sociale et solidaire «Innovation Sociale»
- Maisons de santé pluridisciplinaires
- Présentation des mesures «Diagnostic Innovation Croissance Centre» et «10 000 parrains et marraines vers l'emploi»
- Stratégie régionale en matière de formation professionnelle pour les rentrées 2011-2012
- Fonds d'investissement pour le développement de l'économie Verte.

Les priorités budgétaires

Acte politique fort, le budget décrit les moyens financiers alloués à la mise en œuvre des politiques publiques régionales ainsi qu'au fonctionnement de l'institution.

Le budget 2010 de la Région s'est élevé à 977 395 571€ dont 787 228 847€ alloués au déploiement des politiques publiques, y compris les fonds structurels et 190 166 724€ aux charges propres à l'institution (frais d'administration, fonctionnement des assemblées, locaux et équipements, charge de la dette et frais de personnel).

Dans un contexte de crise économique majeure et de diminution des ressources financières, le premier budget de la mandature 2010-2014 s'est immédiatement inscrit dans les priorités du mandat, tout en continuant à préserver la qualité de la gestion financière de la Région.

UN BUDGET RÉGIONAL DE 977 M€
dont **787 M€** pour les politiques publiques

**UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE INNOVANTE PORTEUSE
D'EMPLOIS DURABLES : 197 M€**

Ayant à cœur d'inscrire son action dans la structuration des filières économiques, l'anticipation des mutations, le soutien à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, la Région s'engage aussi pour l'évolution des compétences des femmes et des hommes et la mise en œuvre du droit à la formation tout au long de la vie.

Elle a consacré 196 825 919 € au financement de ces actions en 2010.

UNE ÉCO-RÉGION POUR TOUS : 181 M€

Consciente des enjeux de développement durable et de la nécessité de préserver les ressources de son territoire, la Région a souhaité accroître ses efforts en matière de valorisation et de protection du patrimoine naturel, de gestion de l'eau, de soutien au développement des énergies renouvelables, des projets intégrant l'efficacité énergétique.

Les transports ferroviaires sont prioritaires, en particulier le TER.

181 078 342€ auront été consacrés en 2010 à la réalisation de ces actions.

UNE RÉGION SOLIDAIRE DES GÉNÉRATIONS ET DES TERRITOIRES : 409 M€

Persuadée que la solidarité entre les territoires et entre les générations est aussi fondatrice du mieux vivre ensemble, la Région a consacré 409 324 585€ à la réalisation d'actions en faveur d'un territoire économiquement, culturellement et socialement attractif, offrant aux jeunes un outil de formation performant, capable de les doter d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie.



Une Région stratégique

La collectivité régionale a une grande responsabilité dans l'anticipation des mutations qui impactent son territoire, et la loi lui donne mission d'élaborer un certain nombre de documents stratégiques. L'échelle régionale est en effet particulièrement adaptée pour appréhender les enjeux majeurs, en particulier pour ce qui touche à l'aménagement du territoire et au développement économique.

Cette responsabilité stratégique s'appuie sur une véritable capacité à animer les concertations et le partenariat, en allant régulièrement au plus près des habitants, en associant les différents niveaux de collectivités locales et en mobilisant l'ensemble des forces vives de la région, dans le respect de leur diversité.

Au cours des années récentes, différents travaux stratégiques ont ainsi nourri et orienté l'action de la Région et de ses partenaires :

- en 2005, le Schéma Régional de Développement Économique et Social (SRDES)
- en 2007, le Schéma Régional des Transports et des circulations douces
- en 2007, le Schéma Régional de la Recherche
- en 2008, l'Agenda 21 régional
- en 2009, la Stratégie Régionale de l'Innovation

Depuis 2004, le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) résulte d'une concertation continue et dense avec l'ensemble des acteurs de la formation, et constitue un guide pour des actions coordonnées dans ce domaine.

L'année 2010 a été marquée par le lancement d'un nombre très important de travaux d'approfondissement, de révision ou d'élaboration de documents stratégiques pour la période 2010-2020.

Ainsi, la révision à mi-parcours du Contrat de Projets État-Région et des Programmes Opérationnels Européens FEDER et FSE, a été l'occasion de confirmer les engagements fondamentaux qui lient l'Europe, l'État et la Région sur la période 2011-2013. Des ajustements ont été validés, afin d'accélérer la construction de 50 Maisons de Santé Pluridisciplinaires, de soutenir fortement les démarches d'innovation, et d'engager des investissements dans le domaine du Très-Haut-Débit.

Une évolution législative récente a institué un Contrat de Plan Régional des Formations Professionnelles, visant à un accord plus précis entre l'État et la Région, mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux concernés sur le thème de la formation, en particulier la formation professionnelle. L'élaboration de ce Contrat a été ouverte en 2010, et va se concrétiser en 2011. La mise en œuvre de la loi Grenelle, a permis d'engager des travaux communs avec l'État en région, pour que soient définis les plans et schémas suivants :

- le Schéma de Cohérence écologique
- le Schéma Régional Air, Climat, Énergie (qui contient notamment le Schéma régional éolien).

Ces travaux devraient aboutir en 2012, sachant que la Région a souhaité, en complément, construire une Stratégie régionale de la biodiversité.

Enfin, la région Centre a souhaité lancer la réalisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), qui s'appuie sur un diagnostic territorial et dessine l'avenir de la région à 10 ou 20 ans.

Ce travail aboutira fin 2011, à un document de référence pour l'ensemble des acteurs régionaux.

La démarche « Ambitions 2020 » a été inaugurée en juin 2010. En septembre, une session extraordinaire réunissant les élus du Conseil régional et les membres du CESER a permis de débiter une séquence très dense de consultations à travers 23 forums territoriaux et 6 forums thématiques.

Les élus régionaux ont souhaité lier ce travail d'anticipation à la conception du Plan Climat Energie régional. Il s'agit de repérer les sources d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de consommation d'énergie, afin de les réduire en se fixant des objectifs différenciés selon la nature des activités humaines qui en sont la cause. La recherche d'éléments de diagnostic est commune au Plan Climat et au Schéma régional Air, Climat, Energie.

L'ensemble de ces exercices stratégiques, en particulier ceux qui sont de la responsabilité directe de la Région, sont l'occasion d'approfondir et d'expérimenter de nouvelles formes de démocratie participative.

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE INNOVANTE PORTEUSE D'EMPLOIS DURABLES

On voit combien le chômage et la précarité fragilisent les individus, les familles et le lien social. Notre industrie, comme partout en France, a perdu des milliers d'emplois et résiste difficilement aux délocalisations.

Face à cette situation, la Région a deux responsabilités essentielles :

- accompagner les habitants dans la société de la connaissance
- dynamiser l'économie régionale par l'innovation

Accompagner les habitants : Dès après l'élection de mars, la priorité a été donnée aux mesures du programme qui peuvent contribuer à la sécurisation des parcours personnels et professionnels vers l'emploi.

Ainsi le Pacte de Continuité Professionnelle, a pour objectif d'anticiper les mutations économiques qui induisent des disparitions d'emplois, ou d'accompagner les demandeurs d'emplois afin qu'ils bénéficient, sans à-coups administratifs, d'une formation leur permettant de revenir plus rapidement vers l'emploi.

Le CREQ (Contrat Régional Emploi Qualification) est dédié aux jeunes, actuellement les plus touchés par le chômage, et propose un effort exceptionnel d'orientation et de formation. Ces nouvelles mesures ont été travaillées et préparées sur l'année 2010 pour aboutir et se déployer au début de l'année 2011. Elles s'inscrivent dans la responsabilité et les dispositifs mis en œuvre par la Région dans le cadre de la formation professionnelle qui touchent chaque année 50 000 bénéficiaires. Parmi ceux-ci, le Visa Compétence Jeune, expérimenté en 2009, a été déployé pour accompagner les jeunes qui veulent revenir aux études et se ré-orienter professionnellement.

Dynamiser par l'innovation : notre tissu économique a encore souffert en 2010 sous les effets de la crise. C'est pourquoi les dispositifs de garantie ont été sollicités et les outils d'accompagnement ont été revisités, soit à travers une réflexion partagée dans la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), soit à travers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Le Diagnostic Innovation-Croissance vise à préparer le développement des PME, en explorant par anticipation un ensemble de dimensions (organisation, ressources humaines, export, R&D...).
- L'accompagnement à la création de 2 500 emplois non-délocalisables (10 000 sur le mandat), mobilise un ensemble de dispositifs, en particulier en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'artisanat, des économies d'énergie, de l'emploi associatif.

Ces mesures volontaires s'inscrivent dans la responsabilité générale de la Région, coordonatrice du développement économique, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique et Social. Elle accompagne la structuration des filières, dans l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, les services et l'industrie. Les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises sont soutenus, notamment à travers une aide à leurs structures d'animation.

Les outils financiers, les aides à l'export et à la promotion dans les salons professionnels, la création de zones d'activités et de locaux relais, composent un environnement favorable à l'économie régionale. Les entreprises doivent pouvoir s'appuyer sur des partenariats forts avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. C'est pourquoi la Région finance les constructions universitaires, soutien les programmes de recherche, et favorise l'émergence du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Centre Val-de-Loire. Enfin l'esprit d'entreprise est encouragé auprès des étudiants à travers l'extension à toute la région du concours « Créa'Campus ».

RENDRE EFFECTIF LE DROIT

À POURSUIVRE SA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

STRUCTURER LES FILIÈRES

ÉCONOMIQUES, ANTICIPER LES MUTATIONS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

FAVORISER

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE



RENDRE EFFECTIF LE DROIT À POURSUIVRE SA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

EN CONSTRUISANT UN VÉRITABLE «SERVICE PUBLIC REGIONAL DE LA FORMATION», LA RÉGION CENTRE S'IMPLIQUE TRÈS FORTEMENT DANS LA SÉCURISATION DES PARCOURS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS. L'OBJECTIF EST D'ACCOMPAGNER LES HABITANTS EN ANTICIPANT, PAR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, L'IMPACT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES. LA RÉGION ANIME LE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION.

Répondre aux évolutions de l'emploi et aux besoins de qualifications dans les territoires

PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE TROUVER LE PERSONNEL ET LES QUALIFICATIONS DONT ELLES ONT BESOIN

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région apporte un appui à la formation des salariés les moins formés et les plus fragiles. En collaboration avec les partenaires du territoire, elle accompagne l'**amélioration du niveau des compétences** en fonction des besoins du secteur économique et sécurise les parcours des salariés.

LES ACTIONS

Grace au financement apporté par la Région et le travail mené avec les Organismes ParitairesCollecteurs Agréés (OPCA), qu'ils soient interprofessionnels ou de branches, près de 6 500 salariés ont été formés.

Les actions sont principalement destinées aux salariés les moins qualifiés et aux petites et très petites entreprises. Les secteurs concernés sont l'agriculture, l'artisanat, le BTP, la culture, la métallurgie, la plasturgie, la propreté, la réparation automobile, le tourisme, le transport et la logistique, le sanitaire et social. De nombreux autres secteurs de moindre taille sont également concernés ciblés grâce à l'intervention des OPCA interprofessionnels.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Progresser vers une culture régionale de formation des salariés en partenariat avec les acteurs (partenaires sociaux, branches, OPCA).

CHIFFRES CLÉS

6 500 salariés ont reçu un appui
de la Région

PERMETTRE AUX CITOYENS DE SE FORMER ET DE SE QUALIFIER POUR REUSSIR LEURS PARCOURS PROFESSIONNELS

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région aide tout citoyen qui ne maîtrise pas les savoirs de base fondamentaux à accéder à une offre de formation de proximité, gratuite et au contenu adapté aux besoins individuels liés au projet d'emploi et de formation. Elle s'engage à offrir une formation qualifiante aux demandeurs d'emploi qui en ont besoin pour s'insérer ou se réinsérer dans l'emploi.

LES ACTIONS

Les actions de la Région sont multiples :

- Une offre de formation sous forme de **modules courts** «visas» sur les savoirs de bases fondamentaux (lire, écrire, communiquer, internet...).
- Le dispositif visas **Libres Savoirs** engagé, par la Région depuis 2004, est ouvert à l'ensemble de la population de la région Centre.
- Les actions de formation pour les demandeurs d'emploi visent à faciliter l'insertion dans l'emploi, la réinsertion ou la reconversion professionnelle sur la base des **besoins identifiés sur le territoire** avec les partenaires de la Région.
- Les actions d'**insertion professionnelle** sont particulièrement destinées aux personnes en situation d'exclusion ou présentant un risque d'exclusion notamment l'insertion professionnelle des jeunes et des allocataires du RSA.



Isabelle GAUDRON,
4^e vice-Présidente déléguée,
Apprentissage, Insertion,
Formation professionnelle
tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie, l'élévation du niveau de formation et la sécurisation des parcours sont des objec-

tifs prioritaires de notre action.

La politique régionale s'est inscrite dans un contexte de poursuite de crise économique où les jeunes et les chômeurs de longue durée ont été particulièrement touchés.

Depuis 2004, la Région a conduit une politique volontariste en matière d'accès à la formation pour tous par la mise en œuvre des visas (visas Internet, Bureautique, tourisme, éco-citoyen, langue, trois en un...). Cette offre gratuite de proximité de formation permet d'acquérir les savoirs de base fondamentaux et un contenu adapté aux besoins individuels liés à un projet d'emploi ou de développement personnel.

L'année 2010 a été particulièrement marquée par la mise en œuvre d'un programme régional de formation qui, tous dispositifs confondus, touche près de 50 000 bénéficiaires, et par une politique ambitieuse en faveur des jeunes et des adultes les moins formés et les plus fragiles, ainsi que par la construction des nouvelles mesures de la mandature : visa compétence jeune, Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification «CREQ», et l'élaboration pour 2011 du Pacte de Continuité Professionnelle

- Les places d'insertion professionnelle achetées par la Région dans le cadre de la procédure d'appel à projets sont réservées exclusivement aux demandeurs d'emploi. Les publics ciblés sur cette offre sont orientés principalement par les «Missions Locales» pour les jeunes de - de 26 ans, par les Cap emploi pour les personnes en situation de handicap, et par les conseillers professionnels des conseils généraux avec lesquels la Région a signé une convention pour les bénéficiaires du RSA.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région se mobilise pour permettre aux habitants touchés par le chômage de retrouver un parcours professionnel sécurisé par la qualification.

CHIFFRES CLÉS

35 000 Visas sur le champ des savoirs de base
12 000 Demandeurs d'emplois formés
4 700 Formations d'insertion
8 100 Formations qualifiantes

FOCUS

LE VISA COMPÉTENCES JEUNES

UN DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES JEUNES

ORIGINE DU PROJET

Face à la crise économique internationale, la Région se mobilise pour les jeunes en créant des mesures spécifiques dont le « Visa compétence jeune ». Avec ce nouveau dispositif la région accompagne les jeunes dans une démarche d'orientation et d'inclusion sociale en les aidant à acquérir et à renforcer leurs compétences et connaissances.

LE DISPOSITIF

Le visa Compétence Jeunes s'adresse aux étudiants de moins de 30 ans, issus de l'enseignement supérieur, titulaires d'un BTS, d'une licence, d'un master, d'un DUT ou d'un bac professionnel. Il consiste en une formation gratuite et de format court avec une durée moyenne de 50 heures.

Le visa Compétences jeunes s'adapte aux besoins du bénéficiaire et aux impératifs pédagogiques. Il recouvre toutes les connaissances et compétences nécessaires aux jeunes pour maîtriser les démarches nécessaires dans le process de l'inclusion professionnelle (élaborer son projet, s'orienter, choisir par la pratique le profil métier, conduire un entretien de recrutement...). Il est dispensé par 34 organismes de formation sélectionnés par la Région, dans les Espaces Libres Savoirs.

Ces organismes ont pu conduire des campagnes d'information sur le visa Compétences Jeunes, qui sont venus appuyer les actions d'orientation des Missions Locales.

La valeur ajoutée pour ce visa se mesure selon les solutions trouvées à l'issue de la formation pour chaque jeune bénéficiaire. Cette formation, dispensée par des formateurs professionnels, est proposée dans les 6 départements de la Région au sein d'organismes labélisés.

LES OBJECTIFS VISÉS

Le Visa Compétence jeunes doit être un élément structurant pour aider les jeunes dans leur démarche de recherche d'emploi.

Les objectifs sont doubles avec, d'une part, la concrétisation d'un projet d'emploi et, d'autre part, pour chaque jeune, sa valorisation et son engagement dans un processus de recherche d'un emploi ou d'un métier adapté à ses acquis, ses compétences et ses choix.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Le visa « Compétences jeunes Centre » est venu compléter l'offre de formation visas Libres Savoirs dès septembre 2009, puis a été intégré aux mesures en faveur de l'autonomie des jeunes souhaitées par l'exécutif régional installé en 2010.

Le projet bénéficie du soutien financier du Fonds des expérimentations pour la jeunesse, mis en œuvre par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.



CHIFFRES CLÉS

466 visas compétences jeunes au 31/12/10

Développer l'accès à la formation, l'information et le conseil professionnel

DÉVELOPPER L'INFORMATION SUR LA FORMATION AUPRÈS DE CHAQUE CITOYEN

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région souhaite permettre à chaque citoyen, au vu de sa situation (jeune en insertion, demandeur d'emploi, salarié...), de **bénéficier d'une information, d'une orientation et d'un accompagnement adapté** pour le choix de sa formation.

LES ACTIONS

La Région apporte son soutien financier au fonctionnement des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et de formation. Le relais est ainsi assuré par les missions locales pour les jeunes, les centres d'aide à la décision dans les chambres des métiers, les points relais conseil en matière de validation des acquis de l'expérience...

Une plate-forme téléphonique d'information sur la formation fonctionne avec plus de 6 000 demandes par an.

Cette plate-forme est animée par le GIP Alfa Centre qui a pour mission de promouvoir l'information sur la formation professionnelle et la relation entre la formation et l'emploi. Il est aussi l'animateur du site www.etoile.regioncentre.fr

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Donner à chaque habitant les informations et les conseils pour une bonne orientation professionnelle et le choix des formations adaptées.

ENCOURAGER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région a initié une démarche de **coordination des structures d'accueil**. L'objectif est de permettre à chaque citoyen (et notamment 38 600 jeunes) de bénéficier d'un **service de qualité** dans chaque lieu d'accueil mais surtout de mobiliser des structures différentes (Pôle Emploi, Centres d'Information et d'Orientation, Missions Locales, etc.) pour qu'elles travaillent ensemble sur des projets de territoire. C'est l'ambition du dispositif Etoile+ dans la perspective d'un **véritable service public de l'orientation**.

LES ACTIONS

Des projets de coopérations entre acteurs de l'information et de l'orientation ont été soutenus pour développer des projets territoriaux comme « améliorer la coopération des acteurs des zones rurales pour promouvoir la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) » dans l'Indre et Loire, « seniors en action » dans le Cher, « osez le métier de ... » dans le Loir-et-Cher, « Plateforme partenariale d'orientation du jeune en formation » dans l'Indre, « orientation, suivi, accompagnement VAE et compétences de base » dans L'Eure-et-Loir, « Trace ta route » dans le Loiret ...sous l'intitulé du dispositif Etoile +.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage à coordonner les partenaires de l'AIO (Accueil Information Orientation) pour construire un véritable service public de l'orientation.

CHIFFRES CLÉS

38 600 jeunes accompagnés par le réseau des missions locales
25 000 demandes d'information traitées par le réseau information jeunesse
3 000 jeunes placés sur des offres d'apprentissage par les centres d'aide à la décision des chambres des métiers et de l'artisanat
4 500 personnes renseignées sur la VAE
3 500 reçues en entretien par les points relais conseil

CHIFFRES CLÉS

12 projets locaux de coopération entre les acteurs en faveur de l'accueil information, orientation sur l'ensemble du territoire régional et un programme de professionnalisation croisée afin d'améliorer les prises en charge des questions clés du conseil en orientation pour les jeunes et les adultes.

Moderniser et mettre en synergie l'offre de formation

PROPOSER LA JUSTE FORMATION

LES OBJECTIFS VISÉS

Le monde du travail évolue en permanence. Il est donc impératif de pouvoir apporter des réponses en matière de formation qui soient elles aussi évolutives et adaptées à la réalité du monde du travail. Il s'agit pour les organismes de formation de ne plus construire un programme de formation sous forme de catalogue mais bien de bâtir une offre sous forme de modules, véritables blocs de compétences permettant à tout type de public (salariés, demandeurs d'emploi...) de **bénéficier de la «juste» formation afin de combler la distance à la qualification et à l'emploi.**

LES ACTIONS

Revoir l'ingénierie de formation est un enjeu fort pour les organismes de formation. Cela nécessite de revoir les contenus de formation, mettre à niveau les compétences des formateurs et faire évoluer les matériels et les outils nécessaires pour délivrer la formation.

La Région a décidé d'accompagner cette mutation. Elle a lancé une démarche de modularisation et d'individualisation des parcours auprès des organismes proposant des formations certifiantes dans le domaine du bâtiment.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région poursuivra ses efforts en accompagnant les organismes de formation régionaux intervenant dans d'autres secteurs d'activité.



CHIFFRES CLÉS

- 20 organismes de formation mobilisés
- 24 formations modularisées pour différents publics (salariés, demandeurs d'emploi)
- 250 parcours individualisés



STRUCTURER LES FILIÈRES

ÉCONOMIQUES, ANTICIPER LES MUTATIONS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

LA RÉGION CENTRE DÉVELOPPE UN ENSEMBLE DE DISPOSITIFS ET DE MESURES POUR AIDER A LA CRÉATION, À LA CROISSANCE D'ENTREPRISES ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ARTISANAT, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DE L'INDUSTRIE, DES SERVICES ET DU TOURISME.

Développer et renouveler le tissu économique

SENSIBILISER À LA CRÉATION D'ENTREPRISE DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENEURIAT

LES OBJECTIFS VISÉS

Encourager la prise d'initiative et favoriser la créativité constituent des enjeux importants pour donner l'envie d'entreprendre aux jeunes de notre région.

LES ACTIONS

Graine de Boîte et Créa Campus sont les deux dispositifs permettant aux jeunes de la région de découvrir et se confronter aux réalités de l'entreprise et de découvrir les étapes essentielles suivies par un créateur ou un repreneur.

Les élèves et apprentis, regroupés en équipe, doivent constituer un projet virtuel : de la naissance de l'idée, en passant par l'étude de marché, jusqu'à la réalisation d'un plan de trésorerie prévisionnel.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région, forte de sa compétence en matière de lycées, de Centre de Formation des Apprentis, d'Enseignement Supérieur, affirme sa volonté de contribuer à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes.

Pour l'édition 2010-2011, l'objectif était d'élargir le concours Créa Campus au département du Loir-et-Cher.

Pour 2011-2012, les possibilités d'extension de l'opération dans le Berry et de l'Eure-et-Loir sont à l'étude.

CHIFFRES CLÉS

CREA CAMPUS

95 projets finalisés Créa Campus
Édition 2009-2010

250 étudiants de la région impliqués dans
le concours

GRAÏNE DE BOÏTE

3 000 jeunes sensibilisés en 9 ans

77 équipes inscrites en 2010 représentant
334 élèves

Accompagner les projets de création et de développement d'entreprises

LES OBJECTIFS VISÉS

Dans une période de reprise économique lente et fragile, la région Centre intervient aux côtés des entreprises de la phase de création, au développement et jusqu'à la transmission. Il s'agit de soutenir une dynamique d'investissements dans un esprit de modernisation et de renforcement de la performance économique, sociale et environnementale des entreprises régionales.

LES ACTIONS

Le Contrat d'Appui aux Projets de création des entreprises et le dispositif Création et Reprise d'Entreprise Artisanales permettent de renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

En 2010, avec une nouvelle dotation de la Région de 500 000 €, l'activité du Fonds Régional de Garantie Centre a été élargie à la garantie du Prêt Participatif d'Amorçage proposé par OSEO aux jeunes PME innovantes. L'intervention de la Région, sous forme de garantie, permet de faciliter l'accès à des prêts bancaires aux créateurs. Dans le domaine agricole, la création du fonds de garantie SIAGI relève également de cette logique. Doté de 500 000 € par la Région, il doit permettre de sécuriser les projets de développement des exploitations dans des filières fragiles telles que l'élevage ou les cultures spécialisées.



Marie-Madeleine MIALOT - MULLER,
2^e vice-Présidente déléguée
Économie et Emploi,
Agriculture, Artisanat
et Économie solidaire

La Région a conforté en 2010 sa place de chef de file en matière économique en étant

à l'origine de plus de 75% des aides aux entreprises.

Les contreparties sociales et environnementales mises en œuvre à l'occasion de leur octroi engagent les entreprises dans une démarche de progrès dans ces domaines et dans la création d'emplois non délocalisables.

Le soutien à la création et au développement des entreprises que ce soit à travers des aides individuelles ou à travers des soutiens aux démarches de filières est une priorité importante pour la Région.

Nous souhaitons dans ce cadre favoriser l'innovation sous toutes ses formes. Dans ce domaine, la mise en place en 2010 de la Société Coopérative SelfBioCentre qui est à la croisée des secteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'agriculture bio constitue une innovation économique et sociale particulièrement exemplaire.

Outre le soutien aux programmes d'investissements porteurs d'un meilleur positionnement marché ou d'un saut technologique, un effort particulièrement marqué a été porté sur l'accompagnement des entreprises dans leur démarche export avec l'attribution de 223 contrats d'appui aux projets dédiés à l'international.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région entend **accompagner la création, la reprise et le développement d'entreprises pérennes** par des dispositifs d'aides adaptés aux PME et aux artisans.

Elle souhaite également favoriser l'élévation du niveau technologique et le développement des capacités d'exportation de ses PME. Dans le domaine agricole elle souhaite favoriser la transmission reprise en lien avec le développement des filières.

CHIFFRES CLÉS

648 projets d'entreprises soutenus au titre des CAP (Contrat d'Appui aux Entreprises) et des aides à l'artisanat

86 dossiers garantis

+10 % des crédits alloués au titre de CAP création par rapport à 2009

70 projets d'installation dans le domaine agricole soutenus par la Région

600 000 € au total consacrés à la thématique de la transmission reprise dans ce secteur

AIDER À ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCOLOGIQUES

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région souhaite renforcer son action pour encourager les économies d'énergie et la production décentralisée d'énergie renouvelable.

Cette intervention passe par **la création d'un fonds stratégique d'investissement en faveur de l'économie verte.**

LES ACTIONS

En 2010, la Région a concrétisé deux outils du fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte :

- Participation à la constitution d'un Fonds Commun de Placement «Sofimac Croissance II» dont la vocation est d'investir dans le capital d'entreprises régionales dynamiques du domaine de l'économie verte.
- Participation au capital «SEM PATRIMONIALE VAL DE LOIRE», société anonyme d'économie mixte locale ayant pour objet dans la région Centre et préférentiellement sur le département d'Indre-et-Loire de proposer des immeubles d'activités répondant aux meilleures normes énergétiques.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La création de ce fonds d'investissement doit permettre l'injection de 400 M€ dans des projets dédiés à l'économie verte.



CHIFFRES CLÉS

2 Millions € de souscription pour le renforcement en fonds propres des entreprises de l'économie verte

960 000 € prise de participation au capital de la «SEM PATRIMONIALE VAL DE LOIRE»

FOCUS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF

APPROVISIONNEMENT DES CANTINES EN BIO

ORIGINE DU PROJET

En 2009, la Région a mis en place dans 19 lycées le dispositif Self'O Centre, **un label régional** visant à proposer aux restaurants scolaires des produits de qualité, de saison, bio et de proximité dans une démarche de circuits courts. Cette démarche a conduit la collectivité à mener une réflexion sur l'approvisionnement des produits bios dans les cantines en quantité suffisante et régulière, à des prix raisonnables. En parallèle, la Région avait financé en 2008 une étude sur une plateforme de massification de l'offre alimentaire en direction de la restauration scolaire, menée par Bio Centre.

LE DISPOSITIF

La SCIC Selfbio-Centre, société coopérative d'intérêt collectif, a été créée en 2010.

Le SCIC fédère des producteurs, des transformeurs et distributeurs de produits bio en région Centre.

Afin d'accompagner la structure dans son développement, la région Centre est actionnaire de la société et la soutient

dans sa phase de démarrage avec une avance remboursable. Les parents d'élèves et les consommateurs sont également actionnaires de cette société.

La SCIC compte aujourd'hui plus d'une trentaine d'adhérents. La rationalisation du transport et de l'offre commerciale (centralisation des produits sur une plate forme physique et mise en place d'un catalogue proposant notamment un menu complet) permet d'améliorer la compétitivité de l'offre régionale.

LES OBJECTIFS VISES

La création de cette SCIC a pour objectif de faciliter et développer l'approvisionnement de la restauration scolaire en donnant la priorité à des produits locaux issus de l'agriculture biologique à des coûts raisonnables.

C'est près de 1,5 million de repas bio par an que la SCIC servira dans les lycées de la Région d'ici à 3 ans.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Depuis plusieurs années, la Région Centre poursuit son engagement en faveur de l'alimentation saine et de qualité et de la production en agriculture biologique.



CHIFFRES CLÉS

1^{re} SIC créée en Région
35 Adhérents

Favoriser la coopération et les actions collectives

ANIMATION DES FILIÈRES BOIS, ALIMENTAIRES, AGRICOLES ET TOURISTIQUES

LES OBJECTIFS VISÉS

À travers la mise en place d'une politique de filière, la Région cherche à favoriser une réelle **dynamique et un partenariat** des différents acteurs de l'amont à l'aval, de l'expérimentation au consommateur. Lancée en 2006 dans le domaine agricole et forestier cette politique compte aujourd'hui 13 CAP filières opérationnels.

Ce travail de partenariat a mis en évidence une forte demande professionnelle de faire émerger une dynamique de filière alimentaire intersectorielle afin de valoriser des produits et des savoir faire de la région auprès des consommateurs locaux et des touristes.

LES ACTIONS

L'année 2010 a été l'occasion de finaliser le CAP semences, production dans laquelle la région Centre s'inscrit parmi les leaders français et dont l'enjeu est important pour la maîtrise des productions agricoles. Cette année aura également été l'occasion d'évaluer à mi-parcours un certain nombre de CAP et de redéployer ou de réajuster les actions en fonction des besoins. Une étude relative à la démarche collective dans le domaine alimentaire a été réalisée cette année. Les conclusions et le déploiement se feront en 2011.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

A travers ces CAP la Région s'engage à soutenir un développement agricole en phase à la fois avec la demande économique et les marchés. Une démarche qui prend en compte l'environnement à travers la mise en place d'actions dans le domaine de l'Agriculture Biologique dans les différentes filières et également en favorisant l'évolution des compétences et le maintien de l'emploi dans le milieu rural. La Région s'engage également à promouvoir les richesses de son patrimoine alimentaire. Elle confirme la nécessité de le préserver et de le valoriser notamment dans une approche de circuits de proximité.



CHIFFRES CLÉS

13 CAP filières signés

470 projets financés pour un montant de 4 M€ engagés en 2010

45 actions de promotion des produits agricoles et alimentaires pour plus de 700 000€.

La Région a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 2,2 M€ dont 500 000€ au titre de la mise en place du fonds régional de garantie, permettant ainsi à plus de 2000 exploitations de faire face à la crise des prix agricoles.

SOUTENIR LES DEMARCHES DE RESEAUX D'ENTREPRISES

LES OBJECTIFS VISÉS

Outre les 4 pôles de compétitivité situés en région Centre spécialisés dans la cosmétique (Cosmetic Valley), les sciences et systèmes de l'énergie électrique (S2E2), le caoutchouc et les polymères (Elastopôle) et l'eau & milieux associés (DREAM); la Région encourage le développement de 9 réseaux d'entreprises, structures de coopérations entre les acteurs locaux autour de projets structurants à l'échelle régionale. Les domaines thématiques de ces réseaux d'entreprises sont très variés et représentatifs du tissu économique régional (industries pharmaceutiques, sous-traitance automobile, agro-produits, etc.)

LES ACTIONS

Les actions de ces **pôles et réseaux d'entreprises** ont été soutenues à travers un financement de leur structure d'animation. Les thématiques d'intervention sont principalement orientées vers la performance des entreprises (appareil productif, développement commercial), **les ressources humaines, l'innovation et le développement durable**.

La Région a accompagné un nouveau pôle de compétitivité : **DREAM (Durabilité des Ressources en Eaux Associés aux Milieux)**

Ce pôle, centré sur les écotechnologies liées aux ressources en eau et aux milieux associés a été labellisé pôle de compétitivité le 10 mai 2010. Sur le territoire de la région Centre, les thématiques du pôle concernent plus de 400 établissements et 20 000 emplois dont 250 PME, un potentiel de 2 500 chercheurs mobilisables.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Parce que la mutualisation des moyens et les projets de coopération entre les acteurs d'une même filière ou d'un même territoire renforcent chacun d'entre eux, la Région favorise la mise en réseau en passant par la création de grappes ou de pôles de compétitivité à travers un fort soutien financier à l'ingénierie et à l'animation.

SOUTENIR LA FILIERE AÉRONAUTIQUE

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre possède un tissu dense de sous-traitants de l'aéronautique regroupés notamment au sein du **cluster Aérocentre**. La création d'une zone d'activité dédiée à la maintenance, en bordure des pistes de l'aéroport de Châteauroux, permettra de renforcer et de structurer cette filière. L'aéroport de Châteauroux, un des rares en France à pouvoir accueillir tous les types d'avions, possède une compétence reconnue pour le traitement du fret, ce qui constitue un atout pour l'implantation d'entreprises industrielles dans l'Indre et l'Agglomération castelroussine.

LES ACTIONS

Afin de développer le fret pour les denrées alimentaires ou périssables en provenance de pays extérieurs à l'Union Européenne, la Région a financé en totalité l'agrandissement du poste d'inspection frontalier permettant les contrôles vétérinaires et la réalisation d'un point d'entrée communautaire respectant les normes de conservation phytosanitaires. La création d'une Société d'Economie Mixte dans laquelle la Région est majoritaire va permettre progressivement l'implantation d'entreprises du secteur aéronautique en bordure de l'aéroport sur les terrains que la Région a acquis pour les céder à cette SEM.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région apporte un soutien annuel au programme d'actions d'Aérocentre. Elle développe et modernise par ailleurs les installations de l'aéroport de Châteauroux pour que celui-ci soit un outil efficace au service de l'économie des deux départements berrichons et de la région dans son ensemble.

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

1 M€ de fonds régionaux dédiés au fonctionnement de réseaux d'entreprises

6 320 tonnes de fret traité sur l'aéroport de Châteauroux
600 000€ investis par la Région pour le point d'entrée communautaire
40 hectares cédés par la Région à la SEM pour l'implantation d'entreprises aéronautiques
36 entreprises membres d'Aérocentre

Favoriser les démarches innovantes

LES OBJECTIFS VISÉS

Les **investissements dans l'innovation** représentent pour la Région une **priorité essentielle**. Il s'agit, d'une part, de renforcer les capacités des entreprises déjà engagées dans le processus d'innovation et, d'autre part, d'inciter de nouvelles entreprises à s'y lancer. L'objectif est également de prendre en compte les thèmes de l'organisation et de la gestion, et plus largement la dimension sociale dans les projets innovants présentés par les entreprises afin de ne pas se limiter à des innovations purement technologiques.

LES ACTIONS

L'année 2010 s'est révélée riche dans le domaine de l'innovation. Elle a été marquée par le lancement de l'action Innovia, en Touraine, action d'accompagnement de l'innovation auprès des entreprises qui vient compléter les autres opérations territoriales dans les départements de l'Eure-et-Loir, du

Loir-et-Cher de l'Indre et du Cher. La troisième édition de la conférence régionale de l'innovation s'est articulée autour de la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale d'innovation constituée de onze actions considérées comme prioritaires par les acteurs régionaux et la remise de 5 trophées de l'innovation à des entreprises particulièrement exemplaires en la matière (voir encadré). L'année s'est conclue par le lancement officiel de la mesure d'avenir diagnostic Innovation Croissance Centre.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

En proposant 1 500 diagnostics par an, la Région entend détecter les projets innovants au sein des TPE/PME régionales et leur offrant la possibilité de suivre un parcours d'accompagnement personnalisé dont l'ambition finale est de permettre d'accélérer l'innovation et de développer l'emploi.



CHIFFRES CLÉS

41 projets soutenus au titre du Contrat d'Appui aux Projets Recherche et Développement, Innovation et du FEDER pour un montant global de 5 M€

FOCUS

LES TROPHÉES DE L'INNOVATION

MÉDIATISATION DE PROJETS INNOVANTS EXEMPLAIRES

ORIGINE DU PROJET

Au terme d'une année de réflexion et de travail partenarial, la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation a été arrêtée et compte onze actions prioritaires parmi lesquelles l'action « Médiatiser l'innovation ». Il s'agit de mettre en œuvre des actions de communication telles que les **trophées régionaux** de l'innovation visant à promouvoir les innovations des entreprises régionales et leurs coopérations avec les laboratoires publics de recherche.

LE DISPOSITIF

Parce que l'innovation est multiforme (produits et services) et qu'elle a des impacts en matière de création d'emplois, d'internationalisation et de différenciation à travers les coopérations entreprises-laboratoire de recherche, 5 trophées ont été remis :

- Catégorie Innovation Produits : **Daniel Mercier**
L'entreprise Mercier a été récompensée pour son innovation dans l'élaboration de macarons salés.
- Catégorie Innovation Services : **SAS Morin**
L'entreprise fabrique et commercialise des accessoires pour les engins de travaux publics, des attaches, notamment. Pour se distinguer dans ce secteur de « l'attache rapide », Morin a misé sur l'innovation en associant à la fourniture de produits, des prestations d'études et d'ingénierie.
- Catégorie Projet collaboratif : **Raigi SAS et CEA**
Spécialisée dans les plastiques thermodurcissables, polyuréthane et résines époxy, l'entreprise a su très tôt accéder à

de nouveaux marchés, grâce aux collaborations menées avec le CEA, également lauréat, et de nombreux laboratoires de recherche universitaires.

- Catégorie Créatrice d'emploi : **Laiterie de Varennes LSDH**
La laiterie de Varennes du groupe LSDH, spécialisé dans le conditionnement aseptique des liquides alimentaires destinés à la distribution, développe de fortes innovations dans les procédés de décontamination.

- Catégorie Innovation et International : **CBE**
CBE conçoit et fabrique des moules pour voussoirs de tunnels en béton. Pour structurer sa démarche de recherche, elle a créé une cellule dédiée à la R&D qui développe ainsi des techniques de conception de moules et de matériaux, et des systèmes d'automatisme.

LES OBJECTIFS VISÉS

- Médiatiser et valoriser les entreprises innovantes de la Région et leurs partenaires issus du monde la recherche
- Stimuler l'innovation chez les primo-innovants par le recours à l'exemple

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Au-delà de la promotion des dispositifs existants, il est indispensable de lutter contre les idées reçues qui font que beaucoup de responsables de PME pensent que l'innovation ou encore les collaborations avec la recherche publique ne les concernent pas. C'est pourquoi, la Région entend de manière permanente médiatiser des réussites et leur donner valeur d'exemple. Les trophées de l'innovation, par la mise en lumière d'entreprises particulièrement performantes en matière d'innovation dans ses multiples facettes, sont une des traductions concrètes de cette ambition.



Soutenir les secteurs associatifs et l'économie sociale et solidaire

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS

LES OBJECTIFS VISÉS

Avec **CAP'ASSO Centre**, (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre) la Région marque depuis 2005 son souhait d'apporter une réponse adaptée aux différents et nombreux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables.

Il s'agit de permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes, porteurs d'emplois, en offrant à des personnes et notamment des jeunes, un emploi à contrat à durée indéterminée.

LES ACTIONS

CAP'Asso Centre s'adresse à toute association œuvrant dans les secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

Si le besoin d'accompagnement de l'association est identifié, celle-ci sera orientée vers un conseiller associatif des grands réseaux, habilité par la Région, et spécialisé dans le domaine d'activité concerné (jeunesse, sport, culture, ...).

La durée de l'aide est de 3 ans maximum par projet, éventuellement renouvelable.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région entend pérenniser son action et poursuit les objectifs suivants :

- favoriser toutes les actions permettant la **professionnalisation des salariés des associations**,
- organiser les financements dans la durée des projets des associations concourant à l'intérêt général,
- améliorer les **outils de connaissance** de la vie associative et de ses évolutions ; faire mieux connaître les associations,
- **favoriser les relations** de la collectivité avec les associations en s'appuyant sur des interlocuteurs identifiés des services régionaux,
- soutenir les unions et fédérations régionales d'associations et leurs regroupements comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation

SOUTENIR LES RÉSEAUX D'ÉCONOMIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

LES OBJECTIFS VISÉS

Depuis 2006, la Région a conventionné avec l'ensemble des têtes de réseaux fédératives des associations et des structures de l'Économie sociale et solidaire.

LES ACTIONS

Elle apporte ainsi, notamment, un appui significatif aux actions mises en œuvre par :

- La **Conférence Permanente des Coordinations Associatives, la CPCA Centre** qui regroupe actuellement 8 coordinations associatives. Elle est un lieu de concertation entre les différentes composantes de la vie associative (sport, famille, éducation, développement rural, culture, solidarité, tourisme social, environnement, sanitaire et social).
- La **Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, la CRESS Centre** qui s'est donné pour mission prioritaire de promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional, favoriser la mutualisation des ressources financières et la création d'activités dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.
- L'association régionale **Centr'Actif**, dont l'activité première consiste à financer les associations et les entreprises solidaires qui créent et consolident des emplois et à favoriser l'insertion sociale des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Depuis 2009, la région Centre soutient le mouvement coopératif qui développe une autre façon d'entreprendre, plus sociale, plus humaine et solidaire. En favorisant la présence de l'**URSCOP (Union régionale des entreprises coopératives)**, sur le territoire régional, la Région entend encourager la création de nouvelles coopératives et faire de ces structures une alternative reconnue pour la création, la transmission, la reprise et la pérennité des entreprises régionales.

CHIFFRES CLÉS

423 postes aidés dont 266 en renouvellement
1 662 postes induits.
10,3 M € de subvention attribués

CHIFFRES CLÉS

10 Nouvelles Coopératives (SCOP)
88 Financements mobilisés par l'association Centre'Actif

Développer une offre touristique de qualité

CAP HEBERGEMENT

LES OBJECTIFS VISÉS

Souvent considérée comme une région de passage, la région Centre s'affirme aujourd'hui comme une **véritable destination touristique**. Les grands sites patrimoniaux restent le fleuron du tourisme régional mais d'autres filières présentent un important potentiel de développement comme le **tourisme de nature, l'oenotourisme et le tourisme à vélo**.

Avec **126 000 lits touristiques marchands**, la région Centre dispose d'une capacité d'accueil importante mais dont la fréquentation stagne. En 2010, **7,3 millions de nuitées** ont été enregistrées dans les hébergements touristiques. La qualité de l'offre d'hébergement touristique doit participer à l'attractivité touristique de la région et à la dynamisation de l'économie touristique régionale.

Des efforts importants restent à réaliser en matière de rénovation, de mise aux normes et d'adaptation de l'offre aux nouvelles attentes des clientèles

LES ACTIONS

8,2 M € ont été investis depuis 2006 au titre du dispositif régional Cap hébergements et près de **3 millions** au titre de Cap hébergements structurants (résidences de tourisme).

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

En 2010, la Région a engagé la refonte du dispositif **Cap Hébergement** dont l'objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Accompagner la mise aux normes et la modernisation de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air
- Soutenir des projets en fonction de besoins identifiés des territoires et en cohérence avec leur stratégie de développement,
- Intégrer systématiquement la dimension développement durable dans les projets d'hébergement et développer l'éco-labellisation,
- Développer une offre d'hébergements thématiques en lien avec les filières prioritaires identifiées par la Région : itinérances douces, tourisme de nature, patrimoine, art de vivre ...
- Proposer une offre accessible à tout public (accessibilité sociale et physique).



CHIFFRES CLÉS

66 projets financés dont :
 43 hébergements labellisés (641 462,44 €),
 16 établissements hôteliers (386 836 €)
 7 campings (238 392 €).
 1 269 K € d'investissement

LA DÉMARCHE D'EXCELLENCE « GRANDS SITES »

LES OBJECTIFS VISÉS

19 grands sites touristiques du Val de Loire sont engagés dans une démarche collective unique en France. L'objectif est de contribuer au renouvellement et à l'augmentation de la fréquentation touristique du Val de Loire, en capitalisant sur l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

LES ACTIONS

Cette démarche, coordonnée par la Mission Val de Loire, s'appuie sur la mise en œuvre d'actions en matière de :

- Promotion : mise en œuvre d'actions de promotion collectives pilotées par les CRT des 2 régions (web, presse, ...)
- Qualité : accompagnement des sites vers la labellisation « qualité tourisme »
- Accessibilité et médiation : partage d'expérience, sensibilisation et accompagnement des sites pour intégrer des nouveaux outils d'aide à la visite notamment pour le public en situation de handicap
- Animation : coordination de la démarche par la Mission Val de Loire

En 2010, un effort particulier a été consenti en faveur du site web et de son audience. Regroupés sous la marque « Châteaux de la Loire », les 19 grands sites disposent d'un site internet spécifique www.loire-chateaux.org, décliné en 10 versions linguistiques différentes.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Dans le cadre des missions confiées à la Mission Val de Loire, le Conseil régional soutient la démarche d'excellence des grands sites. A cette contribution pour l'animation de la démarche, viennent s'ajouter les actions de promotion financées par le CRT. La Région entend par ailleurs que l'aéroport de Tours qu'elle soutient valorise toujours plus à l'international la qualité exceptionnelle des produits et des sites naturels et historiques de Touraine, du Val de Loire et la région Centre.



CHIFFRES CLÉS

5 millions de visiteurs accueillis chaque année par les grands sites

1 million de visites sur le site internet dédié

FOCUS

LA LOIRE À VÉLO

UN PROJET STRUCTURANT

ORIGINE DU PROJET

«La Loire à Vélo» est un programme d'aménagement d'un itinéraire cyclable de 800 Km initié en 2004 par les Régions Centre et Pays de la Loire. Depuis 2006, 8 conventions de mise en œuvre de l'itinéraire ont été actées avec les maîtres d'ouvrage départementaux (37, 41, 45, 18), d'agglomérations (Tours, Blois, Orléans) et le pays des Châteaux. Ces conventions fixent un objectif de réalisation pour la fin 2011, soit 550 Km d'itinéraires sécurisés et signalés respectueux du cahier des charges national des véloroutes et des voies vertes qui traverseront de part en part la région Centre.

LE DISPOSITIF

La Loire à Vélo traverse six départements et six agglomérations. Elle est systématiquement connectée aux gares ferroviaires afin de favoriser l'intermodalité train/vélo et une alternative au tout automobile. L'itinéraire est jalonné dans les deux sens pour faciliter le confort de découverte des usagers. Les aménagements sont respectueux de l'environnement ligérien et des richesses culturelles qui en font toute sa valeur. La sécurisation de l'itinéraire est un point particulièrement important pour accueillir une clientèle familiale de proximité et internationale.

Pour la saison 2010, près de 414 Km étaient ouverts au public en région Centre, soit 666 Km avec la région des Pays de la Loire.

Le coût prévisionnel d'aménagement de l'ensemble de l'itinéraire est estimé à 52 millions d'euros avec une participation régionale de 60 % (à l'exception du Cher 80 %). Le Conseil régional du Centre est le premier investisseur de «La Loire à Vélo» avec une contribution régionale prévue de 24 millions d'euros.

Parallèlement au programme d'aménagement, les Régions ont soutenu le développement de services touristiques à travers un réseau de prestataires labellisés proposant des services adaptés aux besoins des cyclistes.

4 types de prestataires sont concernés par cette démarche : les loueurs de vélo, les hébergements, les offices de tourisme et les sites de visites. L'objectif de 300 prestataires qualifiés a été atteint en 2010.

Marque prioritaire dans la stratégie de marques touristiques régionales, la Loire à Vélo bénéficie d'un investissement important de la part du CRT en matière de promotion touristique (sites internet, éditions, presse...).

Bien qu'inachevé, l'impact du projet sur l'activité touristique régionale est déjà concret et quantifiable ; la clientèle de touristes à vélo représente désormais un poids important dans la fréquentation touristique : en 2010, 736 000 cyclistes ont emprunté l'itinéraire, générant 15,3 M€ de retombées économiques directes sur les régions centre et pays de la Loire.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Sur la région Centre, les sept maîtres d'ouvrage de «La Loire à Vélo» se sont engagés à terminer les travaux afin de garantir une ouverture au public de l'ensemble de l'itinéraire pour la saison 2012. Le Conseil régional a programmé une participation financière qui s'élèvera à 3,6 M€ en 2011.

Les autres actions importantes devant être menées avant l'ouverture complète en 2012 sont la réalisation d'un nouveau site internet et la création d'une application pour smartphones.



CHIFFRES CLÉS

3,9 M€ d'investissement
550 km d'itinéraires sécurisés en région
736.000 cyclistes sur la Loire à vélo
15,3 M€ de retombées économiques

FAVORISER

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE

LA RÉGION POURSUIT ET RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR ACCROITRE LE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE, QUI CONSTITUENT LES BASES DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE DEMAIN. POUR L'ÉCLAIRER DANS LE CHOIX DES AXES MAJEURS DE SA POLITIQUE, LA RÉGION A MIS EN PLACE LE CORIT (CONSEIL DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA TECHNOLOGIE), INSTANCE CONSULTATIVE QUI REMET SES AVIS ET RECOMMANDATIONS À L'EXÉCUTIF RÉGIONAL. LE CORIT A TENU SA PREMIÈRE RÉUNION DE TRAVAIL AU MOIS DE NOVEMBRE

Structurer la recherche et l'enseignement supérieur

RENFORCER LES COOPÉRATIONS ET MUTUALISER LES MOYENS

LES OBJECTIFS VISÉS

Le renforcement des coopérations entre laboratoires et établissements de recherche est une clé pour obtenir plus de visibilité et plus d'attractivité pour mieux faire face au remplacement des générations de chercheurs qui vont partir à la retraite, et en réaction à la tendance nationale à la concentration des moyens financiers sur une dizaine de campus en France.

LES ACTIONS

Dans le cadre du Contrat de Projets État-Région, la Région finance 23 programmes de recherche structurants, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique, du développement urbain et de la santé. Par ailleurs, l'engagement fort de la Région pour les constructions immobilières universitaires s'est traduit par plus de 5,7 M€ investis en 2010. La Région a également apporté une aide financière pour le démarrage de l'École Nationale d'Application des Géosciences (BRGM et université d'Orléans), formation de spécialité de niveau bac +6 qui recrute des ingénieurs diplômés.

Afin d'obtenir une reconnaissance nationale et une mise en synergie des compétences, la Région soutient également des actions interrégionales comme celles menées par le Cancéropôle « Grand Ouest » et le synchrotron Soleil (accélérateur d'électrons).

La mise en place du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, PRES, (cf. focus) marque une nouvelle étape dans la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Les outils de financement actuels seront complétés par un nouveau dispositif de soutien à la recherche d'initiative académique, qui s'appuiera sur les instances du PRES, élargies aux organismes de recherche implantés en région Centre, pour définir des priorités scientifiques communes aux établissements et réaliser les arbitrages entre les différents besoins.

CHIFFRES CLÉS

23 programmes de recherche financés
5,7 M€ investis

Inciter à la coopération entre recherche publique et entreprise

SOUTIEN AUX CLUSTERS

LES OBJECTIFS VISÉS

Le rapprochement des compétences dans les différents domaines scientifiques ainsi qu'entre laboratoires et entreprises est nécessaire pour aborder les grandes questions associées au développement socio-économique : habitat de demain, déplacements et gestion des flux des personnes et des biens, nutrition santé bien-être, tourisme et loisirs. Les projets de recherche émergeant dans ce contexte sont également susceptibles de contribuer aux démarches stratégiques régionales, comme le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), la Stratégie Régionale de la Biodiversité, le Plan Énergie-Climat, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF).

LES ACTIONS

Dans le cadre de ses appels à projets de recherche, la Région a soutenu le démarrage de 20 projets portés par les universités et par les organismes de recherche, pour un budget total proche de 4 M€. Parmi ces projets, 14 impliquaient également des partenaires « non académiques », entreprises ou associations. Un nouveau dispositif a permis le soutien à quatre « clusters de recherche » (infectiologie, risques financiers, matériaux pour l'énergie, modélisation et calcul scientifique). Chaque cluster est porteur d'un programme d'animation qui associe



Patrick RIEHL,
9^e vice-Président délégué,
Universités, Enseignement
supérieur, Recherche,
Innovation et Transfert
de technologie

En fixant comme objectif d'augmenter le budget consacré à la recherche et l'innovation

de 50 % d'ici la fin de la mandature, la Région a clairement affiché une priorité à ces domaines stratégiques pour le développement futur de notre territoire.

Elle entend à la fois accompagner la recherche académique à travers un partenariat étroit avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur né en 2010 et les projets de recherche et de coopérations associant les entreprises et les acteurs socio-économiques de la région.

Elle a poursuivi en 2010 son soutien aux entreprises à travers des aides adaptées aux projets d'innovation et de recherche et en accompagnant de manière significative le fonctionnement des pôles de compétitivité et des 9 grappes d'entreprises qui constituent des points d'appuis importants pour la diffusion de l'innovation en région Centre.

différents partenaires (laboratoires et entreprises) pour une durée déterminée autour d'une thématique constituant un point fort de la recherche régionale. Cette procédure a pour objectif d'encourager des coopérations, des échanges d'idées et des innovations qui naissent essentiellement des confrontations entre cultures scientifiques, techniques et industrielles différentes.

Le soutien apporté par la Région aux pôles de compétitivité a permis le démarrage de nouveaux projets de recherche collaborative, comme CORTECS (« Centralising Operating-Room Tower with Energy-Caring System »), projet du pôle S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique), qui vise à optimiser la gestion énergétique et l'efficacité opérationnelle des blocs chirurgicaux hospitaliers.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région poursuivra une politique d'appels à projets de recherche « d'intérêt régional » permettant de lancer de nouvelles thématiques de coopération entre laboratoires et entreprises. Elle soutiendra les programmes d'animation aussi bien que les projets des quatre pôles de compétitivité : S2E2, Cosmetic Valley, Elastopôle, DREAM (Eau et milieux associés).

CHIFFRES CLÉS

20 projets soutenus dont 14 avec des partenaires non académiques
4 M€ de budget total

FOCUS

LE PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONTRACTUALISATION AVEC LE PRES

Face à une concurrence de plus en plus forte, les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche doivent relever les défis d'une plus grande attractivité nationale et internationale. C'est pour répondre à ces enjeux et prendre part dans cette compétition mondiale de la connaissance que le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Centre Val-de-Loire Université a été officiellement créé en juillet 2010.

LE DISPOSITIF

Fondé par les universités d'Orléans et de Tours, les grandes écoles d'ingénieurs et de management et les centres hospitaliers régionaux. La Région en est membre associé. Il s'agit d'un Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) doté de missions et de compétences propres.

Sa vocation est de faciliter la concertation et la coopération entre les différents établissements autour d'une vision stratégique partagée. Dès 2010, la Région a soutenu une première initiative consistant à rapprocher les cellules de valorisation des deux universités, avec comme objectif d'accompagner vers le marché les résultats de la recherche publique qui pourront y

trouver des applications.

Le PRES est aussi un lieu d'échange et de débat sur les grandes orientations concernant le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre.

LES OBJECTIFS VISÉS

Un positionnement plus fort face à la concurrence
Le développement des coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur membres du PRES, ainsi qu'avec leurs organismes de recherche partenaires, les placera dans une meilleure situation pour affronter une concurrence nationale et internationale de plus en plus vive.

Un pilier de développement socio-économique
Il contribuera aussi à renforcer le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche comme pilier du développement socio-économique régional.

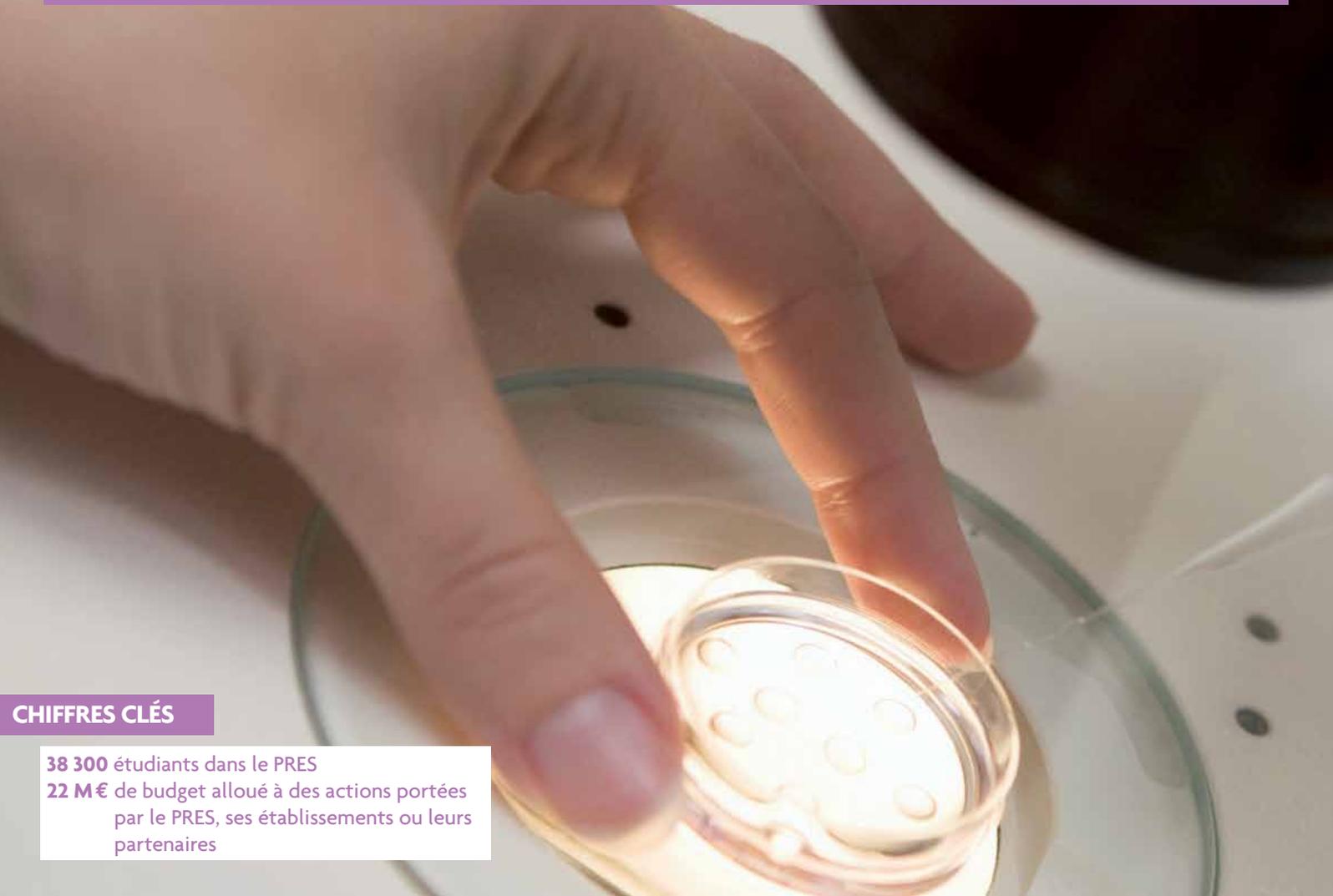
LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La région Centre, dans le cadre de ses compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche et plus généralement de développement socio-économique entend poursuivre son soutien. Grâce à effort budgétaire accru, la Région renforce les dispositifs déjà existants, et les complète par des soutiens nouveaux pour les actions structurantes conduites au sein du PRES.

CHIFFRES CLÉS

38 300 étudiants dans le PRES

22 M€ de budget alloué à des actions portées par le PRES, ses établissements ou leurs partenaires



Soutenir les chercheurs

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA RECHERCHE

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région souhaite créer un environnement très favorable au développement de la recherche publique, offrant en particulier aux laboratoires et aux équipes la possibilité de renouveler leurs compétences par le recrutement de doctorants de bon niveau, mais aussi des moyens spécifiques pour développer les partenariats et les coopérations au niveau international.

LES ACTIONS

Le dispositif de bourses doctorales a permis le démarrage de 50 thèses, d'une durée de 3 ans, dans les laboratoires des universités et des organismes de recherche implantés en région Centre. Le financement total apporté aux 150 thèses en cours en 2010 avec le soutien de la Région s'est porté à 3,5 M€.

La Région a poursuivi le soutien à l'ouverture internationale du PRES « Centre Val de Loire Université » par :

- Le financement d'un poste d'ingénieur au sein de la Cellule Europe mutualisée entre le CNRS et les deux universités, qui facilite l'accès des laboratoires aux projets et aux financements européens,
- L'accueil de chercheurs étrangers dans les laboratoires via le Studium et le centre de mobilité des universités.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région prévoit de renforcer le soutien aux études doctorales avec en particulier une augmentation du nombre de bourses financées chaque année.

CHIFFRES CLÉS

150 thèses en cours
25 grands colloques scientifiques internationaux
3,5 M€ de soutien de la Région

Informers les citoyens sur le développement scientifique et technique

SOUTENIR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

LES OBJECTIFS VISÉS

La science et le développement technologique portent des potentiels d'application, et donc d'impact sur les individus, sur la société, sur l'environnement et la planète. C'est pourquoi, il est nécessaire que les enjeux associés aux grandes découvertes soient connus et partagés par le plus grand nombre.

LES ACTIONS

Différentes structures sont soutenues par la Région : Centre Sciences, la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture, l'association des Petits Débrouillards. Cette dernière a ainsi pu conduire en 2010 le projet UniverCité, action de sensibilisation auprès des élèves de primaire, collégiens et

lycéens, qui a culminé en juin avec l'accueil de 1 000 d'entre eux sur les deux campus universitaires d'Orléans et de Tours, pour une découverte concrète du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La « diffusion de la culture scientifique et technique » doit permettre de faciliter le débat autour des concepts scientifiques, souvent complexes et multiformes. Elle doit permettre aux citoyens et à la société, ainsi mieux informés, de prendre plus facilement position sur les limites éthiques que la démarche scientifique doit respecter. C'est aussi à ces conditions que les études et les carrières scientifiques, aujourd'hui délaissées, pourront attirer davantage de jeunes vers des métiers essentiels pour notre développement socio-économique.

CHIFFRES CLÉS

140 000 habitants de la région Centre touchés directement par des actions de diffusion de la culture scientifique et technique en 2010

Favoriser la mobilité des étudiants

MOBICENTRE : UNE OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL

LES OBJECTIFS VISÉS

L'ouverture vers l'international est un élément essentiel dans la formation des étudiants, qui peuvent ainsi acquérir des compétences supplémentaires, élargir leur horizon de réflexion, s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement personnel et d'insertion professionnelle. Elle est à ce titre un facteur clé pour l'attractivité des établissements. Elle passe par la possibilité offerte à chaque étudiant inscrit dans un établissement de la région d'effectuer stages ou formations à l'étranger, mais aussi par l'accueil dans nos établissements d'étudiants étrangers dans le cadre d'accords de partenariats entre établissements.

LES ACTIONS

Ce dispositif se présente sous forme d'un crédit temps de 6 à 12 mois, pour effectuer un stage professionnel, un séjour d'étude ou de recherche à l'étranger. S'adressant aux étudiants de - de 28 ans suivant une formation d'un niveau au moins Bac +2 dans un établissement de la région, la mesure MOBICENTRE s'est poursuivie en 2010. Le nombre d'étudiants qui ont pu en bénéficier est resté stable en 2010 (environ 2 000). Les deux tiers d'entre eux sont partis pour des études, un tiers pour des stages en entreprise. La durée moyenne des séjours est proche de 6 mois.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Au-delà de l'engagement de la Région auprès des étudiants et établissements, l'accueil des étudiants étrangers est également développé. De plus en plus souvent posé comme une condition de réciprocité par les établissements des autres pays, il sera soutenu plus fortement dans le cadre d'une approche globale au niveau du PRES.

ŒUVRER POUR LA QUALITÉ DE VIE ET D'ÉTUDES

LES OBJECTIFS VISÉS

La qualité des conditions de vie et d'études est un des points forts des établissements de notre région et constitue un avantage comparatif majeur. Dans une logique d'attractivité, il importe de communiquer sur cette qualité, mais aussi de la renforcer, en particulier par des actions concertées au niveau du PRES.

LES ACTIONS

Près de 4 000 étudiants se sont vu remettre un ordinateur portable dans le cadre de la mesure Ordi-centre pour l'année universitaire 2010/2011. L'année 2010 a également permis le renouvellement de 800 postes fixes mis à disposition des étudiants en libres accès dans les différents sites universitaires. Par ailleurs, la Région intervient auprès des étudiants les plus défavorisés par une aide de 100€ pour qu'ils puissent souscrire une complémentaire santé.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région poursuivra le travail avec le PRES pour que tous ces étudiants puissent bénéficier des mêmes facilités sur l'ensemble des sites, en particulier par la généralisation des « cartes multiservices » permettant d'accéder aux différents services universitaires et si possibles extra-universitaires.

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

2 000 étudiants ont bénéficié de la mesure Mobicentre.

2 M€ de budget alloué par la Région

4 000 étudiants en Master ont reçu un ordinateur portable en 2010
1 600 ordinateurs fixes en libre service sur les sites universitaires
100€ pour les étudiants les plus défavorisés pour souscrire une complémentaire santé



Ordi-Centre
Région
Centre

UNE ÉCO-RÉGION POUR TOUS

Chacun est désormais conscient des limites et de la fragilité des ressources naturelles. L'impact de notre mode de vie sur l'environnement et les équilibres de notre planète exige des changements profonds. Mais ces évolutions, cette urgence écologique, doivent résulter d'un processus d'appropriation par tous, et ne pas induire un creusement des inégalités sociales. C'est pourquoi les travaux d'anticipation et d'orientation que sont le Schéma régional de la Biodiversité, le Schéma Régional de Cohérence Écologique, le Plan Climat Énergie régional, impliquent des phases de concertation importantes et l'émergence de nouvelles initiatives de démocratie participative, en lien avec l'Agenda 21 régional.

Dans le domaine des transports, la Région a la responsabilité du TER (Train Express Régional). Comme tous les transports en commun, le transport en train a moins d'impact écologique que d'autres modes dès que le nombre de passager est suffisant, et c'est pourquoi la réouverture de certaines lignes au transport de voyageurs est étudiée, en particulier dans la périphérie de Tours et d'Orléans. Les liaisons entre les villes préfectorales de département sont structurantes, et le chantier de rénovation de la ligne Chartres-Orléans a enfin été lancé. De même, il est très important d'inscrire notre région Centre dans les grandes liaisons nationales et européennes, ce qui explique l'effort de la région Centre pour l'électrification de la ligne Tours-Lyon (Bourges-Saincaize), ou la contribution aux études sur le projet de ligne TGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL).

Dans le domaine de l'énergie, le Pôle d'Efficacité Énergétique constitue une démarche complète et transversale qui vise à la fois à consommer le moins d'énergie possible (isolation des bâtiments, procédés économes en énergie), puis à développer l'utilisation d'énergies renouvelables. Cet objectif mobilise à la fois les artisans, les PME de la construction, les architectes et les bureaux d'études, les entreprises et les laboratoires de recherche impliqués dans l'innovation pour trouver de nouveaux produits et procédés. En partenariat avec l'ADEME, des audits énergétiques sont financés, des démarches expérimentales ou exemplaires sont facilitées, le recours aux énergies renouvelables est subventionné. Les habitants sont aussi accompagnés, à travers les conseils des Espaces Info Énergies, ou l'octroi du prêt à taux zéro « Isolaris ».

S'agissant de son propre patrimoine, en particulier des lycées, la Région Centre engage un plan pluriannuel d'isolation et d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique.

L'éducation et la mise en valeur des connaissances constituent la pierre d'angle d'une démarche de protection et de respect de la biodiversité et des ressources naturelles. Depuis le suivi des masses d'eau, dont la qualité et la quantité exigent un dialogue constant avec ceux qui y recourent, en passant par la protection des espaces naturels, la Région accompagne un ensemble de démarches, avec une attention particulière à la trame verte et bleue qui permet les continuités écologiques, et aux dégâts induits par les espèces envahissantes.

Les associations naturalistes, les Parcs Naturels Régionaux, les Maisons de Loire, sont les partenaires de ces démarches. Par ailleurs, la Région accompagne l'État et l'Établissement Public Loire pour la protection des populations et des entreprises dans l'hypothèse d'une grande crue sur le bassin de la Loire.

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

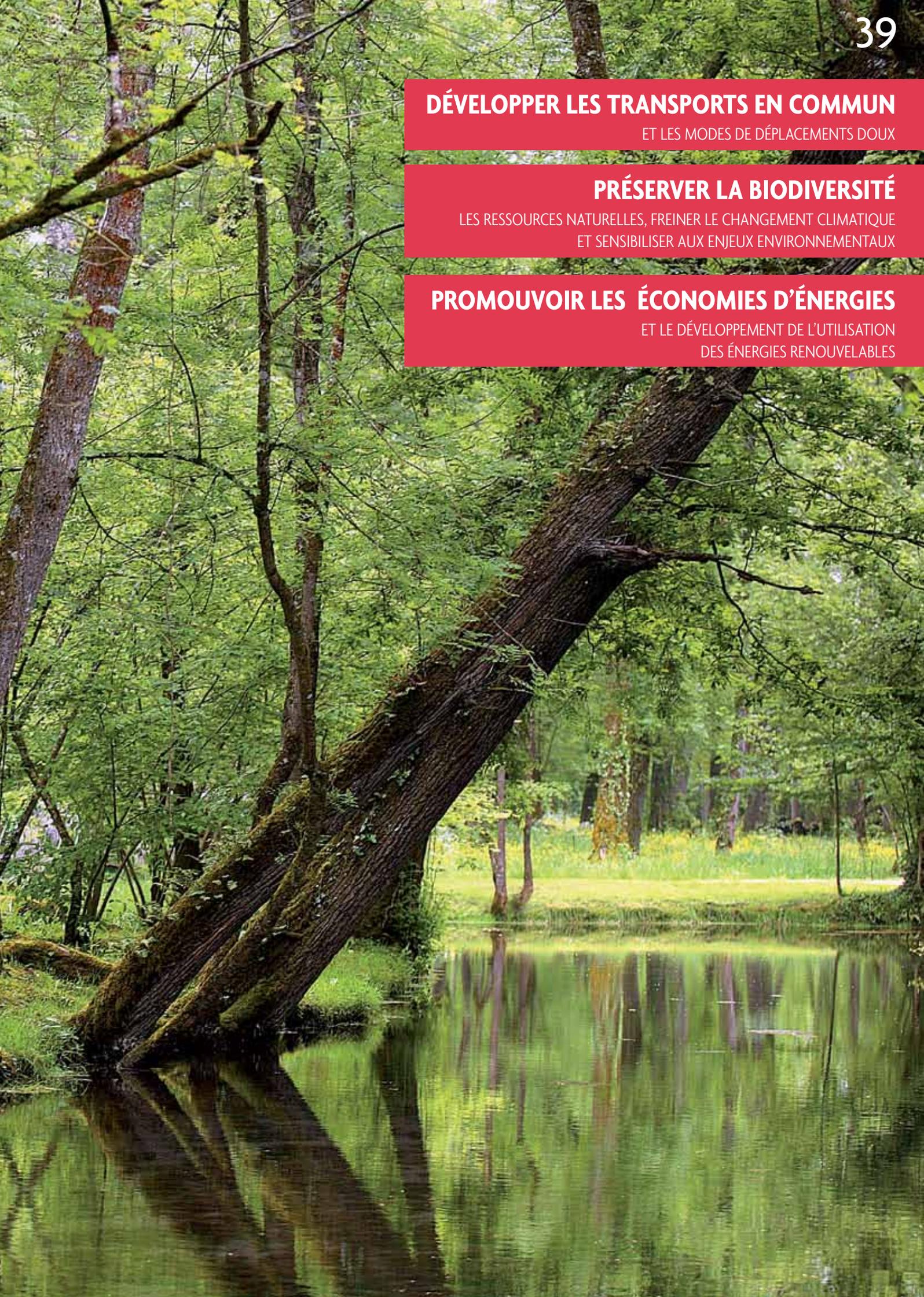
ET LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

LES RESSOURCES NATURELLES, FREINER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

PROMOUVOIR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



DÉVELOPPER LES TRANSPORTS

EN COMMUN ET LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX

POUR FAVORISER LE REPORT MODAL ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE TOUT EN PRÉSERVANT LE POUVOIR D'ACHAT DES CITOYENS DE LA RÉGION CENTRE, LA RÉGION S'ENGAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TRANSPORT PERFORMANTE REPRÉSENTANT UNE RÉELLE ALTERNATIVE À L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE.

Améliorer les relations interrégionales

LA LIGNE GRANDE VITESSE PARIS-ORLÉANS-CLERMONT FERRAND-LYON

LES OBJECTIFS VISÉS

Ce projet de ligne à grande vitesse doit favoriser l'accès de la région Centre aux grandes agglomérations régionales françaises et aux capitales des euro-régions proches de la France. Pour cela, la future LGV doit :

- Améliorer la connexion au réseau de lignes à grande vitesse pour des relations sans rupture de charge à Paris.
- Améliorer la desserte vers la plupart des grandes villes françaises.
- Améliorer la desserte Paris-Orléans-Limoges-Toulouse en recherchant la meilleure synergie entre la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.
- Relier la région Centre aux grandes plateformes aéroportuaires pour améliorer son accès international.
- Favoriser les liaisons transversales par une connexion à la ligne classique Nantes-Lyon électrifiée.

LES ACTIONS

La région Centre, cofinanceur des études préalables au débat public, a activement participé aux différents travaux et aux Comités de Pilotage. Cela a permis la prise en compte des exigences de son territoire dans la définition des scénarios proposés au débat public. Elle a notamment exprimé sa vision du projet dans une contribution écrite transmise à RFF, le maître d'ouvrage. Elle s'est exprimée en faveur des scénarios Ouest, les mieux à même de répondre aux besoins de son territoire.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Faire du projet d'origine, doublement de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon, un véritable outil d'aménagement du territoire en développant les connexions de la région Centre au réseau européen de la grande vitesse.

Par un meilleur accès aux grands pôles régionaux et européens, bénéficier d'une nouvelle opportunité de développement grâce, notamment, à une attractivité améliorée des territoires du sud de la Région.

CHIFFRES CLÉS

366 667 € d'engagement financier régional pour les études préalables au débat public

MASSY-VALENTON

LES OBJECTIFS VISÉS

L'amélioration des relations interrégionales impose le développement de liaisons ferroviaires efficaces sans transbordement à Paris.

Cela nécessite une infrastructure dédiée aux liaisons province-province (relations dite intersecteurs) qui ne soit pas saturée par les trafics propres à l'Île de France ou par les trains de fret. A court terme, cela passe par une optimisation de la liaison Massy-Valenton, afin d'améliorer la cohabitation de ces différents trafics grâce à une capacité accrue de l'infrastructure et une exploitation fiabilisée.

À moyen terme, la construction d'une infrastructure dédiée sous la forme d'une ligne à grande vitesse d'interconnexion au sud de l'Île de France est indispensable.

LES ACTIONS

Financer des travaux d'amélioration sur la liaison Massy-Valenton.

La signature de la convention de financement par l'Île de



Jean-Michel BODIN,
5^e vice-Président délégué,
Transports, Infrastructures,
Circulations douces et
Inter-modalité

La Région Centre, autorité organisatrice des Transports régionaux de voyageurs, a fait

du développement du transport ferroviaire une de ses priorités pour répondre aux besoins de déplacement des habitants et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est engagée à hauteur de plus de 140 M€ dans le Contrat de Projets État-Région 2007-2013 pour le financement de lignes interrégionales, régionales, périurbaines ou concernant le fret. En 2010, elle a soutenu et cofinancé également les études pour la ligne LGV POCL, préalables au débat public prévu pour l'automne 2011. La Région s'est également engagée dans la réalisation d'études prospectives sur les étoiles ferroviaires de Tours et d'Orléans (étude à venir). Elle a passé commande de nouveaux matériels roulants (14 rames Région2N commandées en 2010). Elle a favorisé l'accès pour tous aux transports ferroviaires à travers le subventionnement de tarifications spécifiques et la mise en accessibilité des gares.

France, finalement intervenue, a permis de lancer en 2010 la réalisation des travaux sur le secteur est du projet (les études se poursuivent sur le secteur ouest).

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La nécessité de nouvelles relations interrégionales sans rupture de charge à Paris a suscité l'engagement de la Région Centre en faveur d'un projet situé en dehors de son territoire mais dont les retombées concernent directement les liaisons intersecteurs qui desservent la région. Ainsi, les liaisons Saint-Pierre-des-Corps - Strasbourg par exemple, ou le TGV Brive-Orléans-Lille, qui utilisent tout ou partie de la liaison Massy-Valenton, pourraient voir leur temps de parcours amélioré et surtout fiabilisé.

CHIFFRES CLÉS

2,778 M € coût pour la Région Centre des études et travaux pour le secteur est de Massy-Valenton.

2015 mise en service du secteur Est.

Fin 2010/début 2011 débat public sur le projet de LGV d'interconnexion sud Île-de-France.

Renforcer l'aménagement du territoire régional

OUVERTURE AU TRAFIC VOYAGEUR DE CHARTRES - ORLÉANS

LES OBJECTIFS VISÉS

Pour notre cohésion régionale, il est très important de poursuivre le développement des liaisons entre les préfectures de la région.

La réouverture, de la section Chartres-Voves doit permettre la circulation de trains entre Chartres et Tours fin 2014. dans la perspective de la liaison Chartres-Orléans au trafic voyageurs. Cela impose, avant cela, la suppression par l'État du passage à niveau 3bis en périphérie de Chartres.

Ces différents travaux profiteront également au trafic de fret.

LES ACTIONS

En 2010, la rénovation de l'ensemble des composants de la voie sur une section de 6 km entre Chartres et Voves a débuté par la **création de la base travaux de Voves**.

La concertation menée avec l'État a abouti à son engagement à financer la suppression du passage à niveau 3bis. Les délais de cette suppression, pré-requis à la réouverture de la ligne, conduisent à envisager une réouverture au trafic voyageurs fin 2014.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Pour **améliorer sa cohésion territoriale**, la région Centre a décidé de relier l'agglomération de Chartres à Orléans.

MODERNISATION DE LA LIGNE DOURDAN-LA MEMBROLLE

LES OBJECTIFS VISÉS

Pour **améliorer l'attractivité du transport ferroviaire** sur la ligne Dourdan-La Membrolle (près de Tours), la Région Centre a décidé de financer avec l'État et RFF des travaux de modernisation de la voie ferrée. Ceux-ci permettront **d'améliorer le confort sur la ligne, la fiabilité des horaires** et en permettant une augmentation de la vitesse, ils **contribueront à la réduction des temps de parcours**.

La charge admise pour les trains de fret pourra également être augmentée ce qui améliore d'autant la performance du mode ferroviaire et **répond ainsi aux enjeux environnementaux** auxquels est confronté le **transport de marchandises**.

LES ACTIONS

La section de ligne Dourdan-La Membrolle présente des situations assez différenciées selon les tronçons qui nécessitent donc des traitements différents. L'année 2010 a été consacrée à la **réalisation par Réseau Ferré de France des études préalables** à la réalisation des travaux. À la suite de cela, **deux conventions de financement ont été signées** entre RFF, l'État et la Région Centre pour engager la **phase de réalisation dès fin 2010** et la mise en place des premiers relèvements de vitesse en 2012.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

L'action de la Région Centre vise à permettre **l'accès du plus grand nombre à des moyens de transport efficaces**, s'inscrivant dans une logique de développement durable. La ligne ferroviaire Dourdan-La Membrolle irrigue **les bassins de vie importants de Vendôme et Châteaudun**, qui motivent ces travaux de modernisation.



CHIFFRES CLÉS

7,5 M€ coût des travaux débutés en 2010 financés à parité par la Région et l'État

CHIFFRES CLÉS

9,767 M€ engagement financier de la Région pour la modernisation de la ligne Dourdan-La-Membrolle

Développer le trafic périurbain

RÉOUVERTURE AU TRAFIC VOYAGEUR D'ORLÉANS - CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

LES OBJECTIFS VISÉS

La réouverture de la ligne ferroviaire Orléans - Châteauneuf-sur-Loire **offrira** à la population en forte croissance de cette zone périurbaine **un moyen de transport en site propre de forte capacité, rapide et avec un accès privilégié au cœur du centre urbain**. Sa mise en œuvre **sans emprise foncière nouvelle, l'alternative qu'elle proposera au transport routier individuel** fort émetteur de gaz à effet de serre, **l'effet bénéfique sur l'engorgement routier** qui en découle, **l'intermodalité avec les transports urbains**, notamment la future ligne de tramway CLEO, sont autant d'éléments caractéristiques de ce projet qui concourent fortement aux objectifs d'une politique de développement durable.

LES ACTIONS

Les études préliminaires se sont conclues courant 2010. Elles ont permis d'**évaluer le potentiel** de trafic de la ligne, de faire un **diagnostic de l'infrastructure existante et de son environnement** ainsi que des travaux nécessaires à la réouverture, et d'**élaborer un scénario d'exploitation** qui permette de répondre aux besoins de déplacement de la population concernée. Ces éléments ont été **partagés avec l'ensemble des collectivités territoriales** concernées par le projet.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Un **développement équilibré du territoire** doit prendre en compte les besoins de déplacement qu'il génère. La croissance démographique de la zone périurbaine est de l'agglomération orléanaise nécessite la mise en place de **moyens de transports adaptés** aux besoins des populations et **aux nécessités d'insertion dans les milieux naturels et humains**. Le TER doit répondre à la diversité des situations du territoire régional. L'existence de lignes ferroviaires sous utilisées, sous réserve d'y effectuer d'importants travaux de modernisation, constitue une opportunité pour **répondre aux besoins grandissants des zones périurbaines**.

TRAVAUX DE SIGNALISATION SUR TOURS-CHINON

LES OBJECTIFS VISÉS

La desserte ferroviaire entre Tours et Chinon emprunte successivement la ligne Tours - Poitiers jusqu'à Joué-lès-Tours, puis la ligne à voie unique Joué-lès-Tours - Chinon. Cette ligne régionale supporte un trafic essentiellement voyageurs. Son système d'exploitation ancien, peu performant, limitait jusqu'à présent ses capacités. L'installation d'une commande centralisée permettra d'améliorer les conditions d'exploitation de cette ligne en favorisant une meilleure régularité et sécurité.

LES ACTIONS

L'année 2010 a permis à la fois l'installation des locaux techniques aux différents points de croisement de la ligne et le réaménagement du plan de voies de la gare de Chinon. L'essentiel de ces travaux a été réalisé durant les mois de juillet et août afin de moins gêner les usagers.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Soucieuse de l'amélioration des services TER, en particulier dans les zones périurbaines, où les besoins en transport collectif vont croissants, la Région Centre travaille à l'amélioration de la performance du réseau ferroviaire dans ces zones. C'est dans ce cadre qu'elle a souhaité moderniser l'axe Tours-Chinon, sur lequel plus de 300 000 voyages en TER sont effectués chaque année. Les caractéristiques techniques de cette ligne (ligne à voie unique) nécessitent en effet des installations de signalisation modernisées pour tirer le meilleur parti de cette infrastructure au profit des usagers. La Région prévoit de mettre en service en septembre 2011 le nouveau système de signalisation.



CHIFFRES CLÉS

7250 voyages par jour c'est le potentiel estimé de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire
6 points d'arrêt pourraient être desservis et reliés à la gare d'Orléans

CHIFFRES CLÉS

12 M€ c'est le montant du financement apporté par la Région pour les travaux de signalisation sur Tours - Chinon (coût total : 16 M€)

FOCUS

DÉFINIR L'OFFRE DE TRANSPORT À L'HORIZON 2030

ÉTUDE SUR L'ÉTOILE FERROVIAIRE DE TOURS

ORIGINE DU PROJET

La dynamique urbaine tourangelle est caractérisée ces dix dernières années par une forte périurbanisation, particulièrement marquée au Nord et à l'Ouest à l'extérieur de l'agglomération, atteignant les frontières régionales. La population s'est accrue dans ces territoires alors que l'emploi et les services restent concentrés sur l'agglomération tourangelle. En parallèle, les territoires précédemment urbanisés au Sud et à l'Est de l'agglomération confirment leur développement. Les distances parcourues et la demande en déplacements sont en augmentation.

L'offre ferroviaire régionale est conçue comme une offre de desserte inter-pôles, permettant principalement de relier entre elles les villes moyennes et agglomérations de la Région. Elle ne répond donc pas à ces besoins de déplacements quotidiens sur moyennes distances.

De plus, la saturation du nœud ferroviaire de Saint-Pierre des Corps et de Tours engendre des problèmes d'exploitation des circulations et limite les possibilités de développement des axes de l'étoile ferroviaire.

LE DISPOSITIF

Afin de disposer des éléments nécessaires à l'élaboration de la stratégie de développement de l'offre TER dans le secteur périurbain de Tours, la Région souhaite localiser les potentiels de déplacement en TER et examiner les conditions de mise en œuvre de différents scénarios de desserte à l'horizon 2030. Ces différents scénarios de dessertes seront analysés et hiérarchisés. Dans ce cadre, elle a lancé en 2010

une étude prospective relative à l'étoile ferroviaire de Tours. Cette étude est menée en partenariat avec RFF et la SNCF, acteurs clefs du transport ferroviaire.

Le territoire concerné par cette étude s'étend, le long des axes ferroviaires, sur un périmètre couvrant Chinon, Saumur, Château-du-Loir, Château-Renault, Amboise, Montrichard, Loches, Port-de-Piles.

Cette étude s'articule avec la démarche engagée par le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle visant à promouvoir un urbanisme en lien avec les réseaux de transports structurants notamment le tramway.

LES OBJECTIFS VISÉS

L'objectif de cette étude est de définir l'offre de transport souhaitable à horizon 2030 sur l'ensemble de l'étoile ferroviaire de Tours.

La mise en place de cette offre de transport nécessitera vraisemblablement des travaux d'infrastructures et de signalisation en ligne et dans le complexe ferroviaire de Tours - Saint-Pierre-des-Corps. L'achat ou la réaffectation de matériel sera à envisager. La configuration des haltes ferroviaires pourrait être revue.

L'objectif est donc de définir l'ensemble des travaux à prévoir ainsi que leurs coûts afin d'envisager la programmation de ces investissements.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région porte la conviction que de nombreux déplacements de moyenne distance, qu'ils soient quotidiens ou occasionnels, peuvent trouver une réponse pertinente dans une offre de transport TER adaptée au périurbain. Ainsi, la Région s'est engagée à étudier rapidement les conditions de la mise en œuvre de ces dessertes dans les principales agglomérations du territoire.



Développer les services offerts aux usagers

MISE EN PLACE D'AFFICHEURS LÉGERS

LES OBJECTIFS VISÉS

Les « afficheurs légers » sont développés dans le but d'améliorer l'information des usagers dans les gares TER et de compléter le panel des outils d'information à leur disposition (fiches horaires, SMS...). Ces afficheurs légers sont notamment destinés à remplacer le système ILA (Information Ligne Accueil) vieillissant.

LES ACTIONS

La Région Centre et la SNCF ont décidé, en 2009, d'équiper en afficheurs les 77 gares et haltes les plus fréquentées. Au total, ce sont environ 196 écrans qui équiperont fin 2011 les gares régionales retenues. Plus de 93 % des voyageurs de la région bénéficieront alors de ce service.

Ce déploiement s'est traduit en 2010 par l'équipement de 44 gares.

L'afficheur léger est un écran standard recevant par liaison GPRS des informations actualisées.

L'afficheur léger diffuse :

- les horaires des trois prochains départs de la gare,
- la destination et les arrêts desservis pour chaque train,
- la voie et le quai de départ,
- l'indication et l'estimation des retards en situation perturbée.

L'affichage est couplé à des annonces sonores réalisées par synthèse vocale et diffusées toutes les 5 minutes.

Le dispositif permet de signaler un retard, une suppression de trains, une période de travaux... Les afficheurs pourront également, à terme, diffuser des informations relatives à l'intermodalité ou émanant d'autres transporteurs.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage pour une information en gare plus lisible et plus réactive. La qualité du service offert aux voyageurs et l'accessibilité des informations à tous nécessitent des données fiables et actualisées, tant visuelles que sonores.

Le déploiement d'afficheurs dans les 77 gares régionales retenues représente un investissement conséquent puisque le coût global de l'investissement s'élève à 1 870 000 € co-financés par la Région Centre et la SNCF.



CHIFFRES CLÉS

44 gares équipées en 2010 et 77 gares seront équipées fin 2011,
196 écrans déployés
1.87 M€ d'investissement total

COMMANDE DE MATÉRIEL RÉGIO2N

LES OBJECTIFS VISÉS

La totalité du parc matériel roulant du TER Centre a été rénovée au cours des 15 dernières années. Toutefois, deux séries, engagées sur l'axe Paris - Chartres - Le Mans, atteindront la fin de vie en 2013. Leur renouvellement est donc indispensable. Soucieuse d'offrir un matériel fiable et confortable, et dans le cadre de sa compétence, la Région s'est portée acquéreuse de 14 rames de trains à deux niveaux, baptisés Régio2N.

LES ACTIONS

La convention de financement de l'acquisition, pour un montant de 145 M€, des 14 rames Régio2N a été actée à la Commission Permanente de janvier 2010. Les futures automotrices ont été choisies pour leur capacité et leur confort (nombre de places assises élevé, prises électriques à la place, plancher bas, une voiture spécialement dédiée aux usagers en fauteuil roulant etc.).

La Région participe pleinement au suivi du marché et aux choix techniques, contractuels, financiers, de design. Les réunions de suivi bimestriel permettent de suivre l'avancement du projet et de tester le produit au travers de maquette échelle 1.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

À travers la commande de matériel Régio2N destiné à circuler sur l'axe Paris-Chartres-Le Mans et face au besoin croissant de places assises et aux perspectives de trafic à moyen terme, la Région s'engage dans une politique forte d'achat de matériel roulant de nouvelle génération, à deux niveaux et capacitaire. Le maintien de la qualité de service et de confort est une priorité pour la Région.

La Région Centre sera la première des Régions ayant commandé le Régio2N à être livrée, mi-2013, et reste particulièrement vigilante sur la tenue du planning de livraison et la fiabilité du matériel.

CHIFFRES CLÉS

Commande de **14** rames à deux niveaux, totalisant chacune plus de 500 places.
Coût d'acquisition : **145 M €**
L'axe ferroviaire Paris-Chartres représente **44 %** du trafic TER Centre



FOCUS

MESURE DE SUIVI DE LA PONCTUALITÉ

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE AUX USAGERS

ORIGINE DU PROJET

La Région a signé avec la SNCF une Convention d'exploitation, conclue sur la période de 2007 à 2013. Cette convention prévoit le suivi de la qualité de la prestation rendue par la SNCF selon différents critères, le premier étant celui de la ponctualité des trains.

À ce titre, un objectif de ponctualité est fixé chaque année à la SNCF, sur la base des trains à l'heure ou en retard d'au plus 5 mn. Si l'objectif est dépassé, elle perçoit un bonus ; dans le cas contraire, elle verse un malus.

L'exploitant fournit chaque mois à la Région un suivi mensuel de la ponctualité accompagné d'une analyse des résultats obtenus et des actions à mener pour améliorer ces résultats.

LE DISPOSITIF

La SNCF transmet mensuellement des indicateurs sur le trafic TER, recensant les résultats de ponctualité par ligne, le nombre de trains supprimés, les principaux événements ayant touché le réseau, ainsi qu'un diagnostic, série par série et de l'état du matériel roulant.

Elle communique également la liste des trains en retard de plus de 5 mn et la cause de ces retards, ce qui permet à la Région d'opérer ses propres analyses sur la situation et ses causes principales.

Une réunion mensuelle est organisée entre les services de la Région et ceux de la SNCF, afin de détecter les points de difficulté constants, d'évaluer des scénarii d'amélioration etc. Ces réunions abordent la production sous un angle transversal (exploitation, infrastructure, matériel, usagers).

LES OBJECTIFS VISÉS

La ponctualité est un des éléments majeurs reflétant la qualité de service perçue par l'utilisateur. Sa forte dégradation en 2010, même si d'autres facteurs sont en amélioration, pénalise de façon très conséquente le service rendu à l'utilisateur. Son amélioration est donc une priorité.

L'action mise en œuvre vise à un meilleur contrôle de la ponctualité pour identifier plus rapidement les problèmes de fond et permettre leur résolution.

Le classement par la SNCF en «lignes sensibles» de plusieurs axes majeurs de la région Centre (Paris-Chartres-Le Mans, Paris-Orléans-Tours, Paris-Clermont Ferrand et Paris-Tours LGV) vient conforter la demande récurrente faite par la Région d'actions fortes de la part de l'exploitant et du gestionnaire d'infrastructure pour améliorer une situation devenue inacceptable. La Région s'attachera à ce que les plans d'actions élaborés dans ce cadre portent vraiment leurs fruits.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage au quotidien pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers du TER.

La ponctualité est un point clef de la qualité ressentie par l'utilisateur et c'est pourquoi la Région exerce une vigilance constante sur ce sujet et intervient chaque fois qu'il est nécessaire auprès de son exploitant et du gestionnaire d'infrastructures.



Développer l'intermodalité

LA CENTRALE DE MOBILITE JV MALIN

LES OBJECTIFS VISÉS

Mise en service depuis décembre 2009, la centrale d'information multimodale JV Malin.fr a pour objectif de faciliter la vie des voyageurs en région Centre par la diffusion d'une meilleure information de l'ensemble des transports collectifs. JV Malin rassemble en effet sur un seul site toutes les informations (horaires, trajets, tarifs, conditions d'accessibilité, covoiturage, vélo) concernant les offres des différents transporteurs de la région Centre.

JV Malin offre aussi la possibilité de réaliser son itinéraire «sur mesure» grâce à un calculateur qui peut intégrer le choix du mode préféré, avec un trajet le plus rapide ou encore avec le moins de marche à pied par exemple.

LES ACTIONS

2010 a marqué la mise en œuvre de nouvelles fonctions, ainsi la consultation de JV Malin depuis un téléphone portable est désormais possible. Dorénavant, les informations sur l'accessibilité de personne à mobilité réduite sont prises en compte dans le calcul des itinéraires ainsi que les services de transport à la demande gérés par les départements et qui offrent une grande proximité à l'ensemble des voyageurs. En cas de perturbations prévues sur les réseaux, JV Malin propose un parcours qui tient compte de ces modifications. Et pour toujours plus de proximité, il est désormais possible de créer un compte «utilisateur» en s'abonnant à un ou plusieurs réseaux de transport pour recevoir directement par email toutes les perturbations qui sont rattachées à ces réseaux.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

L'engagement de la Région est d'être toujours plus proche des attentes exprimées par les usagers, comme de faciliter l'emprunt successif de différents modes de transport et de calculer son temps de trajet. Avec JV Malin, la Région et ses 17 partenaires proposent une offre de service globale à destination des voyageurs, proposant le calcul de trajets porte-à-porte, même si ceux-ci comportent différents modes de transport.

LA FINALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU MAILLE DE 33 GARES ACCESSIBLES

LES OBJECTIFS VISÉS

L'objectif de la Région est de favoriser l'accès de tous les citoyens au service régional de transport public.

LES ACTIONS

La Région, la SNCF et l'État se sont engagés en 2004 dans une vaste démarche de mise en accessibilité des bâtiments-voyageurs de 33 gares régionales, en application du premier schéma directeur d'accessibilité de 2002 qui prévoyait la mise en place d'un réseau de gares accessibles. Les travaux dans ces 33 gares ont été achevés en 2010.

Elles ont bénéficié d'aménagements des parvis, des bâtiments voyageurs et d'amélioration de la signalétique sur les quais et en gare. Ce dispositif recouvre des actions de mise aux normes des places de stationnement, de suppressions de marches, création de rampes, guichet adapté avec boucle malentendant, guidage au sol, guidage audio ...

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La mise en accessibilité de la cité constitue une nécessité forte pour tous les acteurs publics et la loi du 11 février 2005 l'impose comme objectif pour 2015. La Région Centre, engagée dans cette ambition dès 2002 avec la SNCF et les associations de personnes à mobilité réduite s'avère pionnière en la matière. Elle a adopté son Schéma Directeur d'Accessibilité en décembre 2008.



CHIFFRES CLÉS

31 744 visiteurs du site dédié
166 072 pages visités
2,36 M€ d'investissement dont 1 M€ financés
 par la Région Centre (43 %)
33 gares rendues accessibles en 2010

Favoriser le report vers le rail des transports routiers de marchandises

LES 4 ÉTUDES FRET

LES OBJECTIFS VISÉS

Un certain nombre de lignes ferroviaires de la région Centre, maintenues ouvertes pour le seul trafic de marchandises, laissées en déshérence, nécessitent aujourd'hui des interventions importantes sur les composants de l'infrastructure pour **éviter leur fermeture définitive**. Les travaux de remise à niveau permettront d'**assurer la pérennité de la ligne** mais surtout des services qui l'utilisent.

La suppression des limitations de vitesse les plus pénalisantes (inférieures à 30 km/h) en certains points et l'augmentation de la charge admise pour les trains qui circulent sur ces lignes, permettent

- de stopper le déclin,
- d'améliorer la performance des services offerts aux chargeurs,
- d'envisager un nouveau développement de ces lignes.

LES ACTIONS

Les **études d'avant projet** menées en 2010 ont permis de **définir la consistance des travaux** à effectuer (remplacement de rails, de traverses, de ballast, ...) compte tenu de l'état de la voie, d'examiner les conditions de réalisation des travaux, en étudiant notamment les possibilités de **diminuer les coûts par rapport aux opérations habituelles** de travaux sur les voies (utilisation de matériaux de réemploi, fermeture des lignes pour les travaux sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines, ...) et d'évaluer en conséquence le montant des travaux à réaliser. Après leur validation, la **décision a été prise d'engager les études projet**.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

L'**irrigation en profondeur de notre territoire** impose que la capillarité du réseau de transport soit préservée. Dans le transport ferroviaire de marchandises, cela nécessite de préserver certaines lignes, bien que privées de trafic voyageur, afin qu'elles jouent leur **rôle de lignes fret de proximité**. Remises à niveau, elles pourraient permettre une **revitalisation des services proposés** aux unités industrielles et aux silos agricoles qu'elles desservent et ainsi **offrir une alternative crédible au transport routier**.

LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION SUR BOURGES-SAINCAIZE

LES OBJECTIFS VISÉS

L'électrification de la section Bourges - Saincaize, qui intervient à la suite de celle de Tours - Vierzon, offrira une **continuité** en traction électrique de **près de 550 km** entre Nantes - Saint-Nazaire et Saint-Germain des Fossés.

Ce projet pourra ainsi répondre aux cinq objectifs qui lui sont fixés :

- **Améliorer les performances du fret ferroviaire** pour offrir une alternative attractive au mode routier.
- **Améliorer les dessertes voyageurs** afin de faciliter le déplacement des personnes.
- Contribuer durablement à la **préservation du patrimoine naturel et à la biodiversité** de la région Centre par une **réduction notable des émissions de gaz à effet de serre**.
- **Renforcer** la vocation transeuropéenne de l'**axe Nantes-Lyon**.
- **Développer l'attractivité économique et l'emploi** dans les territoires traversés.

LES ACTIONS

L'année 2010 a vu la montée en puissance **des travaux qui ont atteint leur rythme de croisière au cours du troisième trimestre**. Ainsi, après la passation des marchés par RFF auprès des entreprises de travaux, et la mise en place de la **base logistique en gare d'Avord, l'implantation des poteaux support de caténaire** a commencé en septembre. **Sept ponts route ont été démolis pour reconstruction au gabarit** nécessité par l'électrification et le **déroulage de la caténaire** a commencé. Fin 2010 l'avancement des travaux était **conforme au planning prévu**.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

L'engagement de la Région Centre vise à donner à la ligne Saint-Nazaire - Nantes - Tours - Lyon les capacités nécessaires au **développement d'une des rares transversales du réseau national**.

Au sein du groupe des huit Régions du Grand Bassin Parisien, la Région Centre contribue à l'émergence d'un **projet de Maillon Ouest du Réseau Trans-Européen de Transport (RTET)** qui prévoit de relier les axes transversaux européens à la façade maritime continentale ouest.

Le corridor Centre-Europe-Atlantique relierait le port de Nantes - Saint-Nazaire au centre de l'Europe en empruntant les voies nouvellement électrifiées.

CHIFFRES CLÉS

4 le nombre de lignes concernées par le projet (Orléans - Sully-sur-Loire, Orléans - Pithiviers, Châteauroux - Buzançais, La Guerche - Marseilles-lès-Aubigny)

132 km cumulés de ces 4 lignes

CHIFFRES CLÉS

57,7 km à électrifier

7 ponts route démolis et reconstruits
77,3 M€ coût des travaux, dont 41,8 M€ à la charge de la Région

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES RESSOURCES NATURELLES. FREINER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

PRÉSENTE AU SOMMET DES NATIONS UNIES À NAGOYA SUR LA BIODIVERSITÉ, LA RÉGION CENTRE A ENGAGÉ EN 2010 L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ, EN ARTICULATION AVEC LE PROJET PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL. DANS LES ORIENTATIONS DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL, L'ENJEU CONSISTE À STOPPER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ, MAIS AUSSI À FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN SUPPORT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Stopper la perte de biodiversité, connaître et faire connaître la biodiversité et les ressources naturelles

LES OBJECTIFS VISÉS

Par son engagement en octobre 2010, dans l'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité, la Région a ainsi affirmé sa volonté de contribuer à la préservation de la biodiversité sur son territoire. Dans le cadre de cette réflexion, l'arrêt de la perte de biodiversité, voire la reconquête de la biodiversité sera un axe stratégique fort, pour lequel de nombreux outils seront mobilisés : protection réglementaire (avec les réserves naturelles régionales), cadres contractuels (avec les parcs naturels régionaux, les pays et les agglomérations)...

LES ACTIONS

L'action de la Région qui se concrétise par le soutien au Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) pour sa gestion de sites naturels d'intérêt régional, et aux 3 Parcs naturels régionaux (PNR) pour leurs programmes d'actions annuelles, s'est poursuivie en 2010.

Les deux procédures de classement de réserves naturelles régionales engagées en 2009 ont été poursuivies et un projet complémentaire a été engagé sur le site de la Vallée des Cailles à Boncourt (28), connu notamment pour sa richesse exceptionnelle en orchidées.

La Région a fait en 2010 l'acquisition de l'étang Thomas au cœur de la Brenne. Il jouxte les étangs Foucault, propriété du PNR. Cet ensemble d'étangs a vocation à être classé en réserve naturelle régionale.

La Région a accompagné les deux conservatoires (Conservatoire régional et Conservatoire botanique national) pour animer le groupe sur les espèces végétales envahissantes. Des travaux de connaissance, les premiers conseils de gestion et des formations ont été réalisés.

Enfin, la Région a engagé des travaux d'études préalables à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique, sur le recueil des données existantes et la cartographie des éco-paysages régionaux.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage à protéger la biodiversité et à la restaurer à travers ses différentes politiques, et à mettre en œuvre les outils à sa disposition pour parvenir à atteindre cet objectif.

CHIFFRES CLÉS

3 Parcs naturels régionaux
1 200 espèces végétales recensées dont
140 protégées dans le parc naturel du
Perche

Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource

LES OBJECTIFS VISÉS

L'amélioration de la qualité des eaux se poursuit dans le cadre des objectifs définis par la directive européenne cadre sur l'eau qui trouve une déclinaison à l'échelle interrégionale dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 Loire-Bretagne et Seine-Normandie. L'objectif est de restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des masses d'eau contre moins de 20 % aujourd'hui en région Centre.

LES ACTIONS

L'action de la Région s'appuie sur la gestion intégrée par bassin versant. Cette gestion se décline à deux niveaux :

- à l'échelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la planification, la définition des objectifs, les stratégies à long terme de gestion de la ressource,
- à l'échelle des contrats de bassin pour les travaux, l'action et l'animation du territoire.

Dans ce cadre, la Région soutient les opérations innovantes de renaturation des rivières : reconstitution des méandres, effacement des obstacles à la circulation des poissons et au



Pascale ROSSLER,
8^e vice-Présidente déléguée,
Biodiversité, Éducation à
l'environnement, Loire, Tou-
risme et Patrimoines

L'ambition de notre région est devenir une véritable éco-région. Face aux défis environnementaux, il s'agit

d'engager une politique volontariste et concertée de transformation écologique de notre territoire. Nous avons la responsabilité de stopper la perte de biodiversité, de restaurer la qualité de l'eau tout en préservant la ressource, et de lutter contre le changement climatique. Pour cela, une profonde évolution des façons de produire, de consommer et d'aménager le territoire régional est nécessaire. Les politiques de la région doivent donc évoluer pour mieux prendre en compte ces enjeux. En 2010 nous avons ouvert deux chantiers majeurs : l'élaboration du plan énergie-climat et de la stratégie régionale pour la biodiversité, au sein de laquelle notre soutien aux actions de connaissance de la biodiversité et d'éducation à l'environnement est notamment amplifié.

transport des sédiments, restauration de zones inondables naturelles... Parmi les actions engagées, il faut souligner le soutien, par la Région et les Agences de l'eau, du financement de 57 postes d'ingénieurs, d'animateurs ou de technicien de rivières. C'est cette aide sur l'animation technique des contrats de bassin qui a fait le succès de cette politique depuis 2 ans, avec une augmentation exponentielle du nombre de contrats. À terme, environ 45 contrats seront engagés pour restaurer le bon état des eaux.

Enfin, en 2010, l'appel à projet Éco-l'Eau a permis de sélectionner 11 projets visant à la réduction de la consommation d'eau et au développement de techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Le financement de la politique régionale de l'eau est inscrit au volet territorial du CPER 2007-2013. Une convention d'application a été conclue avec les deux agences de l'eau, Loire-Bretagne et Seine-Normandie sur la même période. Elle prévoit un budget global de 25,8 M€.

CHIFFRES CLÉS

- 25 400** Km de rivières
- 20** contrats de bassin en préparation
- 12** contrats de bassin approuvés
- 50 %** du territoire régional couvert par un projet ou un contrat opérationnel

FOCUS

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

FORMIDABLES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

ORIGINE DU PROJET

Les Parcs naturels régionaux (PNR) constituent un outil de développement des territoires ruraux reconnus pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère. Ils s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable. Ces parcs ont été créés par décret, pour une période de 12 ans maximum renouvelable.

La région Centre compte trois PNR dont deux ont été renouvelés en 2010 (le Perche et la Brenne) ; le Loire-Anjou-Touraine l'ayant été en 2008. Partenaire privilégié de ces territoires, la Région les accompagne sur la durée depuis 2002 via des contrats pluriannuels.

Les contrats 2007-2010 arrivant à échéance, un bilan et un travail prospectif ont été conduits en 2010 afin d'envisager, avec chaque PNR, les modalités de collaboration à compter de 2011.

LE DISPOSITIF

Considérant que les trois PNR avaient conduit avec succès la révision de leur charte au cours de la période de contractualisation 2007-2010 (avec un accueil très favorable des instances nationales), et que le bilan des contrats était globalement positif, une nouvelle contractualisation a été proposée pour la période 2011-2013.

Cette contractualisation prévoit de renforcer le partenariat, avec notamment la mise en place d'une conférence annuelle des PNR, associant élus et partenaires, et l'organisation d'un

temps d'échange technique annuel (favorisant le travail inter Parcs et associant les acteurs intéressés par le thème choisi). Les priorités régionales ont été réaffirmées à cette occasion et 4 thématiques ont été retenues pour l'accompagnement des programmes d'actions annuels de chaque PNR : la biodiversité, l'éducation à l'environnement et au développement durable, le tourisme de nature, et l'économie.

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région souhaite :

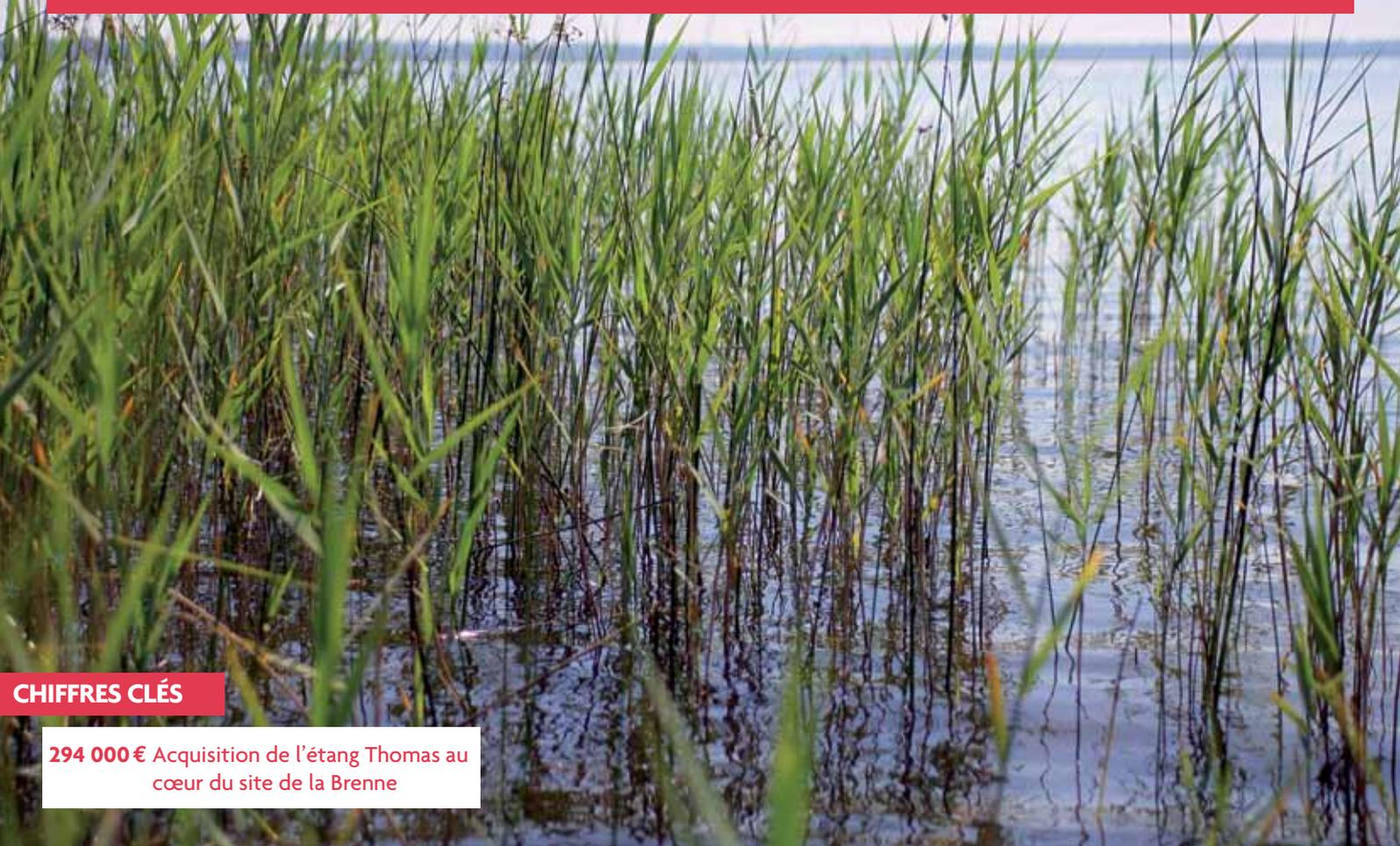
- **Apporter le soutien nécessaire** aux PNR afin qu'ils puissent mettre en œuvre leur charte et répondre ainsi à leurs missions premières : la protection et la gestion de tous les patrimoines, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information, l'expérimentation.
- **Conforter les PNR** dans leur mission d'innovation et d'expérimentation au bénéfice de leur territoire, ainsi que dans une perspective de transfert à la collectivité régionale et aux autres territoires de projets régionaux. Une étude opérationnelle sera ainsi confiée à chaque PNR.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région Centre s'est engagée en faveur de l'accompagnement de ces territoires emblématiques que sont les PNR et poursuit donc son engagement pour les années 2011-2013 avec des enveloppes financières maintenues. Elle apporte également son appui aux territoires candidats à la labellisation « PNR », par un accompagnement technique et financier. C'est le cas en 2010 sur le projet du PNR de la Loire Nivernaise.

CHIFFRES CLÉS

294 000 € Acquisition de l'étang Thomas au cœur du site de la Brenne



Réduire la pollution de l'air et optimiser la gestion des déchets dangereux

LES OBJECTIFS VISÉS

À travers le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), adopté le 26 février 2010, la Région s'est fixé comme objectif de connaître la qualité de l'air en région Centre et réduire la pollution atmosphérique.

Par ailleurs, le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) approuvé fin 2009 prévoit l'amélioration de la gestion des déchets dangereux en région (notamment des déchets dangereux diffus).

LES ACTIONS

Le PRQA, document de planification sur la qualité de l'air à l'échelle régionale, se structure autour de 4 grandes orientations :

- approfondir les connaissances sur la qualité de l'air,
- mieux connaître les effets de la qualité de l'air,
- agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- renforcer l'information et la sensibilisation des publics.

Ce plan sera intégré au futur Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), dont les travaux d'élaboration ont débuté en octobre 2010, (document issu du Grenelle de l'Environnement co-élaboré par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région).

En 2010, la Région a également poursuivi son soutien à Lig'Air, l'association régionale chargée de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre.

Fin 2010, Lig'Air a mis en place SENTIMAIL, un service d'abonnement qui s'adresse aux personnes sensibles à la pollution ou soucieuses de leur santé et les informe par mail dès qu'un indice de la qualité de l'air de niveau 6 est prévu pour le lendemain.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'est engagée à développer des actions de sensibilisation et d'information en temps réel sur la qualité de l'air, notamment auprès des publics sensibles, et à animer un réseau d'acteurs œuvrant pour une meilleure gestion des déchets dangereux en région.

CHIFFRES CLÉS

200 000 € consacré à la qualité de l'air

101 017 tonnes de déchets dangereux industriels produits en région Centre (données 2009) soit une réduction de 23 % depuis 2005

90 642 tonnes de déchets dangereux industriels traités en région Centre (données 2009). Soit une réduction de 37,5 % depuis 2005

Informier et sensibiliser aux enjeux environnementaux

LES OBJECTIFS VISÉS

Les comportements individuels et collectifs ont un impact important sur l'état de l'environnement régional. Il apparaît donc nécessaire de favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux en région Centre par l'information et la sensibilisation pour amener à adopter des comportements éco-citoyens.

LES ACTIONS

Afin de dessiner progressivement une politique régionale partenariale en matière d'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD), une Convention Cadre régionale a été signée en mai 2006 entre le Conseil régional, l'État et ses établissements publics. L'année 2010 s'est traduite par l'élaboration d'une nouvelle convention 2011-2014. Fin 2010, une révision du dispositif « Conventions Vertes » a été engagée permettant de développer l'EEDD en s'appuyant sur l'action associative.

Créé en 2008, l'Ecopôle favorise la synergie entre les différents acteurs d'EEDD de la région Centre, notamment les acteurs associatifs. L'année 2010 s'est notamment concrétisée par l'installation physique de l'Ecopôle et la création du « Pôle ressources » (bibliothèque virtuelle des ressources pédagogiques en EEDD).

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La région Centre s'engage à :

- mettre en œuvre la nouvelle Convention Cadre régionale en matière d'EEDD,
- mettre en œuvre le nouveau règlement « Conventions Vertes » pour la période 2011-2014, avec l'intégration de nouvelles structures et le développement d'actions nouvelles et/ou innovantes,
- préfigurer l'Observatoire Régional de la Biodiversité, porté par l'Ecopôle.

CHIFFRES CLÉS

2 M € ont été consacrés à l'information et la sensibilisation

18 associations bénéficiaires du dispositif « Conventions Vertes »

51 644 personnes sensibilisées, dont 21 191 scolaires

3 maisons de Loire engagées dans le réaménagement global

Promouvoir un urbanisme durable

LES OBJECTIFS VISÉS

La part des transports et des déplacements dans les émissions de Gaz à Effet de Serre est en constante augmentation. Il apparaît donc nécessaire d'accompagner les changements de comportement à la fois sur les déplacements de personnes et de marchandises.

LES ACTIONS

Dans le cadre du Volet Territorial du CPER 2007-2013, un accord cadre signé entre l'État, l'ADEME et la Région Centre traduit la volonté de mener conjointement une politique régionale de maîtrise de l'énergie, de protection de l'environnement et de développement durable, comprenant la maîtrise des déplacements. Cet accord permet ainsi de soutenir les porteurs de projets dans le financement d'études relatives à la mobilité durable (Plans de Déplacements Entreprise, nouveaux services de mobilité, alternatives à la voiture...) et dans la mise en œuvre d'actions innovantes en la matière.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région Centre s'engage à :

- soutenir les études et actions permettant une meilleure maîtrise des déplacements,
- accompagner le développement de modes de transports partagés,
- mener des actions de communication et de sensibilisation à la mobilité durable.

Par ailleurs, le soutien aux Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) se poursuit au titre de la convention avec l'ADEME, dans une logique d'expérimentation. En parallèle, la Région travaille avec l'ensemble de ses partenaires pour définir les indicateurs lui permettant de fonder ses interventions en direction d'opérations d'urbanisme sur la mesure de leurs effets en matière de développement durable, dans une recherche de résultats plutôt que de moyens.

CHIFFRES CLÉS

1M€ consacré à la promotion de l'urbanisme durable

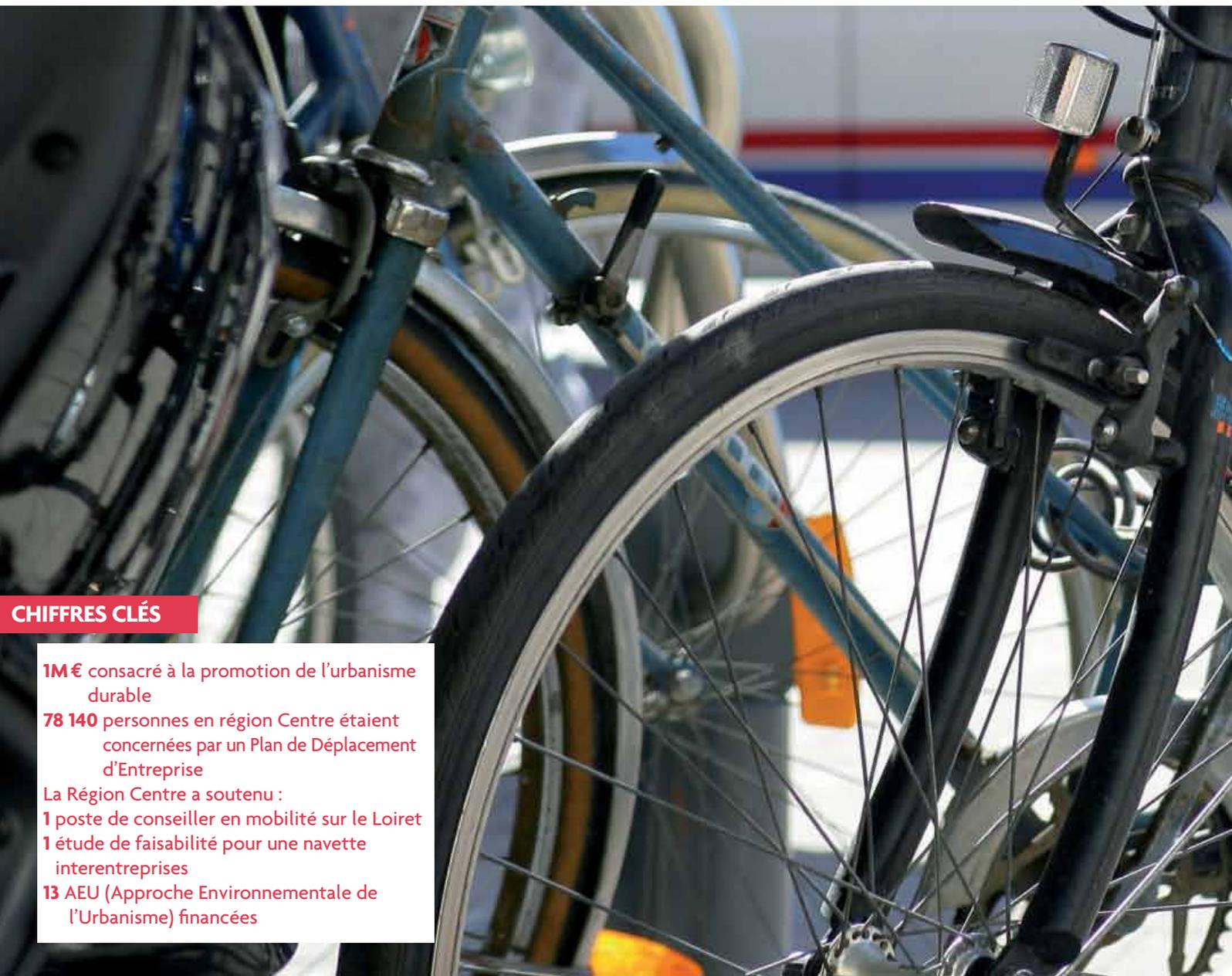
78 140 personnes en région Centre étaient concernées par un Plan de Déplacement d'Entreprise

La Région Centre a soutenu :

1 poste de conseiller en mobilité sur le Loiret

1 étude de faisabilité pour une navette interentreprises

13 AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) financées





PROMOUVOIR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À TRAVERS SON PÔLE D'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE, LA RÉGION CENTRE SOUHAITE MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS RÉGIONAUX QUI PEUVENT CONTRIBUER A UNE RÉELLE DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE, EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DU LOGEMENT. DES EMPLOIS NOUVEAUX DOIVENT EN RÉSULTER. LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL DOIT PERMETTRE DE FIXER DES OBJECTIFS PARTAGÉS. DES ACTIONS DE FORMATION, D'INFORMATION, AINSI QUE DES EXPERIMENTATIONS DOIVENT NOUS AIDER À ALLER PLUS VITE ET PLUS LOIN DANS CE DOMAINE DES ÉNERGIES.

Réduire les consommations d'énergies

PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL

La Région Centre s'est lancée en octobre 2010 dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Régional avec l'objectif ambitieux d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020.

LES OBJECTIFS VISÉS

Pour réduire les émissions de GES, il s'agit à la fois de réduire les consommations d'énergie et de limiter le recours aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables. Pour le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire), il s'agit d'encourager la construction et rénovation basse consommation d'énergie

LES ACTIONS

En lien avec l'élaboration du SRADDT, un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie en région Centre a été réalisé. Dans les forums participatifs du SRADDT, un atelier est consacré à la concertation citoyenne sur le Plan Climat. La Région soutient les projets de construction et rénovation basse consommation au travers de 2 dispositifs :

- l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » destinés aux collectivités, associations, entreprises, dont le nombre de lauréats a encore progressé entre 2009 et 2010. Une nouveauté en 2010 : les équipes de maîtrise d'œuvre (architectes et bureaux d'études thermiques) ont pu bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par un bureau d'études thermiques expert en construction/rénovation BBC.
- Le concours « Ma Maison Éco » destiné aux particuliers avec une priorité donnée à la rénovation :
8 000 €/projet pour la rénovation et
5 000 €/projet pour la construction neuve.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région Centre s'est engagée dès 2006 dans le collectif national Effnergie qui a élaboré le label français du bâtiment « Basse Consommation » BBC-Effnergie ainsi que des guides pratiques pour la construction et la rénovation BBC à destination des professionnels du bâtiment ; l'axe formation professionnelle est en effet primordial pour atteindre les objectifs de rénovation massive du parc de logements en région Centre.

CHIFFRES CLÉS

1,14 M€ consacrés aux projets de bâtiments durables

21 projets sélectionnés pour l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments »

24 lauréats (contre 17 en 2009) pour le concours Ma Maison Éco (21 en construction neuve et 3 en rénovation).

80 bureaux d'études formés à l'efficacité énergétique



Gilles DEGUET,
3^e vice-Président délégué,
Agenda 21, Énergie, Climat,
Environnement

2010 : la Région Centre lance son Plan Climat Énergie. Enjeu majeur, les énergies fossiles sont toutes en voie d'extinction, leur combustion provoque un

réchauffement de la planète dont les effets risquent d'échapper à toute prévision. L'accord se fait en Europe sur l'objectif de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici à 2050. Pour que notre génération ne reporte pas sur les suivantes la plus grosse partie de l'effort, le Conseil régional a fixé à - 40 % (base 1990) l'objectif pour 2020. Axe prioritaire : les économies d'énergie. Il s'agira d'une modification profonde, qui impactera tous les secteurs de la vie régionale, et toutes les politiques régionales. C'est pourquoi le plan climat sera intégré à notre Schéma d'Aménagement (SRADDT).

Des politiques publiques fortes seront nécessaires. Pour le bâti, la sensibilisation de nos concitoyens est en route. La Région soutient le développement des Espaces Info Energie, car nous avons besoin d'une approche non commerciale et d'une programmation de long terme que seul le service public peut fournir. Nous engageons un programme de rénovation énergétique de tous les lycées avec le même souci de maîtrise publique.

un meilleur accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet de construction/rénovation de bâtiments basse consommation.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage à continuer de soutenir une montée en compétences des bureaux d'études thermiques régionaux et l'objectivité de leurs préconisations ainsi qu'un partenariat entre ces professionnels et les architectes.

ACTION COLLECTIVE DES BUREAUX D'ÉTUDES THERMIQUES

LES OBJECTIFS VISÉS

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, la Région souhaite accroître le passage à l'acte des maîtres d'ouvrage publics pour la rénovation du parc des bâtiments publics et logements sociaux.

LES ACTIONS

La Région a financé un programme d'action collective au bénéfice des 80 bureaux d'études thermiques régionaux. Ces professionnels, maillon essentiel pour engager une rénovation massive du bâti, ont ainsi travaillé conjointement sur le thème de la Maîtrise de l'Énergie afin de structurer et développer leurs compétences et ressources pour assurer

Diminuer le recours aux énergies fossiles

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES LYCÉES

LES OBJECTIFS VISÉS

À travers ses interventions sur l'ensemble du patrimoine des lycées, la Région s'est fixé comme objectif de réduire sa consommation d'énergie.

LES ACTIONS

Outre les actions conduites à travers le Contrat de Performance Énergétique, la Région décide de consacrer 15 M€ par an à l'amélioration de l'efficacité énergétique des lycées. Ce montant représente un quart des sommes consacrées au patrimoine mis à disposition des Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Les interventions portent notamment sur l'amélioration de l'isolation, la rénovation des équipements techniques.

Ainsi, dans le cadre des travaux réalisés au lycée Elsa Triolet à Lucé, sont intervenus le changement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur (3,5 M€).

La Région a récemment mis en service des chaufferies bois : lycée agricole de Touvent à Châteauroux, lycée agricole du Subdray et lycée agricole d'Amboise.

La Région promeut également le solaire photovoltaïque au travers de la centrale installée au Subdray mais aussi des projets soutenus aux lycées Joseph Cugnot de Chinon et Albert Bayet de Tours.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Ce travail s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'agenda 21 régional et contribue d'ores et déjà au prochain Plan Climat Énergie de la collectivité. La Région poursuit son effort pour accroître le recours aux énergies renouvelables dans, et hors lycées CPE (+3 chaufferies bois : lycée Jacques Cœur, Rémi Belleau et lycée en Forêt). Le recours à l'énergie bois est ainsi doublé. Par ailleurs, le solaire thermique et les pompes à chaleur (sur nappe et sur aire) sont introduits.

ISOLARIS

LES OBJECTIFS VISÉS

Dès 2007, en créant le dispositif de prêt à taux 0 % Isolaris Centre, la Région Centre a souhaité accompagner tous ses habitants dans la réalisation de travaux de rénovation permettant, à moindre coût, des économies d'énergie notables.

LES ACTIONS

Le prêt Isolaris Centre a été renouvelé et renforcé avec un périmètre élargi en 2010 :

- augmentation du montant plafond de prêt pour l'isolation par l'extérieur : passage de 5 000 à 15 000 €
- ouverture du dispositif aux opérations de géothermie
- éligibilité aux copropriétaires
- augmentation du nombre de partenaires bancaires (de 2 à 4)

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région veut ainsi accroître le passage à l'acte en matière de travaux de rénovation énergétique. Elle complètera le dispositif Isolaris par un soutien à la réalisation de diagnostic thermique de qualité pour les particuliers.



CHIFFRES CLÉS

15 M€ par an d'investissement dédiés
400 m² de panneaux photovoltaïques au lycée Joseph Cugnot

CHIFFRES CLÉS

530 000 € dédiés à l'installation photovoltaïque sur la toiture au lycées Joseph Cugnot
Plus de **3 200** prêts ont été accordés depuis le lancement, ayant permis plus de **13 M€** de travaux

Accompagner les acteurs régionaux

INFORMER LES HABITANTS, MOBILISER LES PROFESSIONNELS

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région accompagne les structures régionales qui diffusent informations et conseils neutres et objectifs en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, cela vers les différents publics demandeurs.

LES ACTIONS

En 2010, les particuliers ont pu continuer à bénéficier des conseils proposés par les Espaces Infos Energie (EIE) financés par la Région, l'ADEME, les collectivités locales et le Syndicat d'Energie. Pour compléter cette offre, l'association Envirobat Centre créée, sur initiative de l'ADEME, par les fédérations professionnelles du bâtiment et la Région, a engagé ses activités de « Centre de ressources Qualité Environnemental du Cadre Bâti » pour les professionnels de l'acte de construire. L'association Alterenergies a engagé un travail pour la promotion des éco-matériaux, réunissant ainsi l'ensemble des acteurs de cette filière en région Centre.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- Informer les habitants sur l'efficacité énergétique de leur habitat, pour diminuer les dépenses de chauffage et d'énergie.
- Fédérer les professionnels, pour dynamiser une offre de compétences et de produits.

PLAN ISOLATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre soutient les territoires dans la mise en œuvre de programme de développement durable. Dans le cadre des contrats territoriaux, la Région finance un volet visant à accompagner des actions en direction de la maîtrise de l'énergie. Le réchauffement climatique étant un enjeu partagé entre la Région et les acteurs des territoires, 10 % environ des contrats de 3^e génération signés aujourd'hui sont fléchés sur des actions liées aux maîtrises de l'énergie.

LES ACTIONS

La Région suscite un plan régional d'isolation des bâtiments publics qui vise à accompagner les collectivités qui souhaitent isoler leurs bâtiments publics et réduire leurs dépenses énergétiques.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de 3^e génération récemment signés, la Région accompagne la construction d'équipements publics qui présentent, a minima, une performance énergétique BBC.

En 2010, la Région a lancé une consultation et mandaté plusieurs bureaux d'études pour accompagner, par un conseil gratuit, les collectivités dans la réalisation de pré-diagnostic conseils isolation permettant d'identifier les meilleures solutions techniques en fonction des capacités budgétaires des maîtres d'ouvrage.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

À travers ses actions la Région s'engage à accompagner les collectivités ou les bailleurs sociaux qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur patrimoine (objectif d'accompagner l'isolation de 30 bâtiments publics par an).

CHIFFRES CLÉS

12 900 contacts assurés par les 15 conseillers EIE répartis sur les 6 départements.

27 adhérents réunis au sein d'Envirobat Centre (architectes, fédérations professionnelles du bâtiment, organismes de formation et associations).

CHIFFRES CLÉS

8 opérations ont été accompagnées en 2010 dans le cadre du Plan isolation

Développer les énergies renouvelables

PRIORITÉ À LA GÉOTHERMIE

En 2010, la Région, dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, poursuit son soutien à l'investissement dans la production de chaleur renouvelable (bois-énergie, solaire thermique et géothermie).

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre souhaite promouvoir la géothermie encore mal connue des maîtres d'ouvrage mais également de la maîtrise d'œuvre. Cette énergie renouvelable dispose d'un important potentiel sur l'ensemble du territoire régional.

LES ACTIONS

Afin de poursuivre la démarche qualité engagée avec GEOQUAL pour les foreurs et bureaux d'études sous-sol, la Région a accompagné 5 organismes de formation professionnelle (AFPA, CFA du Bâtiment du Loiret, FCMB, GRETA 28 et 18) dans l'élaboration d'une nouvelle formation modulaire « Intégrateur en pompes à chaleur » à destination des installateurs, complémentaire du label QualiPac.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Par la formation des professionnels installateurs de ces énergies renouvelables, la Région encourage le développement des énergies renouvelables chez les particuliers comme dans le logement collectif, les bâtiments publics et privés.



CHIFFRES CLÉS

68 entreprises d'installation de pompes à chaleur disposent du label qualité QualiPac

FOCUS

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ORIGINE DU PROJET

En tant que maître d'ouvrage et propriétaire de près de 2 millions de m² de patrimoine immobilier dans les lycées, la Région Centre prend toute la mesure de l'urgence à agir en matière d'économie d'énergie.

Pour ce faire, dès le début de la mandature, deux dispositifs ont été mis en place afin de réduire les factures de consommation d'énergie. Il s'agit aussi pour la collectivité d'être en cohérence avec le Plan Climat Energie dans lequel elle s'engage.

LES DISPOSITIFS

• Le Contrat de Performance Energétique

Le CPE concerne 18 lycées pour lesquels un contrat a été signé avec Eifficentre le 2 août 2010 pour une durée de 15 ans. Les prestations incluent des interventions sur le bâti (isolation, corps d'état techniques), des prestations de maintenance et entretien des matériels participant à la performance énergétique des locaux, l'exploitation et la conduite des installations ainsi qu'un volet sensibilisation des publics et formations des agents des lycées.

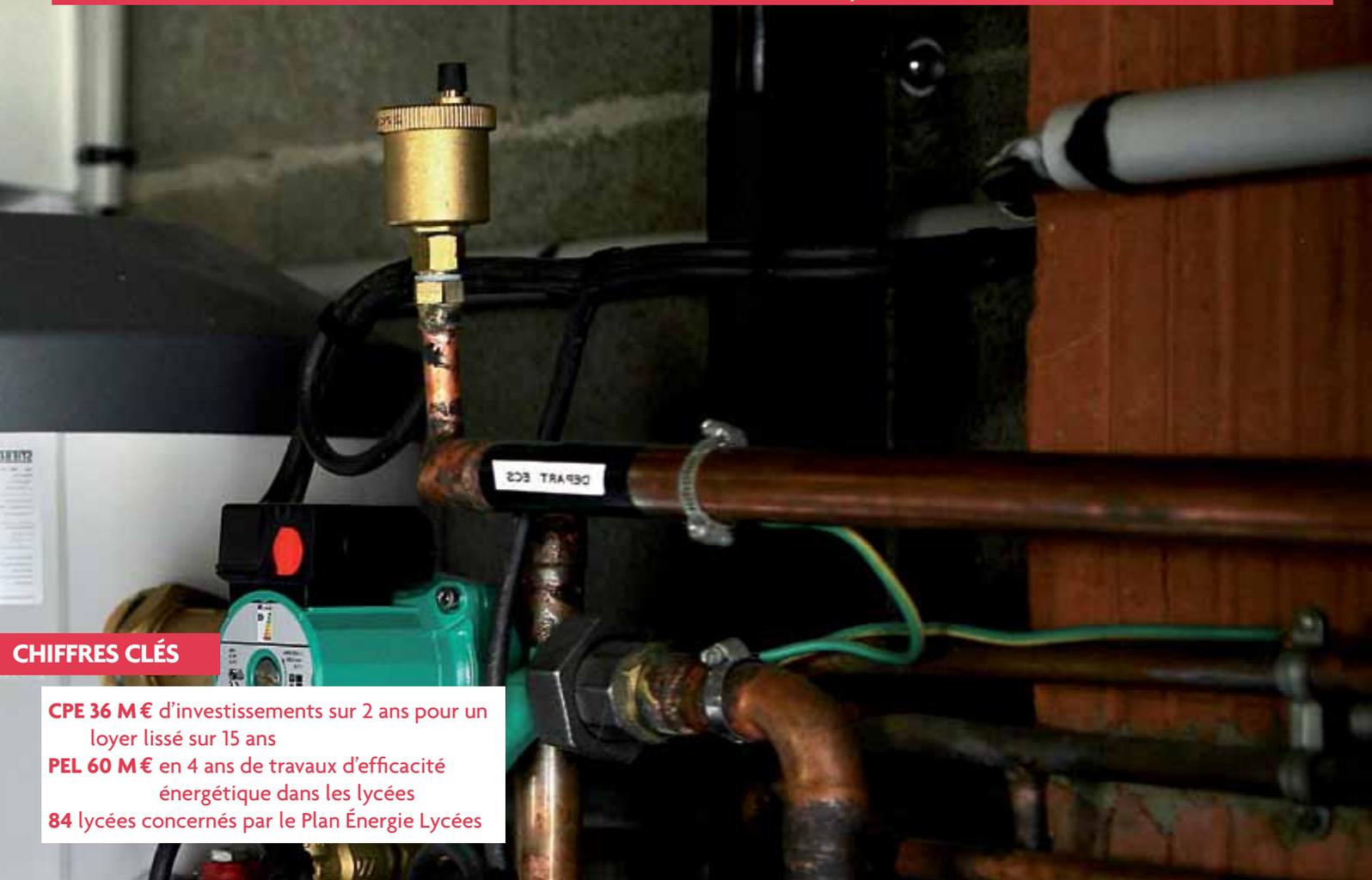
Solutions proposées : isolation de l'enveloppe des bâtiments, rénovation d'équipements consommateurs, introduction d'énergies renouvelables (chaufferies bois...), programme de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des utilisateurs.

• Le Plan Énergie Lycées

La mise en œuvre de ce dispositif concerne les 84 autres lycées. Une cellule élus, thermiciens, chargés EMOP suit les dossiers de travaux pour lesquels –selon un engagement pris en début de mandature– 15 M€ sont dédiés chaque année. Une campagne de diagnostics de performance énergétique est amorcée, afin d'avoir un bilan rigoureux et exhaustif des déperditions d'énergie

Cette année, un premier lot de 16 établissements est identifié, au sein desquels des travaux d'efficacité énergétique seront conduits avec pour objectif une nette amélioration du taux de consommation.

Ces travaux sont accompagnés d'une campagne de sensibilisation citoyenne pour non seulement faire comprendre aux usagers la politique régionale, mais aussi améliorer l'efficacité de ces travaux ; en effet, les comportements quotidiens entrent pour une part non négligeable (15 % à 30 %) dans l'atteinte des objectifs.



CHIFFRES CLÉS

CPE 36 M€ d'investissements sur 2 ans pour un loyer lissé sur 15 ans

PEL 60 M€ en 4 ans de travaux d'efficacité énergétique dans les lycées

84 lycées concernés par le Plan Énergie Lycées

UNE RÉGION SOLIDAIRE DES GÉNÉRATIONS ET DES TERRITOIRES

La cohésion régionale exige la solidarité, l'épanouissement de tous, l'égalité des chances, des liens sociaux confiants, une ouverture aux autres à l'échelle locale, européenne et internationale.

La Région Centre est particulièrement attentive au devenir de sa jeunesse, à son inclusion sociale. Cela se traduit notamment à travers un ensemble d'initiatives, en lien avec la responsabilité régionale dans les lycées, les CFA, les formations sanitaires et sociales. L'égalité réelle doit être garantie, qu'il s'agisse de bénéficier de fournitures scolaires, de la possibilité de découvrir l'Europe (en 2010, environ 10 000 jeunes de notre région ont été aidés dans leur parcours de découverte de l'Europe), ou de bénéficier de ressources pédagogiques en ligne sur internet (programme Net O Centre).

La Culture est une priorité régionale et cela se traduit sur tous les territoires de la région Centre, à travers le soutien à de nombreux lieux et structures de création et l'émergence de propositions innovantes de rencontres culturelles, par exemple à travers les « mille lectures d'hiver » ou la présence itinérante des cinémobiles ou encore du festival Excentrique. Le rayonnement culturel de la région est aussi nourri par

un certain nombre de manifestations comme le festival de Chaumont-sur-Loire, les Rendez-vous de l'Histoire, le Printemps de Bourges, le travail des scènes nationales et des musées notamment.

La qualité de la vie en région Centre repose aussi sur un maillage dense de villes et de villages qui proposent un bon niveau d'équipements publics. C'est pourquoi, la région Centre, à travers ses politiques territoriales, négociées avec les autres collectivités, contribue à l'investissement dans des équipements sportifs, culturels, économiques.

Le logement social et la construction de Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont des thèmes particulièrement investis.

Cette solidarité entre les générations et les territoires n'est pas repliée sur le territoire régional. Elle s'inscrit d'une part dans la construction européenne, notamment à travers la mobilisation des fonds structurels (l'Europe est alors solidaire de nos initiatives), et d'autre part dans le partenariat que nos associations ont initié avec d'autres pays du Sud. Pour sa part la région Centre a établi une coopération décentralisée avec 9 régions du monde.

DOTER TOUT JEUNE D'UNE QUALIFICATION

PERMETTANT UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE

PLUS ATTRACTIF ET PLUS SOLIDAIRE

FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES

ET LA CRÉATIVITÉ

INSCRIRE LA RÉGION

DANS L'EUROPE

S'OUVRIR AU MONDE

ET DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



DOTER TOUT JEUNE D'UNE QUALIFICATION PERMETTANT UNE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

LA RÉGION A, AU CŒUR DES SES COMPÉTENCES, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION. À CE TITRE, ELLE AGIT AVEC DÉTERMINATION EN FAVEUR DES JEUNES POUR LEUR ASSURER UNE QUALIFICATION ET UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE RÉUSSIE. PAR SES RÉALISATIONS, ELLE LUTTE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE TOUS, TOUT EN ŒUVRANT POUR ÉLEVER LEUR NIVEAU DE QUALIFICATION. ELLE SE MOBILISE POUR OFFRIR AUX JEUNES ET À LEURS FAMILLES UNE INFORMATION ET ORIENTATION DE QUALITÉ, FAVORISANT LE SUCCÈS DE LEURS PROJETS ÉDUCATIFS ET PROFESSIONNELS. EN ENCOURAGEANT LA MOBILITÉ EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL, TOUT COMME EN DIFFUSANT L'UTILISATION DES TICE, LA RÉGION LES ACCOMPAGNE SUR LE PLAN ÉDUCATIF. PAR SES INVESTISSEMENTS DANS LES LYCEES, DANS LES CENTRES DE FORMATIONS D'APPRENTIS ET DANS LES ÉCOLES DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, ELLE AMÉLIORE LES CONDITIONS DE FORMATION ET DE VIE DES JEUNES.

Poursuivre l'élévation du niveau de formation des jeunes

DOTER TOUT JEUNE D'UNE QUALIFICATION ET ÉLEVER LE NIVEAU

LES OBJECTIFS VISÉS

L'élévation du niveau de qualification du plus grand nombre de jeunes au sein du service public d'éducation, en favorisant prioritairement l'accès au baccalauréat, est une priorité régionale. Un certain nombre de dispositifs sont soutenus pour ce faire.

LES ACTIONS

- L'évolution de l'offre de formation initiale (en voie scolaire et en apprentissage), en prenant en compte le développement des territoires et des filières, en complémentarité entre les différents opérateurs
- La prévention et la lutte contre le décrochage
- Un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- Veiller à la proximité de l'offre de formation dans les territoires en jouant sur la complémentarité des différentes voies de formation (Éducation nationale, Agricole, Sanitaire et social, Centres de formation d'apprentis, Établissements publics et privés...). La Région affirme la nécessité de maintenir une offre de formation initiale de proximité.
- Veiller à l'articulation de ces dispositifs avec les autres voies de formation (formation de jeunes demandeurs d'emploi, contrat de professionnalisation...).
- Mener une action toujours plus volontariste contre le décrochage, à la fois en le prévenant mais aussi en proposant des alternatives, des passerelles, des « raccrochages » à ces jeunes.

CHIFFRES CLÉS

145 établissements d'enseignement secondaire de second cycle (lycées et assimilés),
39 centres de formation d'apprentis,
22 structures de formation sanitaires et sociales.

DONNER AUX JEUNES ET AUX COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES DES OUTILS PERFORMANTS

LES OBJECTIFS VISÉS

Pour donner aux jeunes apprenants et aux communautés éducatives les meilleures conditions de formation et de vie, la Région investit fortement dans les locaux d'enseignement afin d'assurer notamment leur entretien, leur rénovation, leur restructuration et le renouvellement des matériels. Propriétaire d'un patrimoine de plus de 2 millions de m² qu'elle entretient, la Région améliore en permanence l'outil fondamental permettant aux lycées publics de fonctionner. Elle participe également aux investissements réalisés par les gestionnaires des lycées privés. Dans le cadre de sa compétence générale en matière d'apprentissage, la région participe à l'entretien et à l'amélioration des locaux des Centres de Formations d'Apprentis (CFA). Depuis 2008, la Région met en œuvre un plan d'investissement dans les écoles sanitaires et sociales.

LES ACTIONS

Dans les lycées :

- Des opérations de restructurations livrées en 2010 portant notamment sur des internats (lycée Areines) la demi-pension (hôtelier de Blois) des externats (lycée du Chesnoy, pôle scientifique du lycée Pothier, lycée Laloux...)
- Des abondements de crédits pour la poursuite d'opérations majeures (2^e tranche de l'externat du lycée du Chesnoy, la restructuration du site Ampère, restructuration de l'internat-externat du Lycée Marguerite de Navarre)
- La conduite de concours (restructuration du lycée Château Blanc, la reconstruction du Gymnase à Augustin Thierry...)
- Des opérations d'entretien maintenance cadre de vie tant en investissement qu'en fonctionnement
- Des renouvellements d'équipements notamment dans le cadre de la réforme des bacs professionnels en 3 ans, de la mise en place des Espaces Numériques de Travail, de self o centre.
- Des aides à l'investissement pour les établissements privés (internat du lycée de la Providence, reconstruction partielle de la MFR - *Maison Familiale Rurale* de Chaingy ...)

Pour les CFA :

- L'achèvement des ateliers dédiés à la formation « ascensoristes » du CFA de Tours
- La fin du déploiement des dispositifs d'accès des CFA au réseau régional haut débit.



Chantal REBOUT,
10^e vice-Présidente déléguée,
Éducation et Lycées

Plus de 100 lycées, 2 millions de m², des bâtiments de tous âges dont les constructions, restructurations et maintenance incombent à la Région. Deux enjeux essentiels de la

construction durable se trouvent ici mis en jeu, la préservation de l'environnement et le bien-être des utilisateurs.

Une des priorités porte sur l'Efficacité énergétique des établissements avec la création d'une cellule d'efficacité énergétique, la réalisation de diagnostics énergétiques et la création d'un réseau de thermiciens, la réalisation de travaux d'efficacité énergétique à hauteur de 15 M€ par an, la réflexion sur les groupements d'achat en énergie et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des publics.

On soulignera par ailleurs l'aide aux devoirs, avec un dispositif mené avec des établissements volontaires (13 lycées déjà concernés) pour aider les jeunes apprenants dans leur travail scolaire et personnel et la mise en œuvre d'un dispositif global de prévention/promotion de la santé, comprenant une étude diagnostic et un appel à projet expérimental lancés en 2010, afin de pouvoir structurer, dès 2011, les axes de la politique régionale.

Pour les écoles sanitaires et sociales :

- La fin des opérations programmées au PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement) 2008/2011 avec des subventions aux établissements pour l'acquisition de matériels informatiques, pédagogiques et de mobiliers la réalisation de travaux de rénovation
- Le lancement d'un diagnostic patrimonial des Établissements de Formations Sanitaires et Sociales préalable à la construction du prochain plan prévisionnel d'investissement.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Outre les chantiers de cadre de vie, de restructuration et de maintenance, la Région inclut en 2010 la question énergétique dans ses programmes, de façon significative et ambitieuse. Des réflexions sont menées quant à l'optimisation du patrimoine régional des lycées avec notamment :

- Un encouragement à la mutualisation des plateaux techniques des lycées à ouvrir à d'autres publics apprenants
- Des relocalisations d'écoles sanitaires et sociales dans des locaux lycées.

CHIFFRES CLÉS

98 M€ investis sur le patrimoine Lycées
5,5 M€ d'aides aux opérations patrimoniales des CFA
1,2 M€ d'aides aux opérations patrimoniales des EFSS

Généraliser l'usage des TIC pour l'éducation et la formation

LES OBJECTIFS VISÉS

Face à l'évolution de la société de l'information avec notamment la généralisation des usages de l'informatique dès le plus jeune âge, la Région a décidé d'investir massivement dans les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation. Elle s'engage, en partenariat avec le Rectorat, sur les outils pédagogiques innovants et en pleine compétence en ce qui concerne l'équipement informatique des établissements scolaires.

La maîtrise de ces techniques constitue pour les élèves un facteur de réussite déterminant pour la poursuite d'études et, au-delà, l'insertion professionnelle.

La Région met également à disposition des enseignants des outils permettant une approche pédagogique différente (Tableau Blanc Interactif, Manuels Numériques...)

LES ACTIONS

Net O Centre

Après une phase d'expérimentation, l'Environnement Numérique de Travail (ENT) appelé Net O Centre se déploie auprès de 30 nouveaux établissements par an. Son usage sera généralisé fin 2012.

Ce portail web de communication et d'outil pédagogique, permet à chaque utilisateur d'accéder de manière personnalisée à l'ensemble des ressources numériques de l'établissement, qu'elles soient pédagogiques ou relevant de la vie scolaire :

- Cahiers de texte, plateforme de cours en ligne, relevé de notes, relevé des absences, ...

- Web classeur permettant la collecte d'informations liées l'orientation, à la découverte des métiers des formations,...

L'Expérimentation des manuels scolaires numériques

Compte tenu de l'évolution de l'offre éditoriale et du déploiement de Net O Centre, la Région Centre a lancé pour l'année scolaire 2010-2011 une **expérimentation unique au niveau national** de manuels scolaires numériques dans 9 lycées.

L'expérimentation, menée en collaboration avec le Rectorat, la Mission TICE, le Centre Régional de Documentation Pédagogique, la DRAAF, a été **ciblée sur 4 disciplines** dans lesquelles on trouve une offre importante en manuel numérique et des habitudes de travail en numérique (**Histoire - Géographie - SVT - Anglais**) et sur le niveau 2nd compte tenu de la réforme de l'enseignement général et technologique.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région s'engage sur des outils pédagogiques innovants, sur des équipements informatiques et des accès haut débit performants.

L'engagement de la Région a, en 2010, fait l'objet d'une **reconnaissance nationale** avec la remise du **Premier Prix des Trophées des technologies éducatives** dans la catégorie Politique Globale pour son projet d'Environnement Numérique de Travail (**Net O Centre**). Ce prix salue notamment le recours au logiciel libre pour ses développements.

CHIFFRES CLÉS

Net O Centre : **30 529** comptes activés
Expérimentation des manuels scolaires :
50 000 € investis,
6 200 licences élèves
153 licences enseignants

Le Schéma des formations sanitaires et sociales

LES OBJECTIFS VISÉS

En adoptant le 20 décembre 2007, le schéma régional des formations sanitaires et sociales pour la période 2007-2013, la Région a fait de la formation un des leviers d'action majeurs face aux défis de santé et de vieillissement de la population dans les prochaines années. Dans cette perspective, la Région s'attache tout à la fois à professionnaliser les personnes en emploi et favoriser ainsi leur promotion sociale, assurer l'attractivité des métiers du secteur et permettre la formation dans les meilleures conditions des futurs professionnels. La politique régionale s'organise autour de cinq orientations stratégiques :

- favoriser et développer l'accès aux formations et aux métiers sanitaires et sociaux,
- accompagner les trajectoires professionnelles par la formation tout au long de la vie,
- adapter l'offre de formation aux besoins et aux territoires,
- accompagner l'évolution de l'appareil de formation,
- construire les outils d'une observation partagée.

LES ACTIONS

La Région prend en charge la formation de 6 125 élèves et étudiants inscrits dans les 22 écoles et instituts implantés sur le territoire régional. La prise en charge des coûts pédagogiques permet ainsi d'assurer la gratuité de la formation pour les élèves et les étudiants.

Avec 2 198 bénéficiaires en 2010, le dispositif régional de bourses aux élèves et étudiants contribue activement à la réussite des parcours de formation en levant l'obstacle financier auquel sont confrontés de nombreux apprenants.



Philippe FOURNIÉ,
11^e vice-Président délégué,
Formations sanitaires et
sociales, Santé

Le droit à la santé est un droit fondamental. C'est une préoccupation majeure pour nos concitoyens et un facteur

d'inégalités sociales et territoriales croissantes. La Région Centre s'engage avec détermination pour favoriser le droit à la santé pour tous et partout.

Cet engagement se traduit par des actions volontaristes pour former et accompagner les futurs professionnels de la santé. Ainsi ce sont 30 M€, soit près de 5 000€ par apprenant, qui ont été consacrés au financement des 22 écoles des formations sanitaires et sociales.

La Région se propose par ailleurs de combattre la désertification médicale. Cette année, une nouvelle étape de la politique régionale en faveur des maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) va être franchie. 25 projets ont d'ores et déjà été financés et la région Centre s'engage, en partenariat avec l'État, à financer 25 nouvelles MSP. Ces établissements de proximité rassemblent des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, spécialistes, kiné...) dans un même lieu, au plus près de la population.

Au-delà de ces grandes interventions, la Région conduit en partenariat avec les employeurs, des actions visant à favoriser la qualification et l'emploi dans le secteur sanitaire et social en direction de tous les publics et notamment :

- les salariés et demandeurs d'emploi par le biais des dispositifs spécifiques de formation d'aide soignant en cursus partiel. Ces actions auront permis en 2010 de diplômer **82 aides soignants** supplémentaires en plus des 900 diplômés en formation complète ;
- les personnes en contrat aidé dans des associations intermédiaires par le biais d'une formation et d'un accompagnement spécifiques. **37 personnes** ont ainsi intégré cette action sur 4 sites de la région, (Orléans, Montargis, Blois et Bourges) et 21 d'entre elles ont validé en partie le titre professionnel assistant(e) de vie aux familles ;
- les jeunes en formation initiale par l'ouverture et le financement de **15 places d'aide médico psychologique** à Châteauroux et l'ouverture et le cofinancement de 18 places d'apprentis infirmiers en 3^e année à Tours ;
- les salariés de l'aide à domicile avec l'ouverture de **1 500 places de stage pour des formations courtes d'adaptation à l'emploi** ;
- la centaine d'aides soignants salariés engagés dans la formation d'infirmier au titre de la promotion professionnelle, la Région prenant à sa charge le coût pédagogique de la formation.

CHIFFRES CLÉS

22 écoles et Instituts

6 125 élèves et étudiants dont 4 858 dans le secteur sanitaire et 1 267 dans le secteur social

2 198 boursiers

30 680 M€ pour assurer la gratuité de la formation

8 797 M€ consacrés aux dispositifs des bourses régionales

Agir pour l'égalité des chances et favoriser la réussite de tous grâce à une orientation améliorée

OFFRIR AUX JEUNES UNE AIDE AUX DEVOIRS

LES OBJECTIFS VISÉS

En proposant aux jeunes de bénéficier de dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les plus en difficulté et éviter ainsi le décrochage scolaire, la Région encourage la réussite scolaire et professionnelle.

LES ACTIONS

L'aide aux devoirs concerne, depuis la rentrée 2010, 19 établissements volontaires. Entièrement financé par la Région à hauteur de 53 200 €, ce dispositif est mis en œuvre auprès des scolaires par la société prestataire Paraschool. L'aide aux devoirs est accompagnée par des actions spécifiques de formation, pour des jeunes de plus de 16 ans, axées sur **la maîtrise de la langue française et autres apprentissages fondamentaux**, dans le cadre du dispositif **Français langue étrangère (FLE)**, en partenariat avec la Mission Générale d'Insertion (MGI).

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

LES OBJECTIFS VISÉS

Avec Assure ta rentrée, la Région accompagne des jeunes de 16/20 ans repérés sans solution à la rentrée scolaire, pour les aider à trouver, en fonction de leur projet, une formation qualifiante et/ou d'insertion professionnelle.

LES ACTIONS

Avec Assure ta rentrée, les partenaires institutionnels, ceux de l'Accueil Information Orientation et les établissements de formation (lycées et CFA) sont mobilisés sur l'ensemble du territoire régional.

La Région anime et coordonne le dispositif, en collaboration avec l'académie d'Orléans-Tours et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le volet « qualité » de l'apprentissage constitue une priorité majeure pour la Région. Les Centres de Formation d'Apprentis accueillent de nombreux jeunes confrontés à d'importantes difficultés scolaires avec des risques de ruptures des parcours de formation.

Pour répondre à cet enjeu, la Région a développé avec les CFA des dispositifs d'accompagnement et d'adaptation des parcours de formation (soutien, dédoublements, groupes de soutiens, plateformes d'individualisation, etc.), de suivi des jeunes en entreprises, de lutte contre les abandons en cours de formation, d'introduction des TIC dans la formation, d'actions de prévention des conduites à risques (SIDA, toxicomanie, etc.), et favorise l'accès des jeunes handicapés à l'apprentissage et le développement d'actions culturelles et citoyennes.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Dès 2011, avec les **1^{er} états généraux de mobilisation pour l'insertion des jeunes « Assure ton Avenir »**, la Région engage une négociation avec l'Etat pour répondre à un appel à projet de mise en œuvre de plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage sur le territoire régional. Il se déploiera entre septembre 2011 et le 31 décembre 2012.



CHIFFRES CLÉS

4 000 comptes élèves et enseignants ouverts dans les établissements bénéficiant du dispositif aide aux devoirs.

11 000 heures de connexions grâce à ce dispositif

143 jeunes suivis dans le cadre du dispositif FLE

CHIFFRES CLÉS

3 500 jeunes lycéens suivis
2 référents

40 jeunes en retour en formation qualifiante
10 000 apprentis bénéficiaires d'actions

5 000 apprentis en accompagnement soutenu
80 % de réussite au CAP

GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES ET AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

LES OBJECTIFS VISÉS

Agir pour l'égalité des chances entre tous les jeunes, c'est aussi offrir à tous les meilleures conditions de formation en leur permettant notamment de disposer dès la rentrée scolaire des moyens nécessaires. À ce titre, la Région a mis en place la gratuité totale des manuels scolaires transmissibles et finance l'acquisition par les lycées des manuels « consommables » pour les élèves des sections professionnelles. La Région aide également les lycéens et apprentis en finançant pour certaines formations une partie du premier équipement.

LES ACTIONS

La gratuité des manuels scolaire a été mise en œuvre sous la forme de subventions annuelles versées aux lycées publics et privés sous contrat de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture afin qu'ils achètent pour la rentrée scolaire les manuels dont ils restent responsables et qu'ils transmettent pendant au moins 4 ans. La Région Centre a démarré en 2010 un nouveau cycle de renouvellement des manuels, tenant compte de la réforme des programmes d'enseignement général et technologique. La Région finance également l'aide à l'acquisition par les lycées des manuels « consommables » pour les élèves des sections professionnelles (de 17 à 34 € selon les formations). Ces supports pédagogiques autres que les manuels transmissibles pour les lycéens en section d'enseignement professionnel (pochettes, cahiers d'exercices) sont donnés et non prêtés aux élèves.

Enfin, avec l'aide à l'acquisition du premier équipement, la Région soutient les lycéens et apprentis entrant en première année de formation professionnelle (de 25 à 190 € selon les formations).

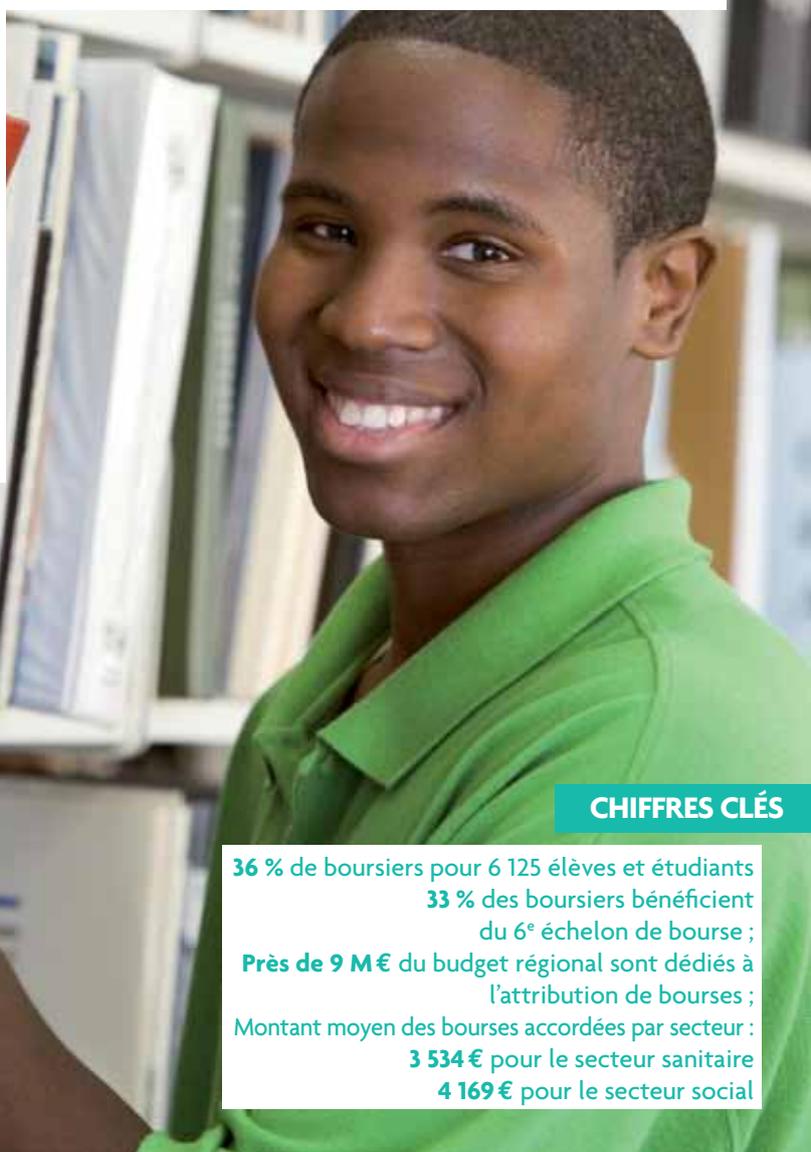
BOURSES AUX JEUNES DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

LES OBJECTIFS VISÉS

La bourse régionale d'études constitue une aide financière à destination des élèves et étudiants du secteur sanitaire et social, dont le niveau de ressources est reconnu insuffisant au regard des charges occasionnées par la formation.

LES ACTIONS

Depuis septembre 2005, la Région accorde mensuellement des bourses aux étudiants inscrits en formation initiale, à temps plein ou en cursus partiel, dans un centre de formation agréé sur le territoire régional. Deux décrets ministériels prévoient au minimum cinq niveaux de bourses dont les montants s'échelonnent entre 1 315 € et 3 554 € nets annuels. Pour favoriser l'accès à la formation et conforter la situation des étudiants du secteur, la Région a mis en place un 6^e échelon de bourse. Son montant net annuel est de 6 600 €.



CHIFFRES CLÉS

Gratuité des manuels scolaires :

27 703 élèves en enseignement professionnel :
90 € par élèves

18 742 élèves de seconde en enseignement
général et technologique : 135 € par élève

Aide à l'acquisition des manuels « consommables »
subventions aux lycées allant de 17 à 37 € par
élève en fonction des filières.

27 703 élèves bénéficiaires

Aide à l'acquisition du premier équipement :

10 649 jeunes aidés pour leur 1^{er} équipement
professionnel

CHIFFRES CLÉS

36 % de boursiers pour 6 125 élèves et étudiants

33 % des boursiers bénéficient
du 6^e échelon de bourse ;

Près de 9 M€ du budget régional sont dédiés à
l'attribution de bourses ;

Montant moyen des bourses accordées par secteur :

3 534 € pour le secteur sanitaire

4 169 € pour le secteur social

INFORMER LES JEUNES ET LEURS FAMILLES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS

LES OBJECTIFS VISÉS

Consciente de la nécessité d'apporter aux jeunes et à leurs familles une information - orientation de qualité, la Région a souhaité poursuivre en 2010 la professionnalisation et la rationalisation de l'information, en offrant, sur le territoire régional, une approche complète des parcours de formation de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

LES ACTIONS

À ce titre, elle a assuré son soutien à 10 forums et salons d'information et d'orientation, ainsi qu'au salon du lycéen et de l'étudiant. Son engagement financier a représenté un montant global s'élevant à 520 830 € pour les 11 manifestations, soit un financement à hauteur de 77,40 % du coût total de ces opérations.

Par ailleurs, la mise en place des espaces d'orientation dans les CDI des lycées a permis de donner accès à une information

actualisée et dématérialisée pour accompagner l'orientation des jeunes, par la découverte des métiers et des formations à l'appui du Kiosque ONISEP et de tous les outils numériques existants. En effet, la Région Centre a décidé de financer l'installation progressive dans les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des lycées publics et agricoles, puis dans les Centres d'information et d'orientation (CIO), d'un « espace d'information d'orientation multimédia », ceci afin de permettre aux équipes éducatives et aux jeunes d'avoir un espace dédié. Pour ces actions, l'engagement financier sur 2010 a représenté 30 317 €.

La Région apporte son soutien financier à des manifestations comme les artisanales de Chartres et le salon des métiers d'art.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- Soutenir les partenaires organisateurs de salons et de forums
- Faire évoluer l'offre pour une meilleure information des familles
- Travailler avec le réseau des professionnels du secteur.



CHIFFRES CLÉS

88 208 visiteurs dont 74 475 jeunes accueillis dans les forums et salons

86 lycées et 7 CIO équipés d'espaces d'orientation
Artisanales de Chartres :

19 établissements de formation mobilisés, plus de 73 000 visiteurs

Salon des métiers d'art :

11 établissements de formation mobilisés, pour un engagement de la Région de 66 840 €

FOCUS

L'APPRENTISSAGE EN RÉGION CENTRE

ORIGINE DU PROJET

Dans un contexte économique particulièrement difficile, la Région a voulu adresser un signe fort en direction des jeunes, des familles et des entreprises en ouvrant à la rentrée de 2010, 43 nouvelles formations par la voie de l'apprentissage. Ces formations qui s'inscrivent dans une dynamique d'élévation générale du niveau de qualification (35 formations relèvent du niveau bac ou du supérieur), témoignent de l'importance pour les jeunes d'obtenir une qualification leur permettant de faire face aux aléas de la crise et de se construire un véritable projet professionnel.

Avec 19 856 apprentis inscrits dans les 39 CFA et 3 sections d'apprentissage que compte notre région, la rentrée scolaire de 2010 a permis de constater une légère reprise des effectifs par rapport à l'année précédente 19 787 (+ 0,35 %). Les efforts de diversification de l'offre de formation réalisés par la Région ont ainsi permis d'atténuer les effets négatifs de la crise. L'objectif fixé en 2005 de 50 % d'apprentis dans des forma-

tions de niveau bac et bac + à l'horizon 2010 a été atteint à la rentrée avec 10 081 apprentis inscrits dans les niveaux de formation visés.

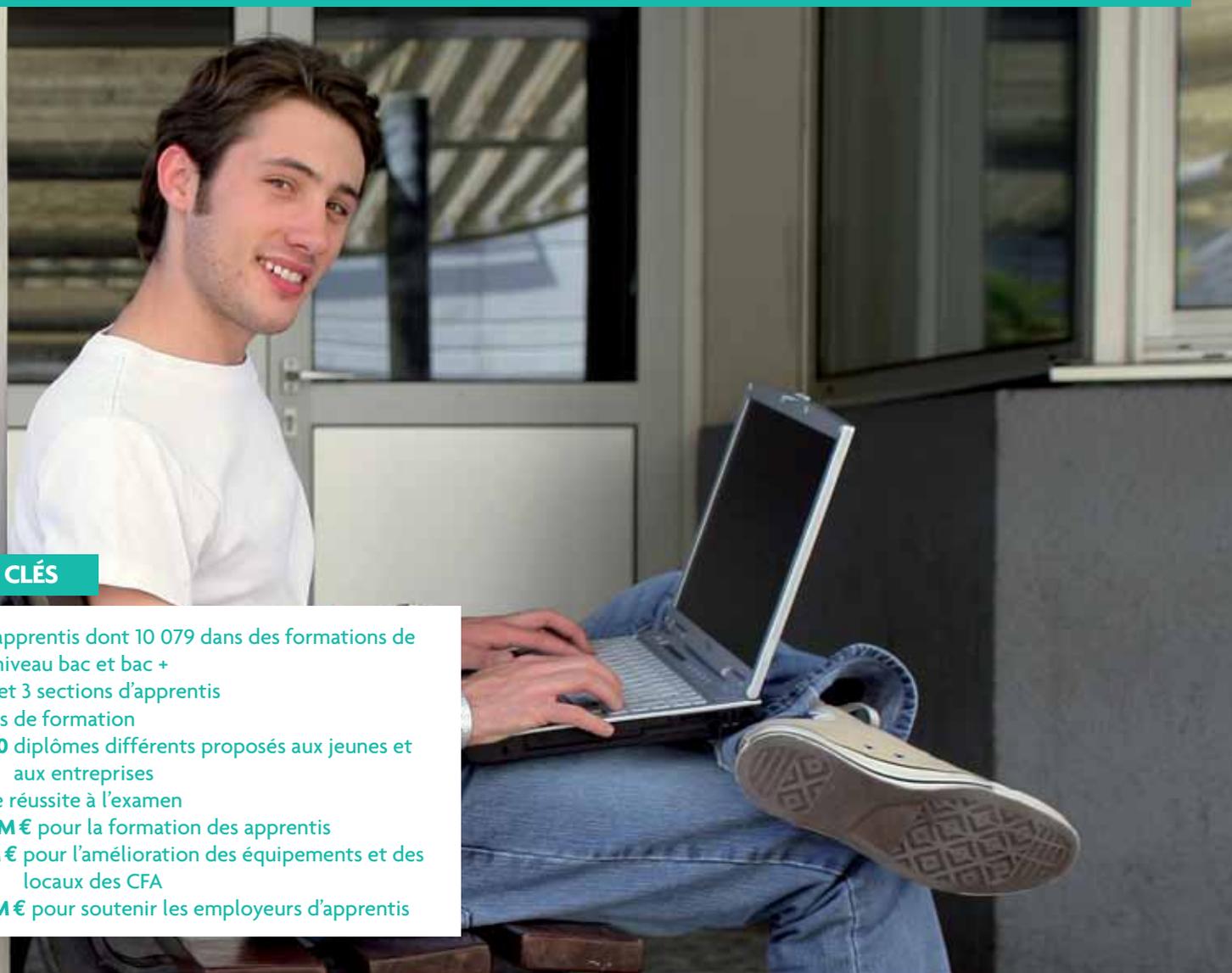
LES OBJECTIFS VISÉS

La Région s'attache tout à la fois à favoriser l'accès à une qualification pour tous les jeunes, à élever le niveau de qualification des apprentis et à adapter l'offre de formation aux aspirations des jeunes et aux besoins en main d'œuvre qualifiée exprimés par l'économie.

LES ACTIONS

L'année 2010 totalise 43 ouvertures de nouvelles formations dans les CFA dont 35 relevant du niveau bac ou de l'enseignement supérieur, soit 732 places nouvelles créées.

Par ailleurs, 5 000 apprentis ont bénéficié en 2010 d'un accompagnement pédagogique adapté à leur niveau scolaire et 800 apprentis ont pu bénéficier d'une mobilité européenne. La Région s'est également attachée à développer l'usage des TIC dans les pratiques pédagogiques des CFA avec un Pôle d'appui régional.



CHIFFRES CLÉS

- 19 854 apprentis dont 10 079 dans des formations de niveau bac et bac +
- 39 CFA et 3 sections d'apprentis
- 108 sites de formation
- + de 300 diplômes différents proposés aux jeunes et aux entreprises
- 80 % de réussite à l'examen
- 62 469 M€ pour la formation des apprentis
- 7,389 M€ pour l'amélioration des équipements et des locaux des CFA
- 34,421 M€ pour soutenir les employeurs d'apprentis

Accompagner les jeunes sur le plan éducatif et les aider à découvrir l'Europe

FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES JEUNES

LES OBJECTIFS VISÉS

Dans le contexte actuel de mondialisation, de plus en plus de jeunes, lycéens, apprentis et étudiants aspirent à une ouverture européenne.

Ainsi, les différents dispositifs soutenus par la Région permettent-ils aux jeunes de bénéficier d'une expérience en Europe. Celle-ci constitue pour eux une source d'épanouissement personnel, une valorisation de leur parcours, voire un atout essentiel en matière d'insertion professionnelle.

LES ACTIONS

La Région développe, depuis de nombreuses années, des actions visant à encourager et faciliter la mobilité des jeunes à travers les dispositifs :

- Trans'Europe Centre : mobilité de courte durée organisée autour d'un groupe ou d'une classe. Il s'adresse aux lycéens et apprentis jusqu'au bac et vise des objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et citoyens.
- Euro métiers «premier parcours» (du CAP au bac pro), Euro métiers Centre «bac +» formation relevant de l'enseignement supérieur qui permet des mobilités de 2 à 4 semaines pendant le parcours de formation des apprentis.
- Euro métiers «jeunes diplômés» permet à de jeunes diplômés d'acquérir une expérience professionnelle complémentaire d'une durée de 6 mois au sein d'une entreprise de l'Union Européenne.

- Léonardo : ce programme mis en place par l'Europe est fortement soutenu par la Région depuis de nombreuses années. Il s'agit d'une mobilité à finalité professionnelle construite autour d'un projet individuel. Léonardo s'adresse aux apprentis et aux lycéens. Les stagiaires de la formation continue peuvent également en bénéficier.

L'année 2010 a été l'occasion de remporter les 3 appels à projets du programme Léonardo pour les publics apprentis, post-apprentis, lycéens, et d'obtenir les 2 certifications qui manquaient pour les projets Lycées et Post Apprentis.

- Jumelages : le soutien régional aux jumelages européens permet d'accompagner 30 projets par an avec à la clé près de 1 600 jeunes bénéficiaires.
- MobiCentre : destiné à l'ensemble des étudiants, ce dispositif consiste à réaliser un stage professionnel individuel en Europe et international en entreprise ; ou de réaliser un séjour d'études ou de recherche en établissement universitaire ou école (ce dispositif est plus largement développé dans la partie I concernant la mobilité des étudiants).

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Donner la possibilité à chacun d'effectuer un « parcours d'Europe » durant le cursus scolaire, avec comme principe directeur la gratuité pour les familles.

La Région Centre se place parmi les Régions les plus volontaristes en matière de mobilité européenne des jeunes. Ces dispositifs sont nombreux et concrétisent l'ambition de la Région de faire bénéficier le plus grand nombre de jeunes d'une mobilité.

CHIFFRES CLÉS

7 500 bénéficiaires pour Trans Europe Centre
349 bénéficiaires d'Euro métiers Centre bac +
500 apprentis et lycéens bénéficient d'une mobilité LEONARDO
3,3 M€ dont 0,495 M€ de crédits européens ont été obtenus pour mettre en œuvre ces actions



DÉVELOPPER UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF ET PLUS SOLIDAIRE

COMPÉTENCE RÉGIONALE TRANSVERSALE, L'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL DOIT SE DÉCLINER NON SEULEMENT AU TITRE DES POLITIQUES TERRITORIALES MAIS ÉGALEMENT IMPRÉGNER LES DIFFÉRENTES POLITIQUES SECTORIELLES, DANS LE SOUCI DE CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE NOS DIFFÉRENTS TERRITOIRES ET DE LEURS HABITANTS.

Pour un territoire solidaire

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DE PROJETS

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre a fait le choix de développer des politiques partenariales d'aménagement du territoire reposant sur la mobilisation des acteurs locaux, dans le cadre des Pays, agglomérations et de leurs conseils de développement.

Il s'agit, au sein de l'espace régional, d'aider chaque territoire à tirer parti de ses potentialités de développement, endogène ou exogène, afin d'offrir à ses habitants emploi, logement, services et loisirs dans un cadre de vie agréable et valorisé.

Les politiques régionales de développement territorial ont ainsi pour principes conducteurs : la transversalité, les relations ville-campagne et la démocratie participative.

En particulier, le renforcement des fonctions urbaines des villes petites et moyennes taille, est une des réponses au maillage des activités et des services sur le territoire régional.

LES ACTIONS

Au 31 décembre 2010, 11 contrats «3G», dits de 3^e génération, (9 de pays et 2 d'agglomérations) étaient négociés entre la Région et le territoire.

6 contrats ville moyenne sont également actifs sur le territoire régional.

En complément de ces programmes d'investissement, la Région a adopté, le 16 décembre 2010, les modalités du nouveau cadre d'intervention en faveur du développement durable «ID en campagne», destiné à renforcer la mise en réseau des acteurs de l'espace rural, en privilégiant la transversalité et le lien social.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

L'ensemble de ces démarches vise à :

- Créer des emplois non délocalisables
- Proposer une équité de services
- Assurer la préservation des aménités et des identités locales
- Développer les solidarités sociales, intergénérationnelles et territoriales.

CHIFFRES CLÉS

8 contrats d'agglomérations
32 contrats de Pays
24 contrats de villes moyennes
1€ de subvention = 4€ investis localement



Dominique ROULLET,
7^e vice-Président délégué,
Aménagement du territoire,
SRADDT

La politique régionale d'aménagement du territoire se donne pour objectif d'accompagner chaque territoire, ses élus, ses acteurs économiques et associatifs, dans leur volonté de développer et de renforcer son attractivité.

Cet accompagnement régional se définit par un véritable partenariat reposant sur la rencontre entre les spécificités et les besoins locaux et les priorités régionales. A ce titre, on doit noter que la Région Centre est la 1^{re} au niveau national pour les budgets qu'elle consacre aux politiques territoriales.

Ces interventions ont notamment permis en 2010 de soutenir le développement économique local dans les domaines de l'accueil d'activités économiques, agricoles, touristiques, de renforcer et de développer des services à la population tels que les structures d'accueil à l'enfance et à la petite enfance ou encore d'engager avec l'ensemble des Pays les études pour la préservation des continuités écologiques (mise en œuvre des trames vertes et bleues à l'échelle locale.)



Accompagner le développement et le maintien d'activité économique dans les territoires

LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES : LES ZAE (ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES)

LES OBJECTIFS VISÉS

Une offre foncière et immobilière est nécessaire à l'installation et au développement des entreprises industrielles, artisanales et commerciales.

En particulier, les implantations en région sont parfois tributaires de l'existence de structures immobilières immédiatement disponibles. De même, les créateurs d'entreprises ont besoin de bâtiments adaptés à leur parcours immobilier (couveuses d'entreprises, pépinières, ateliers-relais ...).

Il s'agit pour la Région d'aider les collectivités à se constituer un portefeuille foncier et immobilier, non pas en multipliant les offres, mais en intégrant ces infrastructures d'accueil dans un projet de développement économique local adapté à la demande.

LES ACTIONS

Les financements de ces projets de zones d'activités économiques et d'immobilier d'entreprises sont mobilisés dans le cadre du CPER (volet territorial), des conventions Région-Départements, des Contrats de Pays ou d'agglomération.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région entend apporter une offre économique adaptée aux besoins des entreprises tout en menant une démarche qualité de zones d'activités à respecter (avec les cibles « énergie », « transport » et « déchets » obligatoires).

Par ailleurs, une priorité est donnée aux ateliers créateurs d'entreprises et aux pépinières d'entreprises.

CHIFFRES CLÉS

40 zones d'activités soutenues pour un montant de subventions régionales de 4,830 M€ dans le cadre des Contrats de Pays et d'Agglomérations

Construction ou extension de **9 bâtiments d'activités** pour 1,436 M€ de subventions régionales (Contrats territoriaux)

4 projets d'accueil économique soutenus pour 3,5 M€ de subventions régionales dans le cadre du CPER (Centre d'innovation « pôle blanc » sur le site de la ZA La Radio à Dreux, Aménagement d'un Centre d'Affaires à Pithiviers, Aménagement du technopôle Lahitolle à Bourges, Construction du Village d'Entreprises à Issoudun)



LES AGRICULTEURS : ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

LES OBJECTIFS VISÉS

L'activité agricole est au cœur des préoccupations d'aménagement du territoire, par son impact sur la démographie des espaces ruraux, le maintien des services à la population, les paysages, la culture et l'animation locale, le tourisme ...

Le maintien de l'activité agricole dans les territoires constitue un réel enjeu en terme d'aménagement du territoire, en particulier, en fournissant des emplois par essence non délocalisables.

LES ACTIONS

Au titre des Contrats territoriaux, la Région soutient notamment les projets de diversification agricole ainsi que les projets visant à développer les circuits alimentaires de proximité.

Deux dispositifs visent à accompagner l'organisation de filières locales en apportant des réponses adaptées à des problématiques différenciées. Le premier regroupe les Contrats d'Appui au Projets des filières qui permettent d'accompagner le développement de grandes filières agricoles. Le second comprend l'ensemble des programmes agricoles soutenus dans le cadre des contrats de Pays ou d'Agglomération.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- Soutenir la création et le maintien d'activités agricoles dans les territoires
- Favoriser des exploitations viables et vivables par la promotion des actions collectives et de la mutualisation
- Valoriser les productions locales et leur ancrage territorial
- Encourager les circuits courts de vente
- Développer l'agriculture biologique.



CHIFFRES CLÉS

68 projets de diversification aidés pour 548 600 € dont
15 projets liés aux circuits courts et
7 projets liés à l'agriculture biologique pour 47 900 €
28 projets portés par des Jeunes agriculteurs
55 projets portés par des CUMA soutenus au titre de
 filières prioritaires ou du développement d'itinéraires
 techniques plus favorables à l'environnement

Développer et maintenir les services à la population

UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

LES OBJECTIFS VISÉS

La cohésion sociale et territoriale de la région Centre passe par une équité d'accès aux services pour tous les habitants, quel que soit leur lieu de vie.

La présence de services publics et de services au public est facteur d'attractivité pour les habitants comme pour les entreprises.

En particulier, des services adaptés aux différentes catégories de populations (familles avec des enfants, jeunes ménages, personnes âgées ...), en privilégiant polyvalence et approche intergénérationnelle, relèvent à la fois d'un droit des habitants et d'une opportunité de créer du lien social.

LES ACTIONS

Dans le cadre des Contrats de Pays et d'Agglomération, les actions de la Région sont majoritairement orientées en direction de l'enfance, pour faciliter l'accès à l'emploi des parents

en général et une contribution à l'accès au travail des femmes en particulier, et dans le domaine de la santé, compte-tenu du risque fort de « fracture médicale » au sein de l'espace régional. Les services liés au maintien à domicile des personnes âgées font également l'objet d'un soutien régional.

Enfin, la Région contribue aussi au maillage territorial en équipements culturels (salles de spectacle, bibliothèques, écoles de musique ...) et sportifs (gymnases, dojos, stades, piscines ...) au titre des politiques territoriales.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- Une équité d'accès aux services de base.
- Un maillage en structures d'accueil et de garde pour l'enfance.
- Des maisons de santé pluridisciplinaires et autres cabinets médicaux dans les zones carencées.
- Des pratiques sportives et culturelles facilitées.

CHIFFRES CLÉS

- 38** aménagements, équipements et constructions d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), de garderies périscolaires, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles et autres services à l'enfance pour 4,804 M€
- 10** MSP soutenues en 2010, au titre des Contrats ou du CPER
- 13** actions à destination des associations et collectivités en faveur des personnes âgées et notamment pour leur activité de portage de repas pour 694 500 €
- 6 M€** attribués pour la réalisation de 5 équipements nautiques
- 2,8 M€** attribués pour la réalisation ou la réhabilitation de 50 autres équipements sportifs
- 12** points lectures, bibliothèques et médiathèques pour 1,036 M€
- 15** salles de spectacles et lieux culturels pour 3,468 M€ (Ex : Salle musique actuelle de Tours Plus)



FOCUS

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

DÉVELOPPER ET SOUTENIR L'ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

ORIGINE DU PROJET

L'accès aux soins contribue à l'équilibre démographique et à l'attractivité des territoires, de plus en plus malmenés notamment en zone rurale, et marqués par une pénurie grandissante de professionnels de santé et une faible densité de population de surcroît vieillissante, dont les besoins de santé et de déplacements sont importants. C'est ainsi qu'en région Centre, la densité en matière de médecins généralistes est de 0,85 pour 1 000 habitants ce qui la place désormais dernière au plan national.

C'est pourquoi, dès 2005, lors de l'élaboration du SRDES, la Région, consciente des enjeux liés à la carence en offre de soins en région Centre, a animé un groupe de travail « Santé et Territoires ».

Elle a alors décidé en 2006 de financer, dans le cadre des contrats de Pays, différentes structures médicales en vue de favoriser notamment l'exercice pluridisciplinaire en milieu rural et a signé une convention avec l'URCAM chargée de délivrer des avis sur les dossiers.

En 2007, l'Etat et la Région ont décidé de réserver 5,2 M€ à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, répondant à un cahier des charges précis centré essentiellement autour d'un noyau dur de professionnels et de leur implication dans l'élaboration d'un projet médical partagé. Il s'agit de la seule région en France ayant inscrit des crédits au titre du CPER pour ces questions de démographie médicale.

LES OBJECTIFS VISÉS

L'enjeu principal, en milieu rural mais aussi dans certains espaces urbains, est de lutter contre la désertification médicale en facilitant à terme l'installation au sein des MSP de jeunes professionnels, en favorisant l'exercice regroupé. De nombreux étudiants en médecine souhaitent en effet dans leur écrasante majorité se tourner vers le salariat, et ceux (environ 10 %) qui envisagent l'exercice libéral de la médecine ne souhaitent pas le faire de façon isolée.

C'est pourquoi l'élaboration par les professionnels de santé eux-mêmes d'un véritable projet médical partagé est une des conditions de réussite des projets de MSP.

Il ne s'agit en effet pas de soutenir de simples projets immobiliers portés par les seules collectivités qui ne pourront en aucun cas contrebalancer la crainte des jeunes médecins de s'installer.

LES ACTIONS

Les crédits inscrits en 2007 par l'État et la Région à hauteur de 5,2 M€ dans le cadre du CPER sont venus s'ajouter à ceux inscrits dans les Contrats de Pays.

Le CPER a permis de fixer un cadre en diffusant un cahier des charges mettant l'accent essentiellement sur la présence d'un noyau dur de professionnels, et la robustesse du projet médical porté par les professionnels.

Fin 2010, 25 MSP avaient été financées par l'État et/ou la Région.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- une complémentarité des financements CPER et Contrats territoriaux
- un maillage optimal des MSP sur le territoire régional
- une articulation avec les projets territoriaux de santé



CHIFFRES CLÉS

50 MSP créées sur le territoire régional avant 2013

Favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux différentes populations

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LES OBJECTIFS VISÉS

Rendre les territoires attractifs en région Centre, c'est optimiser les conditions de vie de ses habitants et, entre autres, agir sur le logement, priorité pour le maintien et l'accueil des ménages et surtout moyen de garantir un logement pour tous.

LES ACTIONS

Ce souci de justice sociale se traduit par une offre de logements différenciée en fonction des territoires urbains ou ruraux. La redynamisation des centres-bourgs de communes de moins de 7 000 habitants, à travers la politique des Cœurs de Village, passe par la réhabilitation de bâtiments vacants ou la construction neuve. En parallèle, les 8 Contrats d'Agglomération 2^e génération permettent le financement d'opérations de construction, réhabilitation et démolition de logements sociaux dans le cadre des programmes de rénovation urbaine accompagnés par la Région.

Enfin, les conventions 2007-2013 entre la Région et les Départements d'Indre-et-Loire et du Loiret prennent en compte le financement de création de logements selon des conditions liées à la localisation sur des communes desservies en transports en commun et disposant d'un minimum de commerces et services, à la performance énergétique des logements réalisés et à l'accès des logements pour des familles très défavorisées.

Par ailleurs, afin de lever un des freins à la production de logements sociaux, une aide régionale à la mobilisation du foncier est inscrite au CPER (dotation aux EPF et diminution des frais de portage pour des acquisitions en milieu urbain dense).

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Compte tenu de la demande locative sociale chiffrée à plus de 8 700 logements pour les situations les plus urgentes et face au désengagement de l'État en matière d'aide à la pierre (-31 % de logements et -39 % de crédits), la Région poursuit et intensifie son intervention en faveur d'une offre nouvelle de logements.

CHIFFRES CLÉS

1 475 logements financés en 2010 contre 1 079 en 2009, soit près de 40 % de logements supplémentaires, pour un engagement de plus de 10 M€,

60 % des logements financés sont situés en zones urbaines pour répondre aux besoins les plus urgents,

4 fois plus de logements financés en 2010 par rapport aux années passées, dans le cadre des conventions Région-Départements



FOCUS

ID EN CAMPAGNE

RENFORCER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS

ORIGINE DU PROJET

Les territoires de la région, quelles que soient leur histoire et leur dynamique économique, recèlent tous des potentialités de développement qui, pour se transformer en véritable éléments d'attractivité, doivent être mis en mouvement par les acteurs du territoire eux mêmes.

Les élus locaux, entreprises, associations, établissements publics doivent rassembler leurs énergies et les faire converger pour asseoir un développement durable, porteur de cohésion sociale et territoriale.

La Région, convaincue que ces principes doivent guider le développement local, accompagne les territoires dans la durée en finançant des programmes d'actions qu'elle co-construit avec eux. Les acquis de cette politique de Contrats avec les Pays sont incontestables dans le sens où les élus locaux ont appris à organiser une réflexion concertée sur des sujets majeurs pour l'avenir de leurs territoires.

Les élus sont appuyés dans la mise en œuvre de leur projet de territoire par les membres de la société civile qui sont organisés en conseils de développement. La création de ces instances, souhaitée par la Région, a enrichi les débats locaux qui se fondent sur une vision partagée et élargie des problématiques locales.

La Région souhaite aller encore plus loin dans l'accompagnement des territoires en aidant en particulier les acteurs associatifs et privés, à faire émerger de nouvelles idées, les faire évoluer en initiative structurée et partagée avec des partenaires d'horizons divers pour une inscription durable sur le territoire et porteuse de plus value sociale.

LE DISPOSITIF

La Région souhaite susciter, expérimenter et accompagner des initiatives locales principalement d'origine privée, sous forme associative ou à titre individuel, répondant aux principes suivants :

- Une mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé, impliquant mutualisation et transversalité
- Une approche novatrice tant dans la méthode d'élaboration que dans la production.
- Une adéquation avec les enjeux particuliers du territoire.
- Un maintien du lien social : les projets doivent favoriser les échanges et le « vivre ensemble ».



Michelle RIVET,
6^e vice-Présidente déléguée,
Projet de développement
rural

L'espace rural concerne la majorité du territoire régional et le Conseil régional souhaite mener une politique

de développement qui favorise l'emploi local, valorise les ressources et maintienne le lien social.

A travers le dispositif «ID en Campagne», ou via le Réseau Rural régional, la Région Centre souhaite s'appuyer sur les acteurs locaux et les dynamiques de réseau pour faire émerger et soutenir l'expérimentation d'actions nouvelles dans les territoires ruraux.

Dans un contexte de difficultés démographiques, économiques et sociales croissant, la Région Centre souhaite s'appuyer sur la capacité de ses territoires à inventer leurs propres voies de développement.

Les financements régionaux (animation, ingénierie ...) accompagneront les démarches sélectionnées privilégiant les partenariats transversaux autour d'au moins un des 3 thèmes suivants :

Démarches économiques innovantes

Comment favoriser la création d'emplois non délocalisables dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, et de l'insertion par l'activité économique ? Comment valoriser les ressources locales ? Comment créer des liens entre les différents acteurs économiques ?

Services de proximité

Quels nouveaux services mettre en place pour faciliter le quotidien des familles, et améliorer la qualité de vie ? Comment permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire ? Comment maintenir du lien social avec les personnes âgées ?

Environnement naturel et culturel

Comment mettre en valeur un patrimoine identitaire, qu'il soit naturel, bâti, historique, culturel ? Comment redonner vie à des savoir faire et les inscrire dans une dynamique de valorisation ? Les appels à initiative seront lancés par vague, au fur et à mesure de l'avancement de la préparation des Contrats de Pays de 3^e génération.

Les 1^{er} appels à initiatives seront lancés en janvier 2011 dans les 8 territoires suivants : Perche, Dunois, Sologne Val Sud, Pays de Valençay, La Châtre en Berry, Val de Creuse Val d'Anglin, Saint Amandois et Loire Val d'Aubois.



DES LOGEMENTS ADAPTÉS AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP

LES OBJECTIFS VISÉS

Outre l'accès au logement, chaque habitant doit bénéficier d'un environnement propre à son épanouissement. L'adaptabilité et l'accessibilité de logements pour personnes âgées ou handicapées prennent tout leur sens avec une population vieillissante, représentant près du tiers de la population sur certains territoires du Sud de la région.

LES ACTIONS

La Région participe au financement de la restructuration d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mais également d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou de Programmes d'Intérêt Général (PIG), plus particulièrement dans l'Indre, pour la réalisation de travaux d'adaptabilité au domicile de personnes âgées ou handicapées.

Toutes les conventions 2007-2013 entre la Région et les Départements comportent un volet de solidarité régionale envers les personnes âgées dépendantes et handicapées. Plus précisément avec le département du Loir-et-Cher, sur le volet « logement », est financée la réalisation de nouveaux logements adaptés pour personnes âgées, au cœur de communes disposant de services et commerces et desservies en transports en commun.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Cette solidarité vis-à-vis des personnes âgées ou handicapées reste au cœur des préoccupations de la Région, avec des engagements financiers significatifs (6,6 M€ en faveur des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) L'État et la Région sont engagés chacun à hauteur de 10,7 M€ en faveur de l'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur la durée du CPER : 3 opérations pour un total de 3,8M€ (dont 2 en 2010 pour 3,3 M€) ont été engagées par la Région permettant ainsi la création de 20 lits et la restructuration de 125 lits.

CHIFFRES CLÉS

- 200** logements adaptés financés dans l'Indre et le Loir-et-Cher,
- 165** lits d'EHPAD créés ou restructurés (à Vatan, Clion-sur-Indre ou Châtillon-Coligny) pour une subvention globale de 3,9M€
- 44** lits de Foyer d'Accueil Médicalisé créés ou restructurés à Pérassay pour une subvention de 0,6 M€
- 3** opérations THPE et 1 opération HPE



FOCUS

INTERMÉDIATION LOCATIVE

ANALYSE DES BESOINS DE LOGEMENTS POUR LES JEUNES

ORIGINE DU PROJET

Dans le cadre de l'animation de coopérations territoriales menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), en collaboration avec la Région, 4 diagnostics par an sont établis sur des Pays identifiés afin d'analyser les besoins quantitatifs et qualitatifs de logements à destination des jeunes. En 2010, les Pays Sancerre-Sologne, de Vierzon (Cher), de la Vallée du Cher et Romorantinais (Loir-et-Cher) ainsi que Beauce-Gâtinais en Pithiverais (Loiret) ont été concernés.

Cette analyse fine permet d'apporter une réponse adéquate aux besoins en logement. En l'occurrence, dans le cadre du CPER 2007-2013, l'intervention régionale en faveur du logement destiné aux jeunes dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT) renforce les implantations dans les villes moyennes afin d'apporter une offre sur l'ensemble du territoire régional, les aides régionales dans le cadre du CPER 2000-2006 ayant davantage été mobilisées dans les agglomérations.

L'année 2010 a conduit la Région et l'URHAJ à proposer de renforcer une offre d'intermédiation locative, afin de répondre de façon ponctuelle, et en complément des structures de Foyers de FJT, aux besoins de logement des jeunes de moins de 30 ans, sans pour autant engager la

construction de structures nouvelles dont la viabilité n'est pas toujours assurée, surtout en période de crise économique.

LE DISPOSITIF

L'intermédiation locative permet au jeune débutant son parcours professionnel (stage, formation, apprentissage, 1 emploi à durée déterminée ...) de bénéficier d'une offre en logement pour laquelle sont allégées les formalités administratives de constitution de dossier, les délais d'attente de réponse et les contraintes financières (dépôt de garantie, caution, préavis ...) tout en lui assurant l'accompagnement social proposé par le réseau URHAJ.

Pour l'association locataire qui lui consent un contrat de sous-location, il s'agit de constituer sans risque un parc de logements dont la taille peut être adaptée à l'évolution de la demande, à destination de jeunes aux ressources faibles et non pérennes. Une aide forfaitaire de 1 000 € à 1 500 € par logement et par an est proposée, pour une durée de 3 ans, afin de couvrir les frais relatifs à l'équipement mobilier, la remise en état lors des changements de locataire, les risques de vacance...

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

- Augmenter de 40 à 80 le nombre de logements meublés en sous-location sur 3 ans
- Permettre aux associations d'apporter des réponses aux besoins de logement de jeunes, en milieu rural, ou de tester le marché avant de s'engager dans des projets plus coûteux



CHIFFRES CLÉS

4 diagnostics par an (analyse de besoin de logement)
1000/1500 € d'aide forfaitaire / logement par an

Garantir une bonne accessibilité aux TIC

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

LES OBJECTIFS VISÉS

La couverture des territoires en réseaux de communications électroniques, le développement et la diffusion de services numériques, l'appropriation sociale des usages des TIC sont de puissants leviers de création de richesses sociales et économiques, d'amélioration de l'efficacité des organisations publiques et privées, de développement des capacités des individus. En concertation avec les acteurs publics et privés et en partenariat avec l'État, le Conseil régional a élaboré en 2010 une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement du Numérique (SCORAN) afin d'apporter ces réseaux, services, et usages TIC au plus grand nombre de ses concitoyens. Les enjeux du passage au très haut débit imposent une démarche de dialogue et de concertation entre tous les acteurs. Plus qu'une simple étude, ces travaux ont été l'occasion pour l'État et la Région Centre, accompagnés par le GIP RECIA, de mettre en place une gouvernance régionale sur l'aménagement numérique en réunissant, tous les acteurs institutionnels de la filière TIC en région Centre.

LES ACTIONS

La SCORAN fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux dans le domaine des TIC. Elle a permis notamment d'identifier la stratégie des opérateurs intervenant dans le domaine du haut et très haut débit ainsi que les enjeux pour les partenaires publics :

- enjeu de « couverture » : compléter l'offre haut débit existante là où elle est absente ou insuffisamment performante (montée en débit) ;

- enjeu de « concurrence » : décrire la situation concurrentielle actuelle (zonage) et identifier les lieux prioritaires d'entrée des opérateurs sur certains territoires ;
- enjeu « très haut débit – THD - et ubiquité du réseau Internet » : créer un environnement favorable au développement de nouveaux services.

GéoCentre

Cette stratégie régionale a souligné l'importance de l'information géographique des données. Le portail GéoCentre, déployé en 2010, va devenir un outil incontournable de l'aménagement numérique du territoire.

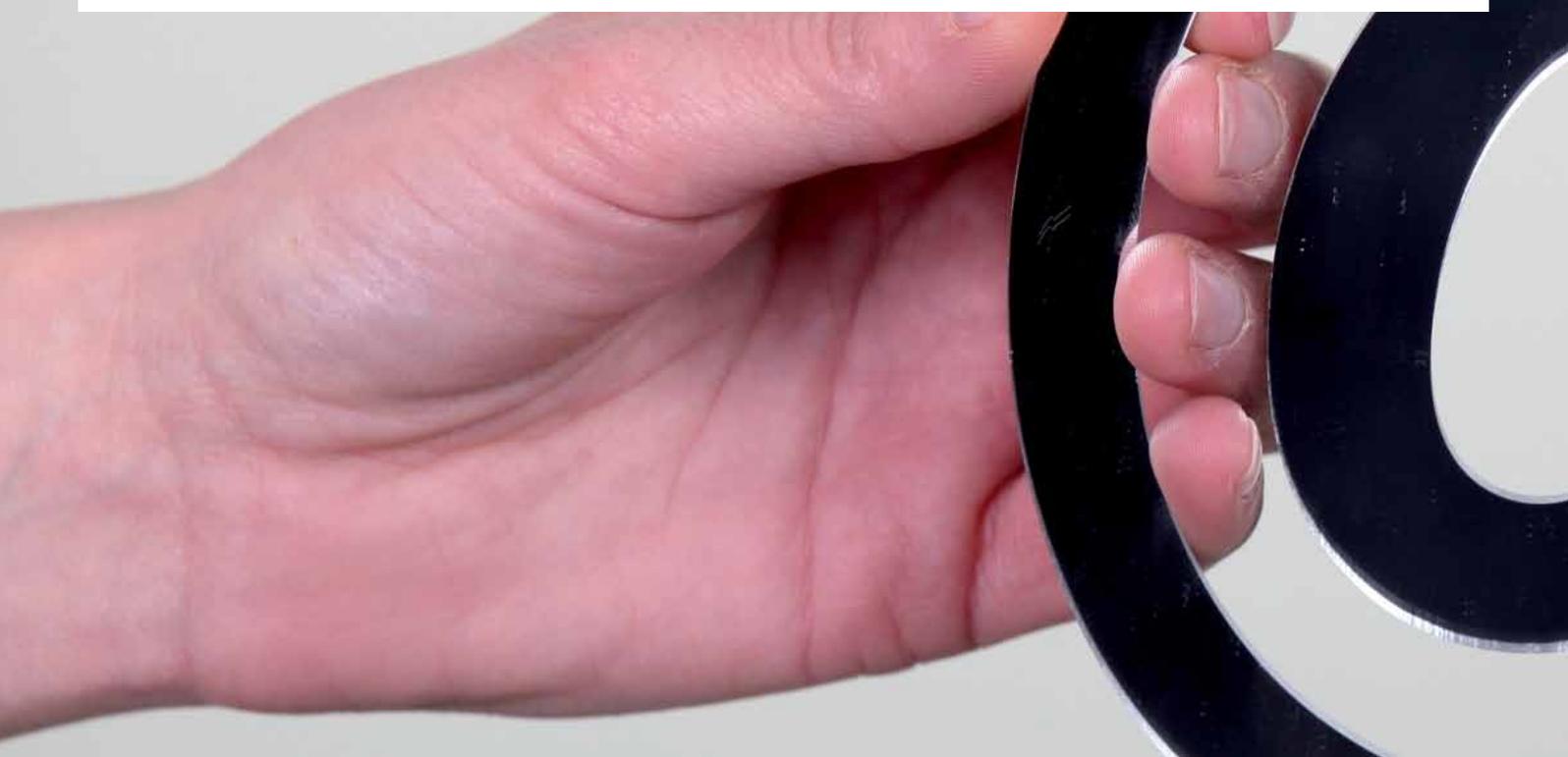
LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La SCORAN se déclinera en 2011 à travers des dispositifs d'accompagnement financier et technique des projets TIC sur les territoires, avec l'aide notamment des fonds européens redéployés à cet effet.

Les opérateurs privés n'investiront pas sur la totalité du territoire et leur action se limitera aux grandes villes et agglomérations. L'intervention publique dans notre région est donc particulièrement nécessaire et doit se faire de manière coordonnée. C'est l'enjeu de la gouvernance.

Le déploiement de ces stratégies s'appuie sur une collaboration efficace avec l'opérateur institutionnel de la Région qui est le GIP RECIA dont les statuts évolueront en 2011, permettant notamment d'associer les Départements, les acteurs de la recherche et d'autres partenaires de la Région.

Cette évolution permet au GIP d'être reconnu comme un centre régional de ressources et de compétences autour du numérique, d'être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services et enfin de contribuer à l'animation de la communauté régionale TIC.



WEBOCENTRE : LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE

LES OBJECTIFS VISÉS

Les technologies de l'information et de la communication sont devenues un élément essentiel du développement économique mais aussi de l'accès à la culture, aux savoirs et aux droits. Mais la maîtrise de ces outils reste fortement inégale. C'est pourquoi, la Région a soutenu dans les années passées la création d'Espaces Publics Numériques, qui sont des lieux de formations équipés d'ordinateurs, animés par un médiateur. Cette personne aide ceux qui le souhaitent à se familiariser avec Internet et à utiliser des logiciels.

La fréquentation des lieux destinés à accompagner tous les publics dans l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), reste forte, les différents freins à l'équipement personnel n'étant que partiellement levés (coût d'acquisition en baisse, utilisation et sécurisation des équipements restant complexes). De fait, la demande reste importante, et pour la satisfaire, il convient de densifier le nombre de structures sur le territoire, et d'élargir la palette de services apportés aux usagers de ces lieux.

Forts de ce constat, la Région et l'État ont engagé en 2010 le dispositif Webocentre avec pour objectif d'ouvrir de nouveaux Espaces Publics Numériques, et de pérenniser ceux déjà opérationnels.

LES ACTIONS

Le constat a été fait en 2009 que de nombreux territoires étaient dépourvus d'EPN. Or, la Stratégie Régionale TIC propose, comme principe majeur, une égalité des territoires et des habitants face à la fracture des usages numériques. Il convient de mieux couvrir l'ensemble du territoire, soit en labellisant les



Yann BOURSEGUIN,
15^e vice-Président délégué,
Logement, Habitat,
Technologies de l'Information
et de la Communication et
Démocratie participative

La Région a décidé de combattre la fracture numérique en favorisant l'utilisation et l'appropriation des TIC, technologies s'appuyant sur l'informatique et le multimédia afin de permettre aux citoyens, aux entreprises, aux établissements scolaires ou encore aux administrations de devenir acteurs de la société de l'information.

L'année 2010 a été marquée par de nouvelles orientations régionales concernant le développement des usages et des infrastructures. Cette stratégie régionale d'aménagement numérique du territoire fixe les priorités et permet d'associer l'ensemble des acteurs de ce domaine. Cette gouvernance partagée confiée au GIP RECIA permet de mutualiser l'effort financier indispensable et de répondre aux enjeux du déploiement du Très Haut Débit. Par ailleurs, l'évolution du dispositif d'accompagnement des usages du numérique sur les territoires (Espaces Publics Numériques) est marquée par la volonté de couvrir l'ensemble du territoire régional.

structures existantes qui répondraient au cahier des charges, soit en suscitant les créations de nouveaux espaces Webocentre. Ce nouveau dispositif lancé en 2010 va permettre de répondre à ces enjeux.

L'un des premiers objectifs de ces espaces est de réduire la « fracture numérique ».

Ce nouveau dispositif met donc l'accent sur la professionnalisation des animateurs de ces structures ouvertes au public.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Proposer un EPN « Webocentre » à moins de 20 minutes de chez soi pour ne pas rester seul face à Internet et les nouveaux outils numériques.

CHIFFRES CLÉS

140 000 usagers par an
72 EPN sur le territoire régional
30 000 € de subvention par création de nouveau Webocentre
17 000 € de subvention pour le renouvellement ou la labellisation d'une structure EPN

Accompagner les sportifs de haut niveau dans leur projet professionnel

FAVORISER LES PRATIQUES SPORTIVES

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre souhaite aider les sportifs de haut niveau à réussir leur projet sportif et professionnel.

LES ACTIONS

La Région prend en charge l'ensemble des coûts du suivi médical et paramédical des pôles «Espoir» implantés en région. Les pôles «Espoir» sont des structures permanentes qui accueillent les sportifs en devenir en leur offrant les meilleures conditions de formation et d'entraînement.

Par ailleurs, elle accorde des bourses individuelles aux sportifs de haut niveau. Enfin, les centres de formation des clubs professionnels et la filière régionale d'accès au haut niveau.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

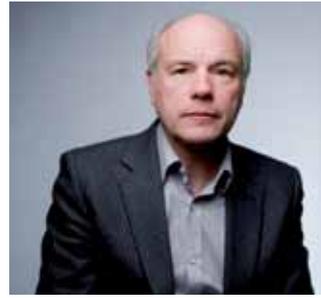
Accompagner les jeunes sportifs dans leur parcours en prenant en compte leur double projets.

Permettre d'encourager la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur en impulsant des actions dans le cadre partenarial de la Région avec «les grands clubs».

CHIFFRES CLÉS

- Aides personnalisées allouées sous forme de bourse à **245** jeunes athlètes : 157 990 € (183 Espoirs pour 82 350 € et 62 Jeunes pour 75 640 €)
- 39** clubs soutenus dans le cadre du partenariat avec «les grands clubs» pour un montant de 1 069 000 €
- 20 810 €** alloués dans le cadre de la mesure jeunes talents initiée au sein du plan de relance.
- 70 000 €** alloués dans le cadre du soutien à la filière régionale d'accès au haut niveau.
- 299 400 €** prise en charge du suivi médical des pôles espoir





François DUMON,
13^e vice-Président délégué,
Jeunesse et Sport, Fonds
européens

La Région Centre se classe parmi les premières régions les plus sportives de France avec près d'un habitant

sur deux qui pratique une activité sportive. Dans la région, 620 000 licenciés, près de 9 000 clubs et plus de 100 000 bénévoles font vivre quotidiennement les valeurs de citoyenneté, de respect et de cohésion qui sont inhérentes au sport et qui font trop souvent défaut à notre société.

Notre collectivité s'applique, dans le cadre de politiques volontaristes, à être aux côtés de ceux qui œuvrent à l'ouverture de la pratique au plus grand nombre, et au développement de l'excellence sportive dans notre région.

Le travail quotidien de collaboration avec le mouvement sportif fait qu'aujourd'hui la Région est reconnue comme étant le partenaire privilégié d'un monde associatif et sportif qui connaît, comme les collectivités locales, les difficultés à trouver les sources de financements nécessaires et suffisantes pour porter ces projets.

- Présentation de l'étude piscine réalisée par le CROS.
- Réflexion sur les formations en direction des bénévoles.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Considérant que le sport est porteur de valeurs sociales et éducatives, mais que par ailleurs persistent des inégalités sociales, géographiques ou économiques, la Région à travers ses relations avec les acteurs du sport identifie des leviers et alloue des moyens pour favoriser l'accès à la pratique. Elle est confortée dans ces engagements par le code du sport qui identifie les activités physiques et sportives comme un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale.

INTENSIFIER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU SPORT

LES OBJECTIFS VISÉS

Afin de formaliser une gouvernance partagée et pérenne, un partenariat pluriannuel, associant les services de l'État en charge des sports, a été conduit avec le mouvement sportif.

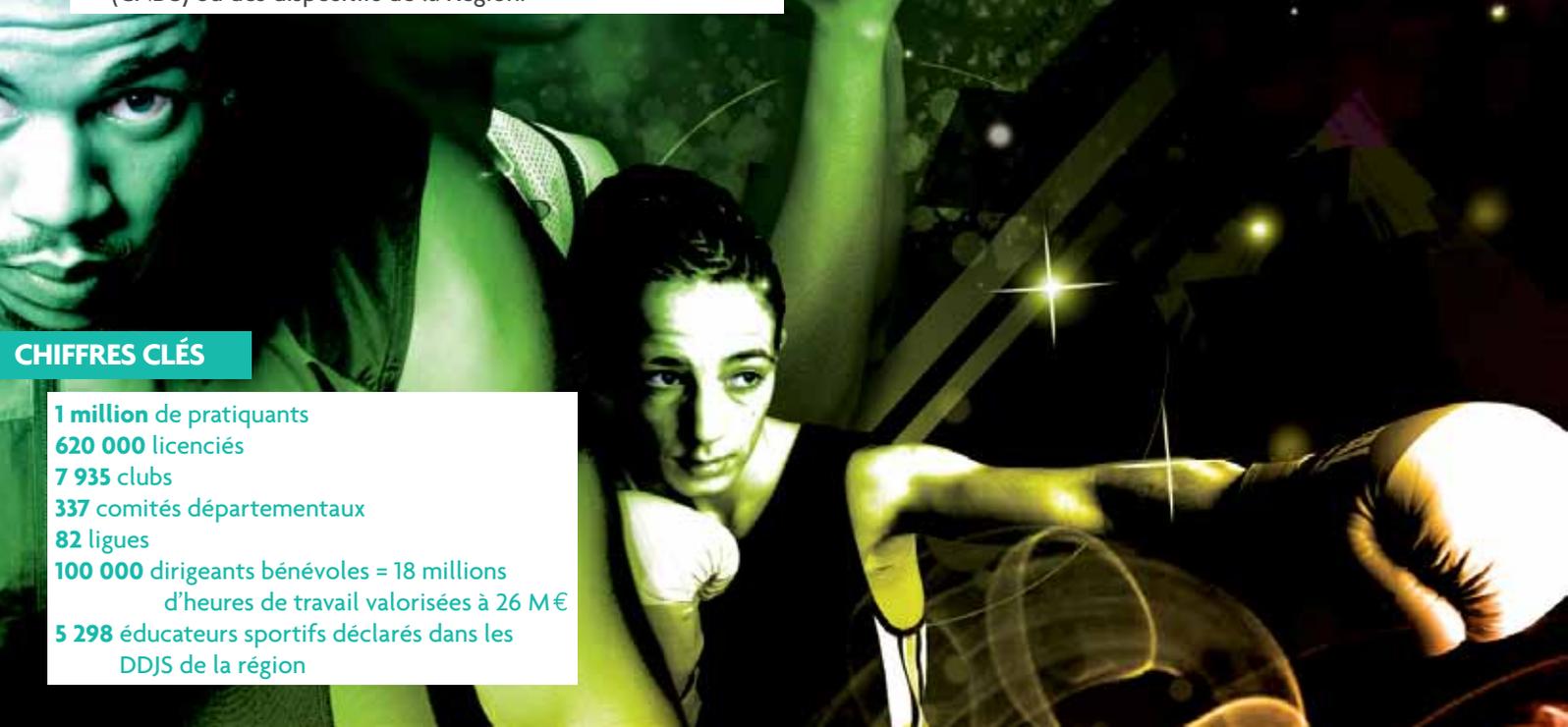
LES ACTIONS

2010 a abouti à la signature d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens entre le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), l'État et la Région pour les années 2010 à 2013.

Les conventions d'objectifs avec les ligues et les comités régionaux, qui débouchent sur des actions de développement et de diversification des pratiques, de formation des dirigeants et de développement d'une filière d'accès au haut niveau, ont fait l'objet d'une évaluation qui a permis de réorienter quelques actions en fonction des objectifs régionaux.

La réunion de la Conférence Régionale du Sport (CRS), qui regroupe une représentation des acteurs du sport régional, s'est tenue en 2010 et a donné lieu à une réflexion sur les thématiques suivantes :

- La réforme des Collectivités Territoriales sur le volet cofinancement des investissements sportifs.
- Bilan des interventions régionales en direction des installations sportives (2008/2010) que ce soit au titre de l'État (CNDS) ou des dispositifs de la Région.



CHIFFRES CLÉS

1 million de pratiquants
620 000 licenciés
7 935 clubs
337 comités départementaux
82 ligues
100 000 dirigeants bénévoles = 18 millions
 d'heures de travail valorisées à 26 M€
5 298 éducateurs sportifs déclarés dans les
 DDJS de la région

FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET LA CRÉATIVITÉ

LA RÉGION CENTRE S'EST IMPOSÉE AU FIL DES ANS COMME UN INTERLOCUTEUR ESSENTIEL DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES CULTURELLES. À LA FOIS CONTRIBUTRICE ET ACTRICE DES PROJETS, ELLE A SU PORTER UNE AMBITION FORTE SUR LE PLAN DE LA CRÉATION CULTURELLE ET DE LA DIFFUSION. LE PATRIMOINE A SU TROUVER UNE PLACE À LA HAUTEUR DES ENJEUX D'UN TERRITOIRE RICHE DE SON HISTOIRE.

Éduquer à la culture

FAVORISER LES PRATIQUES ARTISTIQUES

LES OBJECTIFS VISÉS

La sensibilisation des jeunes au travail artistique par la rencontre avec les artistes permet d'éveiller en eux un intérêt, voire des aptitudes pour telle ou telle discipline artistique. Elle constitue l'une des grandes portes d'accès à la culture, d'éveil culturel et citoyen.

LES ACTIONS

Créé en 2000 par la Région, le dispositif « Aux Arts Lycéens » a été étendu en 2005 aux apprentis. Il permet aux jeunes de réaliser, dans le cadre scolaire et sous la direction d'un artiste professionnel ou d'une structure culturelle reconnue, un projet artistique collectif dans n'importe quel domaine d'expression artistique (théâtre, cirque, danse, arts plastiques, cinéma, photographie, musique, livre et écriture, patrimoine).

Les travaux des élèves sont valorisés par leur présentation publique, en fin d'année scolaire dans les établissements. Chaque année scolaire, un appel à projets est lancé auprès des établissements. Pour chaque projet proposé par un établissement scolaire ou un centre de formation d'apprentis, la Région peut financer jusqu'à 80 % de son coût, dans la limite de 6 100 €.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Ce dispositif, qui vient de fêter son dixième anniversaire, s'applique aujourd'hui à plus de 170 projets par an qui concernent près de 6 000 jeunes. Ce sont 80 lycées et centres de formation d'apprentis qui sont impliqués, soit plus du tiers des établissements de la région.

L'ambition de notre collectivité est de toucher, au cours de cette mandature, la totalité des lycées et CFA avec au moins un projet réalisé dans chacun d'entre eux.

CHIFFRES CLÉS

171 projets « Aux Arts lycéens et apprentis ! »
plus de **1 220** projets depuis 2004,
80 établissements concernés par an
Excentrique : 1 500 habitants se sont investis dans
des projets d'implication

LE PATRIMOINE CULTUREL RÉGIONAL : UNE RESSOURCE POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES

LES OBJECTIFS VISÉS

La sensibilisation au patrimoine peut commencer dès le plus jeune âge et contribue fortement à la construction de la personnalité et de la citoyenneté des jeunes.

LES ACTIONS

Initiée en 2010, la création d'une collection d'ouvrages pour les 7-12 ans à partir des résultats de l'inventaire général du patrimoine culturel en région Centre est une initiative pilote en France. Elle permettra de familiariser les enfants avec le patrimoine régional de manière ludique et originale. L'ouverture du service éducatif de la Direction de l'Inventaire du Patrimoine en septembre 2010 rend possible le développement de nouveaux projets éducatifs en collège et lycée, qui seront mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2011-2012.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Concernant la création de la collection jeunesse, un marché a été lancé en 2010 et sera attribué en 2011.

La Région sera ainsi accompagnée par un éditeur professionnel qui diffusera les ouvrages en région Centre et dans toute la France, contribuant ainsi au rayonnement de notre région à travers ses richesses patrimoniales.



Carole CANETTE,
12^e vice-Présidente déléguée,
Culture et créativité
numérique

La politique régionale de soutien à la culture est un élément moteur de l'ambition et de l'identité de notre collectivité et de notre territoire.

Nous portons la vision d'une culture pour tous, par tous et partout ! Il s'agit, en effet, de garantir un véritable aménagement culturel de la région Centre en portant un regard attentif à tous les territoires (notamment ruraux et périurbains). Il s'agit aussi de veiller à favoriser le développement des pratiques artistiques et de la création à l'occasion de rencontres inattendues.

Celles-ci peuvent, à l'instar des projets portés par le festival Excentrique, rapprocher les amateurs, les habitants et les artistes confirmés. Elles peuvent également faire naître de nouveaux dialogues entre le patrimoine historique et la création contemporaine, comme c'est le cas à Chaumont-sur-Loire. De plus, en favorisant les échanges entre art et technologie numérique, elles ouvrent de nouvelles voies. La chaîne «Mémoire», par exemple, favorise une approche transversale et pluridisciplinaire des projets : en cela, elle répond parfaitement aux nouvelles ambitions de la politique culturelle régionale. Enfin, ces rencontres rappellent que les pratiques culturelles, moments de partage par excellence, reposent sur l'ouverture à l'Autre.

Notre collectivité entend poursuivre la prise en compte de cette compétence qui est aujourd'hui la sienne en lui donnant une dimension supplémentaire en matière de valorisation. Ce travail continuera d'être mené en partenariat avec les services de l'État, la Direction de l'inventaire du patrimoine pourra pour cela s'appuyer sur les compétences d'un enseignant détaché qui s'associera à notre démarche de développement d'une offre pédagogique nécessaire à l'appropriation par les enseignants et les élèves des connaissances relatives à notre patrimoine local.



Contribuer à la création et à la diffusion artistiques Favoriser les initiatives créatives, en particulier dans les zones rurales et périurbaines

LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION AU CŒUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE RÉGIONALE

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre attache une attention particulière à promouvoir, par un soutien à la création, des auteurs et des œuvres artistiques ambitieuses qui contribueront à constituer le patrimoine de demain.

LES ACTIONS

La Région encourage les actions de création dans des domaines aussi divers que le théâtre, la danse et les arts de la rue, la musique, les arts plastiques, la littérature. Le soutien à une production cinématographique de qualité constitue une orientation très forte de la politique culturelle régionale. Les aides à la création cinématographique et audiovisuelle, gérées par Centre Images, agence régionale pour le cinéma et l'audiovisuel, se sont portées sur 91 projets. Chaque année, la Région apporte son soutien à des projets d'envergure. En 2010, la Scène nationale d'Orléans a bénéficié d'une aide pour la production de l'opéra «Julie» de Philippe Boesmans. Le centre chorégraphique national d'Orléans a pour sa part été accompagné pour la création du spectacle «Cherry-Brandy» de Josef Nadj, véritable immersion dans l'œuvre de l'écrivain russe, Anton Tchekhov. Enfin le Grand Théâtre de Tours a été soutenu pour la réalisation d'un projet lyrique «Don Pasquale» de Donizetti pour sa saison 2010-2011.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La place croissante du numérique dans les processus créatifs conduira assurément la Région à adapter ses interventions afin de prendre en considération cette importante mutation. En ce domaine comme en d'autres, la Région Centre entend soutenir l'innovation et la créativité.

CHAUMONT-SUR-LOIRE : LIER PATRIMOINE ET CRÉATION

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre souhaite assurer une articulation entre le patrimoine et la création artistique aux fins de valoriser le très riche patrimoine de la région, de renouveler et décloisonner les publics, de favoriser les rencontres porteuses d'un enrichissement mutuel.

LES ACTIONS

Depuis son transfert de l'État à la Région, le Domaine de Chaumont-sur-Loire est entièrement voué à la création dans le domaine des jardins et des arts plastiques. Avec le château, joyau de la Renaissance, dont certaines parties intérieures sont confiées tous les 3 ans à un artiste plasticien de renommée internationale (Jannis Kounellis depuis 2008, Sarkis à partir de 2011), le parc rénové devenant un lieu de présentation d'œuvres d'art contemporain conçues pour le plein air. Le festival international des jardins et les dépendances du domaine destinées à des activités de diffusion et de création dans l'univers des arts plastiques, ce Centre d'Arts et de Nature, créé par la Région, est devenu un haut-lieu de la création artistique contemporaine.

En 2010, l'ensemble de ces activités a rencontré un succès public important : le Domaine de Chaumont a accueilli 345 614 visiteurs (dont 294 372 entrées payantes). Une place importante a été donnée dans ce projet à l'éducation et à la pratique artistique. Ce sont ainsi plus de 20 000 enfants qui ont été sensibilisés à la création artistique contemporaine.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région a prévu un programme de développement et de restauration du domaine de Chaumont. L'objectif est de donner au projet régional toute sa dimension culturelle et touristique. En 2010 se sont déroulées les premières tranches de travaux afin d'améliorer l'accueil du public ; la programmation des autres opérations est désormais effective avec notamment la mise en œuvre en 2011 de la restauration du parc par Louis Benech, architecte paysagiste à qui l'on doit notamment la restauration des jardins des Tuileries

CHIFFRES CLÉS

26 compagnies soutenues,
18 ensembles musicaux,
12 artistes plasticiens et 8 résidences d'artistes
soutenus,
6 projets de résidences d'écrivains soutenus,
91 projets cinématographiques et audiovisuels
soutenus

CHIFFRES CLÉS

345 000 visiteurs au Domaine de
Chaumont-sur-Loire en 2010 dont 20 000 enfants
10 artistes de renommée internationale
30 jardins

Préserver, valoriser et enrichir le patrimoine culturel régional

RECENSER, ÉTUDIER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE CULTUREL RÉGIONAL

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre a l'ambition de poursuivre et de renouveler les recherches sur le patrimoine régional et de positionner sa Direction de l'Inventaire du Patrimoine comme un véritable service «ressource», au cœur d'un réseau régional et national. Il s'agit non seulement de produire une connaissance, mais aussi de la partager et de la valoriser auprès du public le plus large possible.

LES ACTIONS

En 2010, de nouvelles opérations d'inventaire ont été lancées : sur la statuaire publique entre 1789 et 1945 : cette opération ouvre sur une collaboration scientifique étroite avec le réseau des musées régionaux :

- sur la vallée de la Brenne en Indre-et-Loire, par le biais d'un partenariat fructueux avec le Pays Loire-Touraine,
- sur le patrimoine de la Reconstruction dans les villes du Val de Loire : ce programme novateur fédère une équipe de chercheurs de la région et de l'Université de Tours autour de l'étude de l'architecture et de l'urbanisme de la reconstruction qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La connaissance et la valorisation du patrimoine s'appuient sur l'expertise scientifique de la Direction de l'Inventaire du Patrimoine, renforcée par plusieurs partenariats avec des parcs naturels régionaux, associations, pays, universités ...). Fondée sur les ressources accumulées par le service depuis près de 40 ans, l'ambition régionale d'ici à 2014 est de valoriser davantage le patrimoine présent sur son territoire, à travers des actions innovantes et vers de nouveaux publics et notamment les scolaires.

METTRE EN ŒUVRE UNE PLATEFORME CULTURELLE RÉGIONALE

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre entend offrir aux habitants de notre territoire un accès privilégié aux ressources culturelles. Cette ambition passe notamment par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la mise en œuvre de projets innovants qui permettent de mutualiser les moyens nécessaires au partage des œuvres dans le respect du droit d'auteurs.

LES ACTIONS

Avec le lancement officiel du portail Ciclic.fr, outil de diffusion sur internet de contenus culturels de notre région, et de la mise en ligne de la première chaîne consacrée au patrimoine cinématographique et audiovisuel régional, un premier pas a donc été franchi dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme numérique. Cet outil permet de révolutionner la valorisation du fonds de films conservés par l'Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel. Une deuxième chaîne devrait voir le jour en 2011, elle serait consacrée aux créations audiovisuelles contemporaines.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

En se positionnant sur internet, la Région entend offrir notamment aux artistes ainsi qu'à leurs œuvres un outil de diffusion supplémentaire. Mais l'engagement de la Région tient avant tout à la volonté d'incarner sur ce média une offre publique qui permette de proposer des contenus qui ne répondent pas qu'aux seuls critères imposés par le marché. Ciclic.fr devra permettre à terme d'offrir au-delà du cinéma et de l'audiovisuel, des ressources issues du secteur de la musique, des arts plastiques ou encore des musées.

CHIFFRES CLÉS

14 000 dossiers documentaires en ligne sur le patrimoine régional, fonds iconographique riche de 176 500 images, centre de documentation ouvert au public possédant 3 000 ouvrages et 180 titres de périodiques, 14 opérations d'inventaire en cours, 45 livres publiés

CHIFFRES CLÉS

1 571 films collectés en 2010
9 301 depuis 2006
77 967 mètres de pellicules films conservés
224 séances basées sur ce patrimoine organisées en région
647 heures de films numérisés
Plus de 200 000 pages vues en un mois sur la chaîne Mémoire

INSCRIRE LA RÉGION CENTRE DANS L'EUROPE

LA RÉGION CENTRE INSCRIT SON ACTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE. C'EST POURQUOI ELLE PARTICIPE À LA PROMOTION DE L'ESPRIT EUROPEEN, EN INFORMANT ET SENSIBILISANT LES CITOYENS À L'EUROPE, EN FÉDÉREANT LES ÉNERGIES EUROPÉENNES PRÉSENTES EN RÉGION.

Animer et fédérer les énergies européennes en région

LES OBJECTIFS VISÉS

Il s'agit de professionnaliser et mettre en réseau les structures qui œuvrent sur le thème de l'Europe en région Centre. Ensuite, en s'appuyant sur ce réseau, la Région Centre souhaite donner aux citoyens des repères sur l'organisation de l'Union européenne et ses modes de décision.

LES ACTIONS

Au-delà du soutien aux relais labellisés par la Commission européenne, et afin de faciliter l'information du grand public, la Région Centre fédère les acteurs régionaux travaillant sur les thématiques européennes, en animant le réseau Europe O Centre. 2010 a vu le déploiement d'AGORA, une plateforme internet de partage d'information entre ses membres.

La Région a organisé ou soutenu des actions d'information et de sensibilisation des citoyens par :

- L'organisation d'une semaine de l'Europe sur le thème de la mobilité
- L'organisation de 3 Matins de l'Europe sur les thèmes de la mobilité, la Biodiversité (en octobre), la Citoyenneté européenne (en novembre)
- La mise en place conjointe avec l'État d'une exposition itinérante «Vivez l'Europe tous les jours», au titre du plan de communication des Fonds structurels 2007/2013,
- Le déploiement de 6 expositions départementales mettant en valeur l'utilisation des fonds européens sur la période 2000-2013, présentant près de 120 réalisations concrètes, témoignage des porteurs de projets soutenus par la Région et l'Europe pour améliorer notre vie quotidienne.

CHIFFRES CLÉS

6 expositions départementales
120 réalisations concrètes
300 membres au sein du réseau
Europe O Centre

ÊTRE PRÉSENT ET INTERVENIR À BRUXELLES

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région Centre souhaite être une Région très active dans la construction européenne, créer des réseaux, accompagner les acteurs régionaux qui veulent participer à des programmes européens.

LES ACTIONS

Inaugurée en octobre 2005, l'Antenne interrégionale Auvergne-Centre-Limousin à Bruxelles est née de la volonté des trois Régions de renforcer leur présence auprès des institutions européennes et de développer un partenariat solide en mutualisant les moyens.

Lieu d'accueil et d'échanges, l'Antenne organise séminaires et autres manifestations dont certaines à vocation interrégionale, informe et fait de la veille, facilite les contacts avec l'Union européenne et assure la promotion des trois Régions.

Au-delà de sa mission de veille informative, l'antenne a organisé plusieurs séminaires ayant pour vocation d'informer au mieux les acteurs des territoires des trois régions partenaires des opportunités offertes par l'Union européenne mais aussi des travaux en cours.

3 séminaires interrégionaux ont été organisés :

- Formation SSIG
- Facilité UE-ACP pour l'eau et ANE-AL
- Recherche / innovation.

GÉRER ET PILOTER DES PROGRAMMES EUROPÉENS, CAPTER DES FINANCEMENTS COMMUNAUTAIRES

LES OBJECTIFS VISÉS

Nous voulons optimiser l'utilisation des fonds structurels européen (Feder-FSE) au profit du développement régional, et trouver des complémentarités avec les politiques régionales.

LES ACTIONS

Dans le cadre de la programmation 2007-2013, la Région gère près de 80 M€ de FEDER et près de 47 de FSE.

L'année 2010 aura permis la programmation de 1 020 dossiers dont 633 au titre des subventions globales gérées par la Région. Ces dossiers représentent un apport de l'Union européenne de 50 427 284,80€ de FEDER (dont **25 763 905,67** gérés par la Région) et de **39 192 021,01€** de FSE (dont 11 465 288,02 gérés par la Région).

Par ailleurs les efforts déployés en termes de gestion et d'accompagnement des bénéficiaires ont permis d'éviter l'échéance du dégageant d'office au titre de l'année 2010.



CHIFFRES CLÉS

1 020 dossiers dont 633 au titre des subventions globales gérées par la Région
50.5 M€ d'apport FEDER dont 25.7 M€ gérés par la Région
39.2 M€ d'apport FSE dont 11.5 M€ gérés par la Région

CHIFFRES CLÉS

En 2010, l'Antenne à accueilli **432** visiteurs

FOCUS

SEMAINE DE L'EUROPE

2^e SEMAINE DE L'EUROPE SUR LE THÈME DE LA MOBILITÉ

La deuxième Semaine de l'Europe organisée par le Conseil régional du Centre s'est tenue du 17 au 23 mai 2010 dans différentes villes de la région (Orléans, Tours, Bourges, Chartres, Châteauroux, Blois, Yèvre-le-Châtel, Beauce la Rolande, ainsi que dans différents selfs de lycées régionaux). En mai 2008, le Conseil régional avait organisé la première édition de la Semaine de l'Europe. Elle avait donné lieu notamment à la venue de la Commissaire à la politique régionale, et à différents événements grand public (voir bilan en annexes). Celle-ci avait d'ailleurs reçu le prix de la communication de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) dans la catégorie médias régionaux.

LE DISPOSITIF

Du 17 au 23 mai 2010, la semaine de l'Europe a proposé un ensemble d'événement avec la participation des partenaires suivants : Chambre d'agriculture du centre, Maison de l'Europe à Tours, Bureau d'information Jeunesse 37, Association l'Europe Ensemble, CRIJ, Signall et FRMJC région centre.

Evènements organisés par le Conseil régional

- Menus européens dans les selfs
64 selfs des lycées et des CFA de la région habillés aux couleurs de l'Europe ont proposé des menus européens aux jeunes de ces établissements.
- Les « Matins de l'Europe » de la mobilité
L'IRD (Institut de la Recherche pour le Développement) a accueilli 80 participants. Les programmes européens de mobilité « Jeunesse en Action » et « Éducation Formation Tout au Long de la Vie » ont été présentés, ainsi que la politique de mobilité de la région de North East of England.
- Réunion ECVET
Réunion technique d'information sur la mise en œuvre des crédits ECVET pour valider les mobilités européennes.
- Exposition sur les fonds structurels européens

Une exposition grand public sur l'apport des fonds structurels européens dans le département du Loiret a été inaugurée à Polytech et exposée dans le hall du Conseil régional au cours de la Semaine de l'Europe.

Evènements organisés par les partenaires et Europe O Centre

- Théâtre interactif européen « J'y vais ou j'y vais » Beauce la Rolande, Vendôme et Tours, Châteauroux, Chartres, Bourges. 275 participants ont été touchés.
- Échanges de bonnes pratiques sur les techniques d'animation
- La Norvège à l'honneur
Conférence sur la Norvège organisée par la Maison de l'Europe de Tours à l'occasion de la Fête du Drapeau
- La littérature suédoise
Conférence organisée par la Maison de l'Europe.
- La mobilité européenne et nous
Stands d'information sur les programmes de mobilité en Europe proposés par le BIJ 37 (Bureau Information Jeunesse), STAJ TOURAINE et ANIMAFAC.
- Village de la mobilité
Stands et animations organisés par le BIJ 37, le STAJ Touraine, l'association « coach surfing » et la Maison de l'Europe de Tours.
- Café « travel and talk » spécial Semaine de l'Europe
Proposé par la FRMJC. Sur le principe du café linguistique et culturel, l'équipe de Travel & Talk propose de découvrir l'Europe en anglais et de manière insolite (animations ludiques, live musique...)
- Découvrir l'Europe- patrimoines, paysages- par les itinéraires culturels
Conférence proposée par l'association « L'Europe ensemble ».

LES OBJECTIFS VISÉS

Dans le contexte actuel de la mondialisation, les citoyens, et les jeunes en particulier, aspirent à une ouverture européenne. La Région souhaite apporter à chaque jeune les clés lui permettant de bénéficier d'une expérience en Europe, qui puisse être source d'épanouissement personnel, de valorisation d'un parcours et d'insertion professionnelle.

S'OUVRIR AU MONDE ET DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

AU TITRE DE SA POLITIQUE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, LA RÉGION CENTRE S'APPUIE SUR DEUX LIGNES DIRECTRICES. EN PREMIER LIEU, IL S'AGIT D'APPORTER UN SOUTIEN À DES PROJETS STRUCTURANTS CONDUITS EN DIRECTION DES ZONES PRIORITAIRES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET, D'AUTRE PART, DE METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS PROPRES À CRÉER, SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL, UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET LE MONDE, AINSI QU'AU DÉPLOIEMENT DE LA COOPÉRATION ET DES VALEURS DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

Développer les actions de solidarité internationale

LES OBJECTIFS VISÉS

Outre une intervention en direction de zones géographiques prioritaires, la Région Centre s'attache à créer un environnement favorable au déploiement d'actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par des acteurs de son propre territoire.

LES ACTIONS

La Région Centre a renouvelé en 2010 ses dispositifs d'appui aux initiatives portées par les acteurs régionaux de la coopération internationale de son territoire. En 2010, elle a été amenée à apporter un concours financier à 75 projets de développement conduits en dehors de ses zones prioritaires de coopération décentralisée et à une trentaine de jumelages européens. Par ailleurs, Centraider a poursuivi avec des moyens accrus accordés par la Région Centre et le ministère

des Affaires étrangères et européennes ses missions qui consistent à recenser les acteurs régionaux, à assurer une offre de formation continue, à diffuser et partager les informations, à capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques et à offrir un soutien individualisé aux porteurs de projets.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Afin de mettre en exergue les valeurs de solidarité internationale et de faciliter l'émergence d'une citoyenneté européenne, la Région apporte un appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Qui plus est, elle soutient activement la mise en réseau de ces acteurs par un appui à l'association Centraider et par l'organisation chaque année de manifestations régionales sur le thème de la coopération et de la solidarité internationales.

CHIFFRES CLÉS

75 projets de solidarité internationale soutenus par la Région

3 projets sur 5 en Afrique subsaharienne

Une subvention moyenne de **5 500 €** par projet

29 projets de jumelages européens soutenus par la Région

762 organisations intervenant dans le champ de la coopération internationale recensées en région Centre



Karine GLOANEC-MAURIN,
14^e vice-Présidente déléguée,
Coopération internationale,
Europe et politiques
européennes

Les collectivités territoriales françaises ont investi depuis plusieurs années le champ de l'action internationale. La coopération décentralisée, sans en être l'expression exclusive, joue toutefois un rôle important en faveur de cette démarche d'ouverture vers l'extérieur : Toutes les Régions françaises conduisent des actions de cette nature, comme les $\frac{3}{4}$ des Départements et la quasi-totalité des grandes villes. Au total, on enregistre aujourd'hui plus de 3 500 collectivités françaises impliquées dans 6 000 programmes de coopération décentralisée. Puissant vecteur d'échanges entre les hommes et les territoires, la coopération décentralisée s'impose désormais comme un acteur majeur du dialogue des cultures et du développement local. Au cours de l'année 2010, la Région Centre a poursuivi et approfondi les relations qu'elle entretient avec ses neuf zones prioritaires de coopération décentralisée tout en prolongeant son appui aux acteurs régionaux de la solidarité internationale en termes d'accompagnement, de structuration et de valorisation de leurs initiatives.

**10^e RENCONTRE
DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE
EN RÉGION CENTRE**



Développer les partenariats dans les zones prioritaires de coopération

LES OBJECTIFS VISÉS

À ce jour, la Région Centre concentre ses interventions sur neuf régions dans le monde avec lesquelles elle entretient des relations privilégiées. Le choix de ces zones prioritaires avec lesquelles elle entend nouer des relations fortes et suivies répond à plusieurs objectifs :

- La mise en œuvre de projets durables,
- Un dialogue étroit et régulier avec les partenaires extérieurs,
- Un engagement significatif et cohérent,
- Une mobilisation des acteurs régionaux.

LES ACTIONS

La Région Centre a poursuivi en 2010 son action de coopération décentralisée en relation avec ses différents partenaires internationaux, à savoir :

la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République tchèque, la Région de Cracovie en Pologne, la Province du Hunan en Chine, l'État du Tamil-Nadu en Inde et la Région de Meknès-Tafilet au Maroc. Les programmes relevant d'une logique d'intervention portant sur la thématique de protection et de valorisation patrimoniale se sont poursuivis et approfondis notamment au Mali, au Laos et en Inde. Si les actions conduites dans ces zones prioritaires sont fortement conditionnées par le contexte et les attentes des partenaires extérieurs, il n'en reste pas moins qu'un socle commun caractérise les relations de cette nature.

D'une part, elles favorisent les échanges de savoir-faire et d'expériences sur la question de la gouvernance locale (par exemple, le soutien renouvelé au Centre régional d'appui aux communes du Gorgol en Mauritanie) et sur celle du développement durable (par exemple, la structuration d'une filière « plantes aromatiques et médicinales » dans la région de Meknès-Tafilet au Maroc).

D'autre part, un intérêt particulier est porté aux échanges de « société à société » s'appuyant, selon les cas, sur une mobilisation active des associations de développement, des établissements scolaires, des universités, des centres de recherche mais aussi des acteurs culturels et économiques de notre territoire (par exemple, les coopérations inter-universitaires avec la Chine, l'Inde, la Pologne et le Maroc). En 2010, la Région Centre a reconduit son partenariat avec l'association France Volontaire en faveur de la mobilisation de 9 volontaires internationaux chargés d'assurer un suivi des projets de coopération conduits en Afrique et en Asie. Enfin, 2010 a été marquée par l'enclenchement d'un processus d'évaluation appliqué aux programmes en cours d'achèvement et qui sera poursuivi au cours de l'année 2011.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Le principe d'un engagement de cette nature est à rattacher à une triple préoccupation :

- Diversifier les points d'entrée potentiels (coopération Nord/Sud, coopération avec les pays émergents, coopération inter-régionale renforcée au sein de l'Union européenne, coopération avec un pays du pourtour méditerranéen),
- Répondre à une logique de complémentarité constructive entre la Région Centre et les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale mais aussi avec les universités, les centres de recherche, les établissements scolaires et les acteurs culturels ou économiques,
- Privilégier une approche institutionnelle avec l'objectif de favoriser l'échange dans le domaine de la gouvernance locale et d'apporter, en tant que de besoin, un soutien aux collectivités partenaires dans la mise en œuvre de politiques publiques (plus particulièrement en matière de développement durable, de protection et de valorisation du patrimoine).

CHIFFRES CLÉS

- 9 zones prioritaires de coopération
- 3 en Afrique (Mauritanie, Maroc, Mali)
- 3 en Asie (Chine, Laos, Inde)
- 3 en Europe (Allemagne, Pologne, République tchèque)

FOCUS

PROJET MAROC

PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES

L'accord de coopération entre la Région Centre et la Région de Meknès-Tafilalet a été conclu le 23 avril 2009 et il s'articule autour de plusieurs thématiques parmi lesquelles figurent la gestion intégrée des ressources en eau et le développement de l'agriculture raisonnée, l'économie sociale et solidaire, l'aménagement du territoire et l'appui à la gouvernance locale. Grâce à la diversité de son climat, le Maroc possède une flore riche et variée : c'est le cas des plantes aromatiques et médicinales (PAM). Ce secteur offre des potentialités très vastes, notamment en facilitant le développement et la commercialisation de sous produits tels que les huiles essentielles. Qui plus est le projet PAM s'inscrit dans un contexte national favorable : l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et le Plan Maroc Vert.

LE DISPOSITIF

Le projet dont il est ici question vise à améliorer les revenus des petits producteurs de plantes aromatiques et médicinales dans la région Meknès-Tafilalet (étant précisé que cette activité est essentiellement féminine). À cette fin, il est prévu d'assurer :

- Un appui à l'organisation professionnelle de la filière PAM (le secteur coopératif),

- Un appui à la production et à la commercialisation des PAM,
- La promotion des produits par la création de «Maisons du terroir»,
- L'accompagnement des porteurs de projets en matière de financement, de formations et d'assistance technique,
- Le soutien aux projets de recherche afférents.

Pour la mise en œuvre de ce projet une convention tripartite a été signée en 2010 entre l'Agence de développement social de Meknès-Tafilalet (ADS), la Région de Meknès-Tafilalet et la Région Centre. De nombreux acteurs interviennent également pour mener à bien cette initiative : coopératives et associations (qui sont également les bénéficiaires directs de ce projet), universités (Meknès, Orléans, Tours) et centres de recherche (ENA, INRA), collectivités territoriales marocaines (Wilaya, provinces), services extérieurs des ministères (DPA, DREF, ORMVA, chambres d'agriculture...), secteur privé.

Il est à noter que ce projet mobilise des partenaires régionaux, à savoir : l'IUT de Tours (carrières sociales) en lien avec l'ADS, l'ICOA (l'Institut de chimie organique et analytique de l'Université d'Orléans) dans le cadre d'un travail de recherche sur la caractérisation et la qualité des huiles essentielles (avec l'ENA de Meknès, la FST d'Errachidia et la FST Mahammedia) et enfin le pôle de compétitivité Cosmetic Valley pour l'utilisation des plantes dans ce type d'industrie.

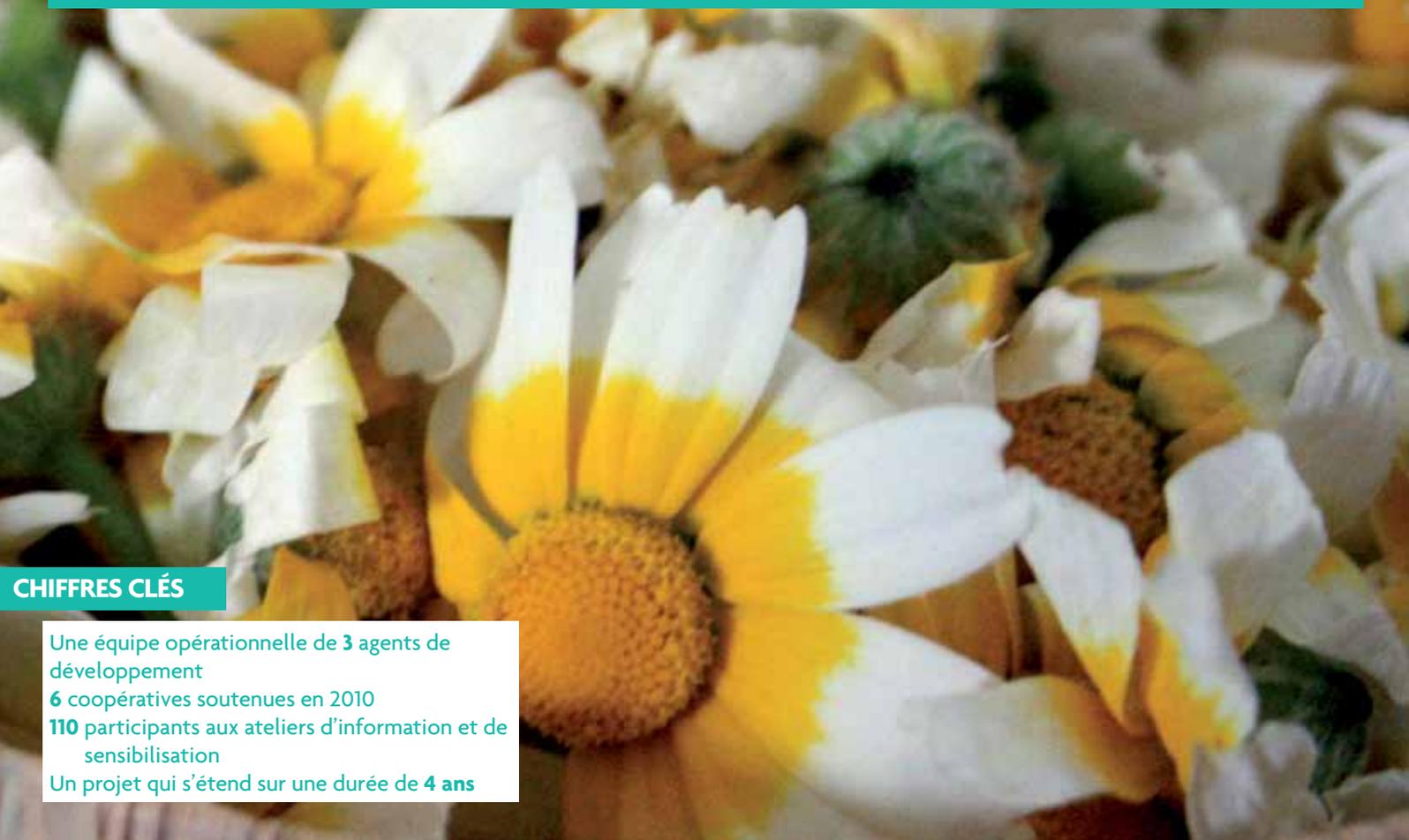
CHIFFRES CLÉS

Une équipe opérationnelle de **3** agents de développement

6 coopératives soutenues en 2010

110 participants aux ateliers d'information et de sensibilisation

Un projet qui s'étend sur une durée de **4** ans



UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Dans le cadre de son Agenda 21, voté en 2008, la Région Centre s'est engagée dans une démarche visant à l'amélioration continue de ses processus de gestion et d'administration, en souhaitant être exemplaire.

Cette ambition requiert tout d'abord une forte implication de ses personnels. En cohérence avec la Charte de l'Administration régionale, un dialogue social dense est approfondi, et différentes démarches visant à mobiliser les agents, à les accompagner dans leur évolution professionnelle, sont initiées.

En 2010, un plan d'action a été élaboré pour répondre à l'engagement pris l'année précédente à travers la signature de la Charte européenne pour l'égalité Femmes-Hommes.

Par ailleurs, la volonté d'intégrer des personnels handicapés s'est traduite par la signature d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) dans la Fonction Publique le 15 décembre 2010.

L'efficacité de l'action publique est aussi corrélée au maintien des grands équilibres financiers. Dans un contexte particulièrement contraint, les choix budgétaires ont été respectés.

La mise en œuvre des politiques régionales, et le lancement des mesures nouvelles du mandat, ont fortement sollicité les équipes au cours de l'année 2010. La coordination des Directions est facilitée par un système et des outils de pilotage qui induisent un suivi coordonné, régulier et transversal des projets, et un effort soutenu de simplification et d'amélioration des procédures.

PERMETTRE L'AMÉLIORATION CONTINUE

DES POLITIQUES RÉGIONALES

SIMPLIFIER ET AMÉLIORER

L'EFFICACITÉ DES PROCÉDURES

RENFORCER LE PILOTAGEDE L'ACTION RÉGIONALE
MOBILISER LES AGENTS ET NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL**GARANTIR LES ÉQUILIBRES**

BUDGÉTAIRES ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION



PERMETTRE L'AMÉLIORATION CONTINUE DES POLITIQUES RÉGIONALES

Suivre la mise en oeuvre de l'Agenda 21

LES OBJECTIFS VISÉS

Adopté en juin 2008, l'Agenda 21, document stratégique et transversal, constitue un outil de référence pour la conduite des politiques de la Région. Ses principes irriguent l'ensemble des démarches de la Collectivité et l'aident à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

L'Agenda 21 contient 10 thèmes d'actions prioritaires pour les années 2007-2013.

Pour chacun de ces 10 thèmes, sont définis des Chantiers pour l'avenir, qui constituent autant de pistes d'actions à approfondir. À travers l'Agenda 21, il s'agit également de développer une réflexion sur des outils d'évaluation (tableau de bord des indicateurs de développement durable par exemple), d'impulser des démarches participatives (tels que les forums territoriaux) et de faciliter la mise en réseau des collectivités engagées dans un projet de développement durable.

LES ACTIONS

La Communication 2010 sur la mise en oeuvre de l'Agenda 21 a été l'occasion de faire le point sur l'avancement des 67 Chantiers pour l'avenir. Deux ans après l'adoption de l'Agenda 21, la majorité d'entre eux ont été concrétisés et font désormais partie des feuilles de route des Directions. La Région a également poursuivi l'animation du Réseau régional des Agendas 21 locaux. Ce réseau, rassemblant plus de 110 collectivités et 180 techniciens et élus, a pour objectif de favoriser l'échange d'expériences sur les démarches de développement durable.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Le travail sur les Chantiers pour l'avenir sera poursuivi en 2011. La Région entend également renforcer l'animation du réseau régional des Agendas 21 et finaliser les travaux sur les indicateurs. Une réflexion sur l'évolution de l'Agenda 21 régional devra également être lancée suite aux multiples concertations et travaux menés dans le cadre de la conception du Schéma régional et de développement durable du territoire (SRADDT) et du Plan climat énergie régional (PCER).



SIMPLIFIER ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES PROCÉDURES

PLUS QU'UNE ACTION PONCTUELLE, LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES EST UN ACCOMPAGNEMENT CONSTANT DE L'AMÉLIORATION CONTINUE DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.

LES OBJECTIFS VISÉS

Les actions conduites ont pour objectif d'analyser les pratiques et les procédures de la collectivité pour supprimer les tâches sans valeur ajoutée pour plus d'efficacité, pour faciliter le travail des services et des élus. Il s'agit de mettre en place des procédures simplifiées, rationnelles, et automatisées pour optimiser les moyens et améliorer la gestion financière. Elles visent également à améliorer l'information pour éclairer la prise de décisions et accélérer sa mise en œuvre. Plus qu'une action ponctuelle, c'est une nouvelle façon d'agir, dans la continuité, pour gagner en efficacité quotidienne.

LES ACTIONS

L'amélioration de la clarté de l'information et la simplification des circuits de signature se sont notamment traduits par :

- **Une nouvelle maquette des notes aux élus**, uniformisée dans sa présentation, et réduite dans sa longueur,
- **La limitation à deux du nombre de visas** sur les notes et parapheurs, afin de responsabiliser les signataires et raccourcir la procédure.

- **La refonte de la procédure de délégations de signatures** pour répartir la responsabilité des signatures à différents niveaux de l'administration en fonction de la nature des actes
- **La simplification des rapports aux instances décisionnelles** avec l'élaboration de nouvelles maquettes.

La nécessité de faire vivre la transversalité et d'optimiser les ressources humaines a conduit à mettre en place des réorganisations au sein de la collectivité, telles que :

- **Un audit des cellules de gestion**, se traduisant par un travail sur les procédures comptables et la suppression du doublonnage des contrôles.
- **L'organisation coordonnée des réunions des directions** à jour fixe pour faciliter les réunions transversales
- **La simplification des procédures d'instruction pour la gestion des fonds européens.**

CHIFFRES CLÉS

Délais d'engagement des crédits d'une CP raccourcis de près d'1 mois avec des effets positifs sur le délai global de paiement qui, toutes actions cumulées, a gagné plus de 10 jours.

Délais de signature des marchés : passés de 15 jours minimum à trois jours.

Nombre de rapports en Commission Permanente : moyenne mensuelle de 110 rapports ramenée à 70.

Fonds européens : gains de temps allant de 1 heure à 3 mois ; un gain de 30 jours sur les délais d'engagement des dépenses

RENFORCER LE PILOTAGE DE L'ACTION RÉGIONALE - MOBILISER LES AGENTS ET NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL

EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE PILOTAGE ET DE MANAGEMENT, LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ, VISE A MOBILISER LES AGENTS, LES ACCOMPAGNER DANS LEURS ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES ET NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL.

Renforcer le pilotage de l'action régionale

LES OBJECTIFS VISÉS

En 2010, la Région Centre a poursuivi le déploiement de son projet de pilotage et d'animation dont l'un des axes majeurs consiste à renforcer le pilotage de la collectivité. Il s'agit notamment d'assurer au sein de l'administration un travail transversal, des arbitrages rapides, afin de garantir une mise en service des projets optimale.

LES ACTIONS

L'année 2010 a été marquée par la pleine exploitation des outils de pilotage de la collectivité, accompagné par de la formation et une amélioration des outils informatiques.

La revue de gestion, permettant le suivi régulier de l'action de la collectivité, a été mise à jour mensuellement.

Un projet ambitieux de mise en place d'un système d'information décisionnel a vu le jour en 2010 et sera amené à se développer dans les prochaines années. Il s'agit du projet Magellan, qui vise à améliorer la qualité du suivi de l'action régionale par une meilleure exploitation des bases de données.



CHIFFRES CLÉS

10 comités de projet ont réuni le Président et la Direction générale.

Donner du sens à l'action de chaque agent dans la collectivité

LES OBJECTIFS VISÉS

Pour la Région, donner du sens à l'action de ses agents passe notamment par l'affirmation d'un lien fort entre les grandes priorités régionales et l'action au quotidien de chacun de ses collaborateurs. Incrire les réalisations de chacun dans la stratégie régionale, promouvoir la conduite de projet, le pilotage transversal, contribuent à la réalisation des objectifs de la collectivité.

LES ACTIONS

En 2010, l'ensemble des feuilles de route établies annuellement par chacune des directions a été synthétisé dans une feuille de route globale, document articulant les grandes priorités régionales que sont l'emploi et la formation, la promotion d'une éco-Région, et la solidarité, avec les objectifs individuels relevant de chaque collaborateur. Mise à jour régulièrement, cette feuille de route fait le point d'étape sur l'état d'avancement des chantiers en cours.

L'animation de la collectivité s'est poursuivie, au travers par exemple des 3 comités de directeurs et des 2 comités des managers organisés en 2010.

La notation a été supprimée en 2010, la Région s'étant engagée dans l'expérimentation de la mise en œuvre de l'entretien professionnel.

CHIFFRES CLÉS

1 feuille de route globale pour la collectivité, déclinée en objectifs collectifs et individuels, et évaluée annuellement

Développer la conduite de projet, notamment transversaux

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région a poursuivi en 2010 ses efforts pour favoriser le mode projet dans les pratiques de travail de ses collaborateurs. Élaboré par un groupe d'agents de la Région, un référentiel commun de conduite de projet constitue l'un des principaux supports à l'appui du développement d'une culture commune dans ce domaine.

LES ACTIONS

L'accompagnement des agents s'est maintenu, se traduisant par des sessions de formation auprès des acteurs des projets, tant sur les aspects méthodologiques que dans l'utilisation de l'outil de travail collaboratif mis en place par la Région. Utilisé dans un premier temps pour le pilotage des grands projets, l'outil de travail collaboratif se déploie progressivement sur d'autres champs d'action de la collectivité, renforçant ainsi la culture de travail en équipe.

La Région souhaite poursuivre les actions engagées, en animant notamment des groupes d'échanges d'expériences dans lesquels les agents seront amenés à faire part de leurs réussites comme de leurs réflexions pour améliorer en continu le dispositif mis en place.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 80 personnes formées à la conduite de projet
Plus de 100 personnes formées à l'outil de travail collaboratif

La politique des ressources humaines en chiffres

DES EMPLOIS ADAPTÉS AUX ENJEUX DE LA RÉGION

3 158 agents
245 recrutements
27 apprentis recrutés
140 agents reconnus travailleurs handicapés
5,5 % de travailleurs handicapés contre 2,5 % en 2008
109 M € = 11 % du budget régional consacré aux ressources humaines

VALORISATION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

À retenir en 2010 :

- Remplacement de la notation par un entretien professionnel
- Revalorisation du régime indemnitaire

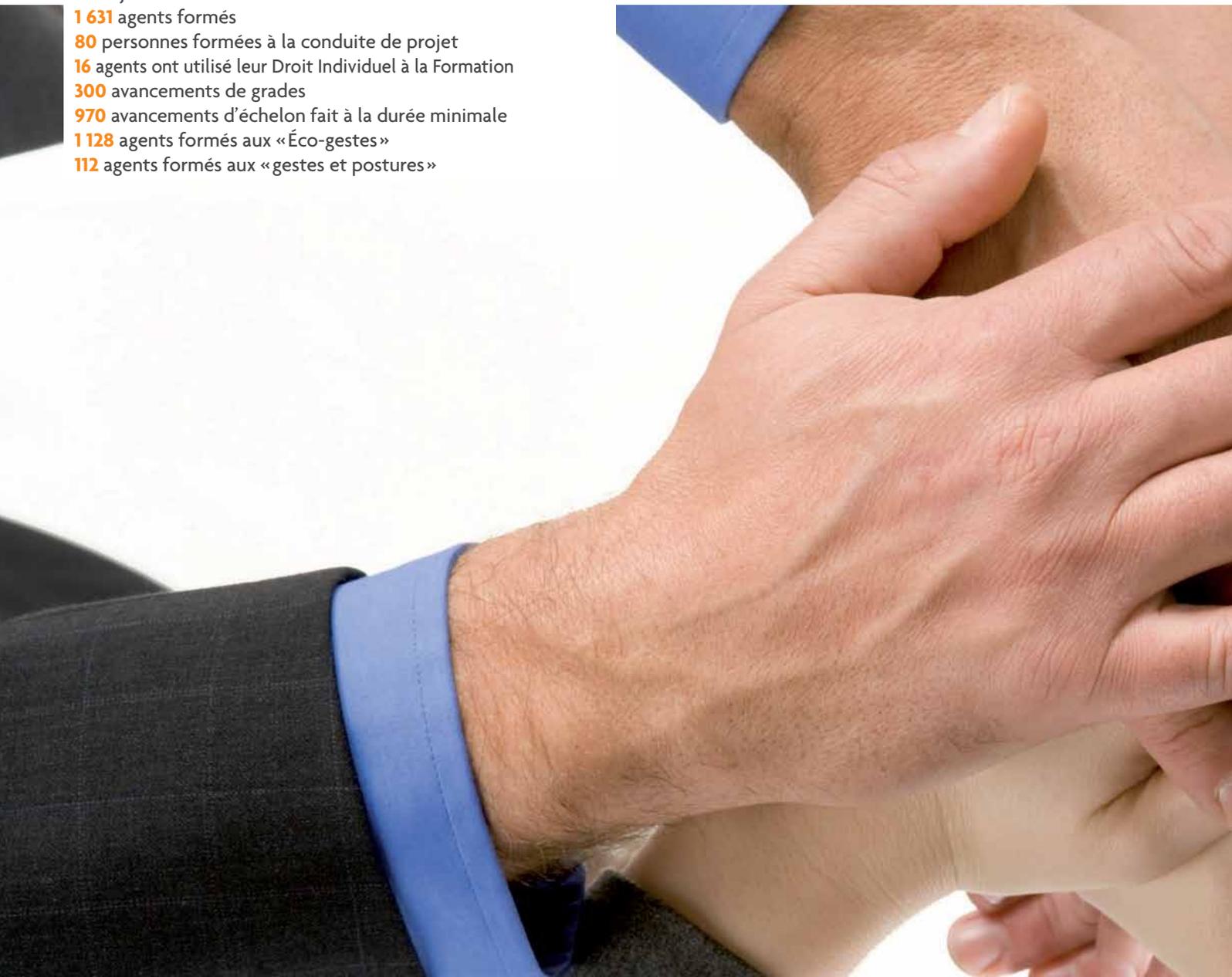
3 615 jours de formation
1 631 agents formés
80 personnes formées à la conduite de projet
16 agents ont utilisé leur Droit Individuel à la Formation
300 avancements de grades
970 avancements d'échelon fait à la durée minimale
1 128 agents formés aux « Éco-gestes »
112 agents formés aux « gestes et postures »

UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ ET STRUCTURÉ

À retenir en 2010 :

- Un agenda social permanent, organisé et constructif autour de thématiques partagées

3 CTP
2 CHS
2 CAP
17 réunions de groupe de travail dans le cadre de l'agenda social
1 poste d'ergonome créé



FOCUS

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

ORIGINE DU PROJET

Pour poursuivre son action et afin de contribuer à « passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait », la Région a signé et adopté la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 10 mars 2009.

Sur la base d'un diagnostic réalisé en 2009 par un cabinet indépendant, les groupes de travail composés de représentants du personnel aux instances paritaires et d'agents des services, ont axé leurs plans d'actions autour de deux grands thèmes.

LE DISPOSITIF

L'ambition de la Région est d'agir, avec une volonté d'exemplarité, pour l'égalité des femmes et des hommes, mais également de proposer d'étendre ce principe dans les politiques publiques qu'elle mène.

Le dispositif s'articule autour de deux axes :

- Sur le volet interne, il s'agit de développer la culture de la mixité et de créer les conditions les plus favorables afin d'articuler son évolution professionnelle avec sa vie personnelle et familiale.

La plupart des actions est basée sur la communication, la sensibilisation et la formation des managers aux comportements non discriminants, l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'articulation entre vie professionnelle

et vie privée, la pratique d'une politique ressources humaines non stéréotypée, l'amélioration de la mixité via les recrutements.

- Sur le volet externe, la Région entend sensibiliser ses partenaires à travers les politiques publiques. Ainsi, les projets portent sur le développement d'actions de sensibilisation à la mixité (valorisation de bonnes pratiques par exemple), à l'articulation temps de vie / temps de travail dans l'entreprise (réaffirmation du principe d'égalité dans les contrats), soutenir et encourager les actions innovantes, susciter des projets de recherche en sciences humaines et sociales.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Suite à l'adoption de la Charte Européenne, la Région s'est engagée à élaborer le plan d'actions dans un délai de deux ans. Ses engagements s'articulent autour :

- D'une **reconnaissance** comme **un droit fondamental** de l'égalité des femmes et des hommes,
- D'un **combat contre les autres types de discrimination** pour assurer l'égalité des femmes et des hommes,
- D'un **fondement de la société démocratique** : une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision,
- De l'**élimination des stéréotypes** et préjugés femmes/hommes,
- De la mise en place de plans d'action et de programmes disposant de ressources adéquates .



CHIFFRES CLÉS

1 plan d'action

5 groupes de travail (2 pour sur le volet interne 3 sur les politiques publiques)

48 mesures pour conduire ce dispositif

GARANTIR LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ACTUELLES CONFORTENT NOTRE COLLECTIVITÉ DANS LE CHOIX D'UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE, QUI NE SACRIFIE PAS LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU À LA POPULATION. MALGRÉ DES MARGES DE MANŒUVRE RESTREINTES, L'ADMINISTRATION RÉGIONALE POURSUIT SA MODERNISATION, EN SIMPLIFIANT ET EN DÉMATÉRIALISANT SES PROCÉDURES, EN AMÉLIORANT LA PERFORMANCE DE SA COMMANDE PUBLIQUE ET EN ÉCONOMISANT LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT COURANTS.

Une gestion financière saine et maîtrisée

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région adosse sa gestion financière à plusieurs paramètres d'analyse dynamiques : des ratios financiers cibles pour encadrer les choix budgétaires, une évolution des charges et des ressources maîtrisée, une gestion de la dette et une gestion patrimoniale optimisées, des règles de gestion partagées.

LES ACTIONS

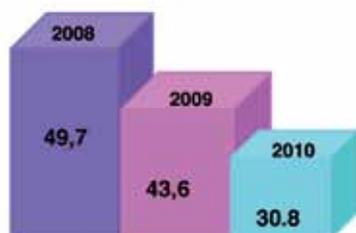
Le vote par l'Assemblée plénière, en juin 2010, du **nouveau règlement financier** de la Région. Il s'agit d'un règlement pédagogique, pragmatique et qui insuffle des pratiques de bonne gestion et de rationalisation des procédures.

La poursuite de **la sécurisation et de la gestion dynamique de la dette pour profiter des taux historiquement bas** : le 27 août 2010, jour de l'année où les taux ont été les plus bas, la Région a ainsi « topé » un taux fixe 30 ans à 2,47 %.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

1) Le délai global de paiement des factures : pari réussi pour la Région

- Démarche continue d'amélioration depuis 2008
- Simplification des processus internes
- Fluidification et accélération des traitements
- Des factures payées en 30 jours en 2010



2) Le délai de paiement des subventions :

Premiers résultats en 2010 satisfaisants

- Pas d'obligation réglementaire
- Une volonté régionale d'amélioration
- Au bénéfice de ses partenaires subventionnés
- Des premiers indicateurs de **suivi partiel**
- Un délai de paiement de **23 jours en 2010**

3) La valorisation par l'action mais aussi bilanciel du patrimoine, pour une vision globale de la richesse régionale

La Région est propriétaire d'un patrimoine riche et diversifié, enrichi tous les ans par des investissements et valorisé par l'action régionale. L'acte II de la décentralisation s'est aussi accompagné de transferts patrimoniaux, qu'il s'agit de valoriser sur le plan bilanciel. Un travail partenarial s'organise entre les services, la paierie régionale et l'agence France Domaine.

- **Les lycées** : 107 lycées, 1 289 bâtiments, 2,6 millions de m². L'engagement d'une démarche d'optimisation de l'usage des locaux par l'ouverture à d'autres acteurs de la formation.
- Le Domaine de Chaumont-sur-Loire (36 ha, 12 000 m² de bâtiments) : un inventaire du mobilier classé réalisé en 2010. La valorisation du patrimoine immobilier bâti et non bâti en cours.
- **Le domaine aéroportuaire de Châteauroux-Déols** : 410 ha et 29 300 m² de bâtiments. L'inventaire et la valorisation en cours par les services.
- L'acquisition en 2010 du site de **l'Étang Thomas** (13 ha) au sein du site de la Brenne.

CHIFFRES CLÉS

980,8 M€ de dépenses réalisées en 2010 (hors refinancement de la dette), dont 629,3 M€ en fonctionnement et 351,5 M€ en investissement.

40 200 mandats (+ 4 % par rapport à 2009)

Dette par habitant de la région Centre : **220 €**

Dette moyenne par habitant des régions de métropole : **270 €**

Dette de l'État /par habitant : **19 150 €**



Jean GERMAIN,
1^{er} vice-Président délégué,
Finances, Personnel, Moyens
généraux

La Région Centre est devenue, en moins de trois décennies, un acteur central du développement territorial. Cela

ne doit rien au hasard. C'est le fruit d'une volonté forte de répondre aux attentes de nos concitoyens et d'un engagement, jamais démenti, de chacun des agents de notre collectivité.

L'action régionale, pour être efficace, a besoin d'une gestion financière équilibrée. C'est ce qui lui permet d'investir fortement, tout en maîtrisant son endettement afin de ne pas engager les générations futures. Dans ce contexte, on ne peut que déplorer le désengagement progressif de l'État et la perte de notre autonomie fiscale.

Ces contraintes extérieures nous conduisent à plus d'imagination dans notre action et plus de rigueur dans la gestion courante. Le développement de la dématérialisation des procédures, des innovations en matière énergétique, en sont des exemples parmi beaucoup d'autres.

Bien sûr, rien de tout cela ne serait possible sans les agents de la Région. Le dialogue social, permanent, et les dispositifs que nous mettons en oeuvre en matière de formation ou d'égalité entre les femmes et les hommes, doivent leur permettre de continuer à porter avec autant de force les politiques régionales.

Une commande publique plus performante

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région entend faciliter l'accès des entreprises à la commande publique régionale, développer une politique d'achat performante et économe des deniers publics, favoriser l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés régionaux, accompagner les entreprises dans la dématérialisation des procédures de commande publique et simplifier les procédures tout en garantissant leur sécurité juridique.

LES ACTIONS

La commission ad hoc créée en 2009 s'est réunie pour la première fois en 2010 (19 séances) pour garantir le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux à procédure adaptée compris entre 193 000 et 4 845 000 € HT.

Le nombre de marchés intégrant des clauses sociales est en augmentation. Fin 2009, deux opérations de travaux étaient concernées ; à ce jour, une douzaine d'opérations intègre des clauses sociales.

CHIFFRES CLÉS

385 marchés supérieurs à 193 000 € HT
(196 passés selon une procédure formalisée
et 189 passés selon une procédure adaptée,
dont 32 marchés relatifs à la formation
professionnelle)

Une gestion économe des moyens

LES OBJECTIFS VISÉS

Notre objectif est de promouvoir le développement durable dans le fonctionnement quotidien de l'institution régionale, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, de réduire la consommation des fournitures courantes en adaptant les prestations aux besoins des services et d'accompagner les agents dans l'appropriation de gestes éco-citoyens.

LES ACTIONS

Nous avons poursuivi des travaux d'isolation des bâtiments (isolation de l'hémicycle, changement de fenêtres...) et d'installation de luminaires à détection automatique dans les espaces partagés. Des dispositifs permettant de renforcer les économies d'eau ont été mis en place. Par ailleurs nous avons consolidé les démarches destinées à faciliter l'adoption de bonnes pratiques par les agents de la collectivité : réseau d'accompagnateurs éco-gestes, bourse d'échange de fournitures de bureau, actions de sensibilisation...

CHIFFRES CLÉS

2 633 réunions organisées au Conseil régional accueillant
35 557 personnes
64 915 appels téléphoniques entrants traités par le standard
116 véhicules et 15 000 litres de carburant économisés par
rapport à l'année 2009
Organisation de **50** visio conférences
Diminution de 12 % des photocopies réalisées par les
services entre 2009 et 2010
49,1 tonnes de papier récupérées et recyclées
(19,8 tonnes de papier de bureau ; 24,9 de papier vrac ;
4,4 de cartons)

Des systèmes d'information plus performants au service de la dématérialisation des procédures

LES OBJECTIFS VISÉS

La Région souhaite développer des technologies innovantes facilitant le travail des élus et des agents, dématérialiser progressivement les procédures de gestion internes et externes, moderniser régulièrement les postes de travail et accompagner les services dans la mise en place de systèmes d'information « métier » performants.

LES ACTIONS

- Mise en place du service Wifi dans toutes les salles de réunion du bâtiment principal de la Région
- Déploiement d'un outil de travail collaboratif dans le cadre de l'amélioration du pilotage de la collectivité
- Extension du support informatique téléphonique aux Agents des Lycées
- Ouverture du système de cartographie numérique en ligne
- Mise en place du dispositif de vidéotransmission des sessions de l'hémicycle
- Dématérialisation de la transmission au payeur des pièces justificatives de la paye et développement de l'usage de la signature électronique sur le périmètre de la commande publique

CHIFFRES CLÉS

950 postes de travail
130 serveurs et **115** applications informatiques
 Un service support traitant **535** interventions en moyenne mensuelle
 Un volume de stockage de données bureautiques de **3,1 millions** de documents représentant **2 200 Go** de données
251 000 messages électroniques (hors spam) échangés chaque mois

RAPPORT FINANCIER

2010

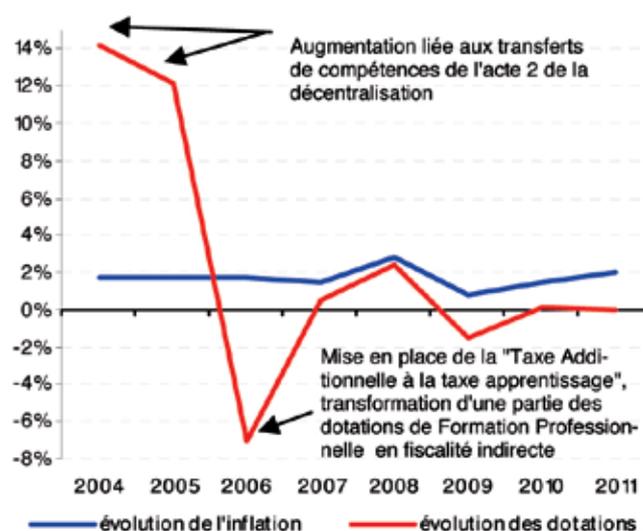
Les relations financières difficiles entre l'État et les Régions

Depuis 2007, les relations entre l'État et les collectivités n'ont cessé de se tendre. Devant l'ampleur des déficits publics (174 milliards d'euros estimés en 2010), le gouvernement a notamment décidé de traiter la question de la maîtrise des dépenses publiques par la limitation des ressources transférées aux collectivités territoriales.

Parallèlement, ces dernières ont vu progresser considérablement le volume de leurs dépenses obligatoires, issues des transferts de compétences opérés par l'État, lequel ne les a pas choisies par hasard, mais en fonction du poids qu'elles représentaient et de leur dynamisme.

Ainsi depuis 5 ans, les dotations de l'État évoluent à un rythme bien inférieur à l'inflation, alors même que les dépenses sociales ou de personnel qu'il a décidé unilatéralement de transférer ont connu une croissance forte.

Évolution comparée de l'inflation et des dotations de l'État depuis 2004



Dans le même temps, l'État s'est engagé dans un mouvement de réforme de la fiscalité locale, la dernière en date concernant la **suppression de la taxe professionnelle**, laquelle prive la Région de la dynamique de cet impôt et **anéantit son pouvoir fiscal**.



2010 sonne le glas de l'autonomie des Régions

Alors même que l'autonomie financière des collectivités territoriales est un principe constitutionnellement reconnu depuis 2003, des mécanismes biaisés de transfert aux Régions de recettes fiscales non assorti du pouvoir d'en fixer l'assiette ou le taux, réduisent peu à peu leur autonomie fiscale.

L'autonomie financière, est définie constitutionnellement puis précisée par une loi organique : les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales doivent représenter pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

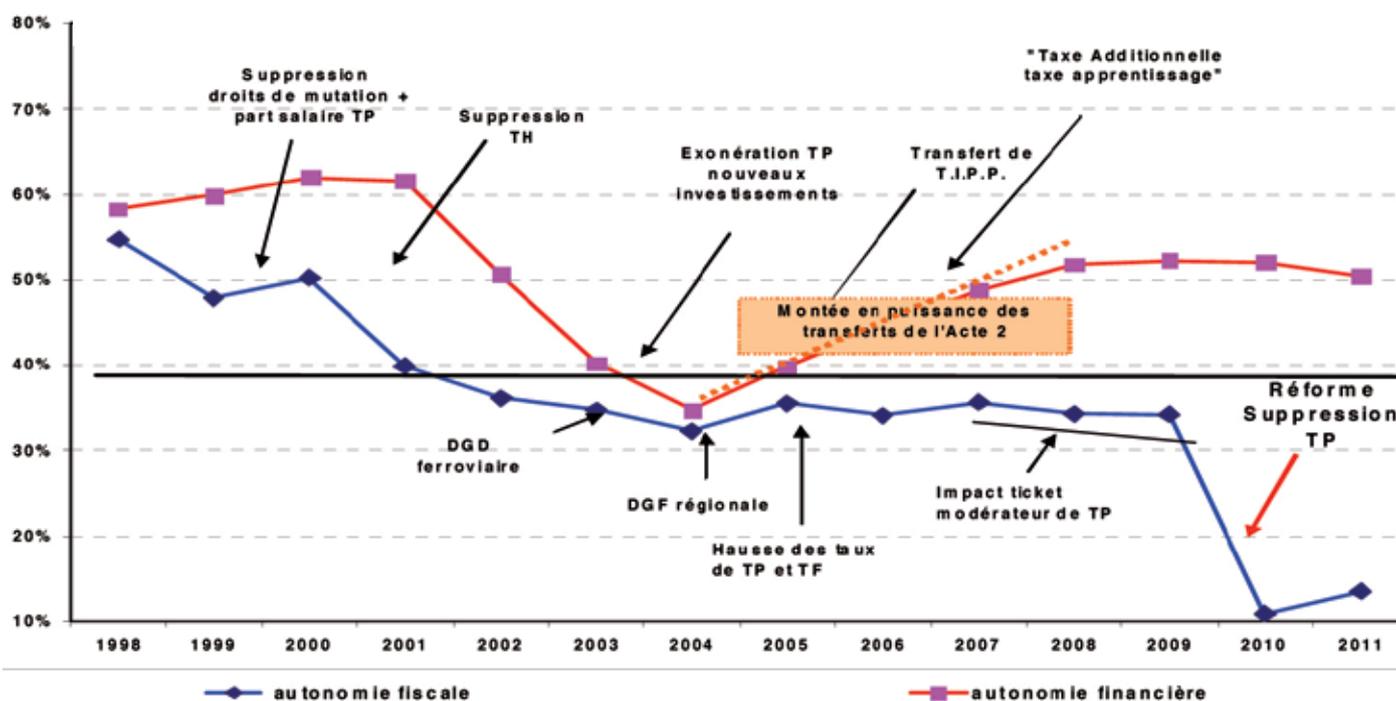
Les ressources propres sont constituées du produit des impositions de toutes natures dont la loi autorise les collectivités territoriales à fixer l'assiette, le taux ou le tarif, ou dont elle détermine par collectivité le taux ou une part de l'assiette.

Premier paradoxe, cette définition exclut les dotations versées par l'État mais intègre des ressources de nature fiscale comme la TIPP dont les Régions ne maîtrisent ni l'assiette, ni le taux, à l'exception de la part modulation de la TIPP.

Cette «part déterminante» a été définie en 2003 pour chaque catégorie de collectivité. **Second paradoxe, pour les Régions, elle est inférieure à 50 %.**

Communes et EPCI	Départements	Régions
60,8 %	58,6 %	41,7 %

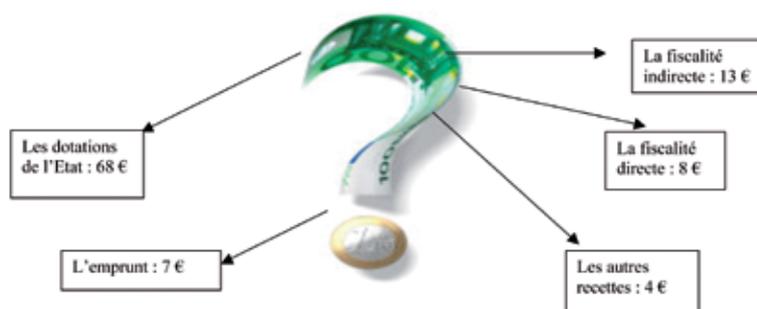
En 2010, l'autonomie fiscale de la Région est limitée aux ressources fiscales pour lesquelles elle dispose du pouvoir de voter les taux : les cartes grises, la modulation la TIPP. Elle est ainsi réduite à 11,2 % de ses ressources, 8 % si l'on ne considère que les cartes grises.



Une dépense accrue des Régions aux dotations de l'État

Les ressources régionales ont été fortement bouleversées depuis 2005. À cette date la Région maîtrisait encore plus du tiers de ses recettes fiscales. Aujourd'hui pour 100 € de ressources, 68 € proviennent de l'État.

Dotations de l'État : 68 €
Emprunt : 7 €
Fiscalité indirecte : 13 €
Fiscalité directe : 8 €
Autres recettes : 4 €



L'accroissement des charges transférées de l'État

Dans son rapport du 27 octobre 2009, la Cour des Comptes dresse un bilan très critique du pilotage de l'acte II de la décentralisation par l'État : insuffisance des crédits transférés aux collectivités pour accomplir leurs nouvelles missions, hausse régulière des effectifs de l'État alors que les transferts auraient dû se traduire par une diminution de sa masse salariale. Les fortes croissances d'effectifs constatées dans les collectivités territoriales en 2006 et 2007 sont quasi exclusivement liées à la décentralisation, le rapport précisant que hors transferts, la hausse a été de 2 % en 2007, notamment dans le secteur social.

L'acte II de la décentralisation continue à produire ses effets sur le budget régional. Il alourdit la section de fonctionnement qui, jusqu'en 2004, ne constituait que 56 % du budget global (hors réaménagement de la dette) contre 65 % aujourd'hui.

La charge nette des compétences transférées à titre obligatoire (coût net restant à la charge de la Région après perception des recettes de l'État) a évolué de la manière suivante depuis 2005 :

Coût de la décentralisation en M€

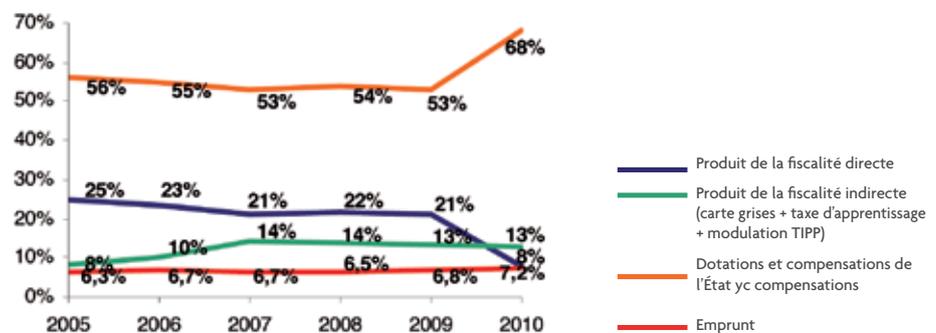
	EN 2005	EN 2006	EN 2007	EN 2008	EN 2009	EN 2010	TOTAL
Formation		-	0,6		0,4	2,6	3,6
Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE							
Formations sanitaires et sociales	- 0,2	5,4	6,0	12,1	6,7	8,4	38,5
Investissement dans les écoles et instituts sanitaires et sociaux			0,8	4,5	1,9	1,2	8,3
Forfait d'externat				0,1	0,1	0,1	0,3
Gestion des Personnels Techniques des Lycées et emplois supports		1,9	1,8	8,9	8,4	10,9	31,9
Inventaire général du patrimoine culturel	0,1	- 0,0	0,1	0,0	0,2	0,1	0,5
TOTAL ANNUEL	- 0,1	7,4	9,3	26,1	18,2	23,9	84,7

Depuis 2009, année de transfert de la totalité des personnels techniques des lycées, le coût annuel net pour la Région se situe autour de 20 M€ pour les seuls transferts obligatoires, hors Domaine de Chaumont et Aéroport de Châteauroux.

La part relative de l'emprunt stable dans les ressources régionales, conformément à l'objectif

«Malgré le bouleversement de la structure des charges et produits du budget régional, et conformément à l'objectif que la Région s'est fixé, la part relative de l'emprunt dans les ressources reste stable».

Évolution de la part relative des principales ressources régionales



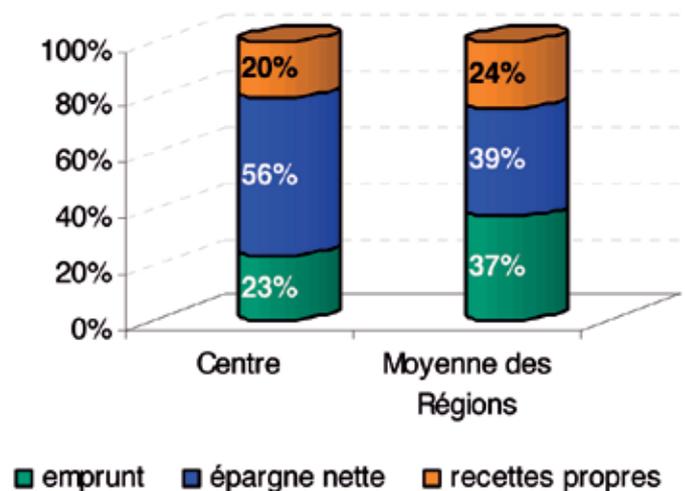
Une gestion financière de qualité dans un contexte difficile

Depuis 2005, la Région s'est dotée de ratios financiers destinés à encadrer ses choix budgétaires.

Fin 2010, les soldes intermédiaires de gestion et le niveau d'épargne restent conformes aux objectifs financiers :

- **Le taux d'épargne brute ressort à 25,3 %** (objectif > 30 %) : il reste supérieur à la moyenne des régions (24 %). Cette tendance à la baisse se confirme en raison des charges liées aux transferts de compétences, d'un très faible pouvoir de vote des taux d'imposition et d'une forte dépendance aux dotations de l'État.
- **L'épargne nette se situe à 171,7 M€** (objectif > 150 M€) : elle permet à la collectivité d'engager de nouveaux investissements en recourant modérément à l'emprunt. Elle reste supérieure à l'objectif d'une épargne nette > 150 M€.
- **La capacité de désendettement de la Région se situe à 2 ans et 6 mois** (objectif < 3 ans) : temps dont la Région aurait besoin pour rembourser l'intégralité de sa dette (555 M€ au 31/12/2010). La capacité moyenne des régions de métropole s'élève à 2,9 ans.

Ces bonnes performances de gestion permettent à la Région de conserver une structure de financement très saine, puisque 76 % de ses investissements sont autofinancés.



Un taux de réalisation du budget qui reste performant

Au 31 décembre 2010, le budget est réalisé à hauteur de 93,6 %, soit un niveau équivalent à celui de 2009 (93,7 %), dont 98,1 % en investissement et 91,2 % en fonctionnement.

- 80,5 % des dépenses sont allouées au financement d'interventions régionales.
- 19,5 % sont alloués aux moyens généraux (personnel, dette, communication, fonctionnement de la collectivité,...).

Les crédits liés aux interventions régionales en 2010 se déclinent ainsi :

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES EN MC	(a) Mandaté 2010	(b) Reste à réaliser au 31/12/10	TOTAL DEPENSES 2010 (a) + (b)
TOTAL	785,7	33,0	818,8
Investissement	304,2	0,0	304,3
Fonctionnement	481,5	33,0	514,5
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	77,1	7,5	84,6
APPRENTISSAGE	104,3	6,1	110,4
ENSEIGNEMENT LYCEES	149,5	3,4	152,9
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	40,9	1,2	42,1
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11,6	0,6	12,3
RECHERCHE	18,5	1,4	19,9
CULTURE	33,7	5,7	39,4
SPORTS	8,6	0,3	8,9
TERRITOIRES SOLIDAIRES	87,3	0,0	87,3
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	3,6	0,2	3,9
ENVIRONNEMENT	12,3	2,6	14,9
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	172,2	0,5	172,7
TOURISME	11,4	0,2	11,6
ECONOMIE INNOVATION	39,5	3,2	42,7
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	16,7	0,1	16,8

L'exécution du budget régional traduit la prépondérance des dépenses obligatoires (compétences propres de la Région) : formations initiales et continues, transports ferroviaires régionaux, aménagement du territoire économie. Elles représentent 85 % des dépenses d'intervention. La Région intervient également sur des compétences propres de l'État : l'Enseignement Supérieur et la Recherche, qui représentent 4 % des dépenses d'intervention.

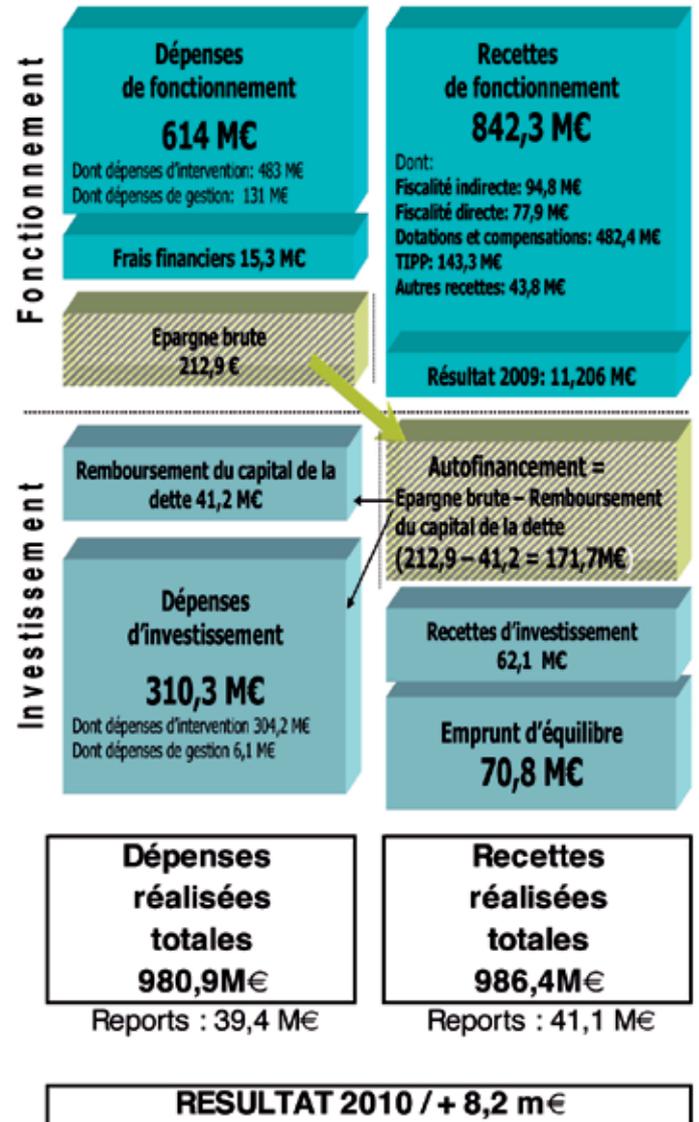
TOTAL MOYENS GENERAUX EN MC hors réaménagement de la dette	Réalisé 2010	Reste à réaliser au 31/12/2010	TOTAL DEPENSES 2010
TOTAL	190,1	4,5	194,6
Investissement	43,7	0,7	44,4
Fonctionnement	146,3	3,8	150,2
COMMUNICATION	3,9	1,9	5,8
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	15,8	2,3	18,1
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	61,9	0,0	61,9
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	108,6	0,3	108,9

Les crédits liés aux moyens généraux de la collectivité se répartissent de la manière suivante :

Les dépenses de personnel représentent aujourd'hui 57 % de ces dépenses, en raison des transferts de personnels liés à l'acte 2 de la décentralisation entre 2006 et 2009.

Le nombre d'agents régionaux est ainsi passé de 485 en 2005 à 2 900 fin 2009.

Les résultats financiers



La bonne gestion budgétaire a permis de dégager, avec les reports, un excédent de 8 M€, en légère baisse par rapport à 2009. Les dépenses d'investissement sont restées à un niveau élevé, supérieur à 310 M€ (rappelons que sur le mandat précédent, la moyenne était de 280 M€).

Ces 310 M€ d'investissements, hors dette, représentent plus du tiers du budget régional.

La gestion de la dette

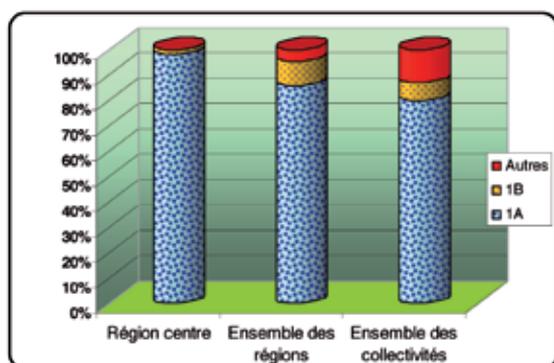
UNE GESTION PERFORMANTE DE L'ENCOURS

Les principales caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- un encours de dette de 555,5 M€ sans produit structuré,
- considéré comme non risqué au regard de la Charte Gissler*,
- réparti entre taux fixe et variable à 65/35
- optimisé pour profiter de la baisse générale des taux,
- se traduisant dans 63 contrats en cours

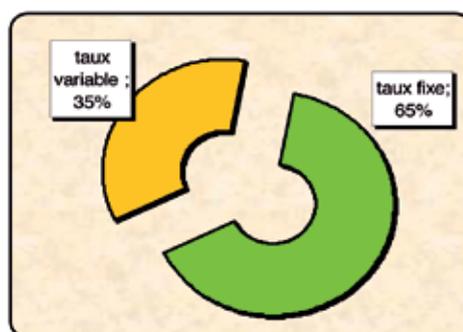
* Une Charte de bonne conduite, adoptée fin 2009, a conduit à noter chaque emprunt en fonction du risque qu'il représente. Ainsi la dette de chaque collectivité est depuis classifiée, selon la «Charte Gissler», en fonction de l'ensemble des conventions qu'elle a conclues avec les banques.

La dette de la région Centre **ne comporte pas de produits structurés risqués**. Elle est classée 1A ou 1B : elle est donc considérée comme non risquée



UNE RÉPARTITION ADÉQUATE ENTRE TAUX FIXE ET TAUX VARIABLE

La répartition de la dette est la suivante :

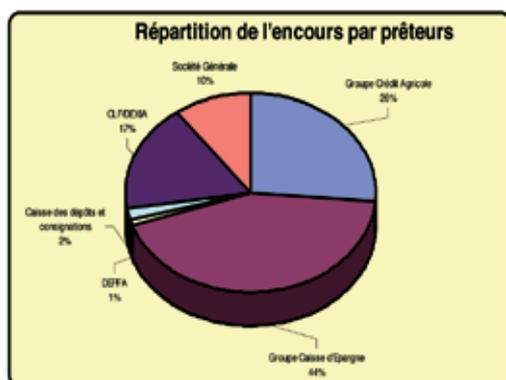


Cette répartition résulte de la campagne de sécurisation de l'encours engagée par la Région depuis quelques années, profitant ainsi de la baisse générale des taux pour obtenir des taux fixes attractifs.

UNE RÉPARTITION LA PLUS ÉQUILBRÉE POSSIBLE ENTRE PARTENAIRES FINANCIERS

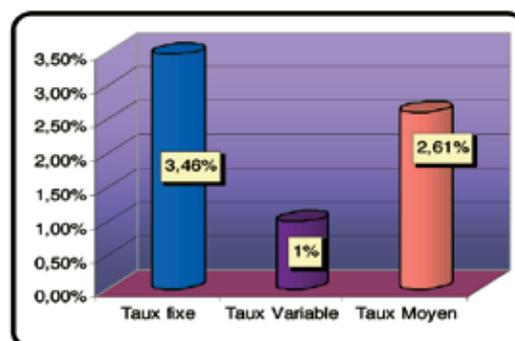
L'équilibre de l'encours se réalise également par une diversification des prêteurs.

Ainsi, au 31/12/2010, l'encours se répartit comme suit :



UN COÛT DE LA DETTE OPTIMISÉ

- Un **taux moyen de 2,61 %** pour une durée résiduelle moyenne de 13 ans et 3 mois, **stable depuis deux ans malgré une tendance à la hausse des taux** observée fin 2010.
- Un **taux fixe moyen performant à 3,46 %**. Si la Région avait dû refinancer son stock de dette sur les marchés financiers en fin d'année, elle aurait obtenu un taux de 3,98 %.
- Un **encours de la dette indexée sur taux variable également performant avec un taux moyen de 1 %**. La marge moyenne de la Région est excellente (0,03 %) alors que les banques offraient des marges sur index à plus de 0,90 % sur des durées de 15 et 20 ans.





Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

www.regioncentre.fr